** Année 1948. — N° 108 C.R. Le Numéro : 5 francs. Jeudi 30 Décembre 1948. **

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SEANCES
QUESTIONS ECRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 500 fr. ; ÉTRANGER : 1.400 fr.
(*Compte chèque postal :* 100.97, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 15 FRANCS

SESSION DE 1948 (2e PARTIE) — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 13e SÉANCE

Séance du Mercredi 29 Décembre 1948.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal.

2. — Excuse.

3. — Transmission d'un projet de loi déclaré d'urgence.

4. — Transmission d'une proposition de loi déclarée d'urgence.

5. — Transmission d'un projet de loi.

6. — Transmission de propositions de loi.

7. — Renvois pour avis.

8. — Prorogation de délais pour les sociétés coopératives. — Discussion immédiate et adoption d'un avis sur une proposition de loi.

Discussion générale: M. Dulin, président et rapporteur de la commission de l'agriculture.

Passage à la discussion des articles.

Adoption de l'article 1er et 2 et de l'ensemble de l'avis sur la proposition de loi.

9. — Fixation des maxima des dépenses publiques pour l'exercice 1949. — Discussion immédiate d'un avis sur un projet de loi.

Discussion générale: MM. Jean Maroger, rapporteur de la commission des finances; Maurice-Petsche, secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques; Henri Queuille, président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques; Jean Berthoin, Demusois, Alric, Saller, Brizard, Martial Brousse, Boudet.

10. — Dépôt de rapports

11. — Renvoi pour avis.

12. — Fixation des maxima des dépenses publiques pour l'exercice 1949. — Suite de la discussion d'un avis sur un projet de loi.

Suite de la discussion générale: MM. Marrane, Maurice-Petsche, secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques; Henri Queuille, président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques; Courrière, Demusois, le président, Georges Lafargue.

13. — Demande de discussion immédiate d'un projet de résolution.

14. — Fixation des maxima des dépenses publiques pour l'exercice 1949. — Suite de la discussion d'un avis sur un projet de loi.

Suite de la discussion générale: MM. Jean Maroger, rapporteur de la commission des finances; le président, André Diethelm, Alex Roubert, président de la commission des finances.

Sur le passage à la discussion des articles: MM. Georges Maurice, Champeix, Demusois, Marrane, Abel-Durand, Ernest Pezet, André Diethelm. — Adoption au scrutin public.

MM. Maurice-Petsche, secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques; le président de la commission.

15. — Dépôt d'un rapport.

16. — Règlement de l'ordre du jour.

PRESIDENCE DE M. GASTON MONNERVILLE

La séance est ouverte à dix heures.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté, sous les réserves d'usage.

— 2 —

EXCUSES

M. le président. M. Boivin-Champeaux s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

— 3 —

TRANSMISSION D'UN PROJET DE LOI DECLARE D'URGENCE

M. le président. J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale un projet de loi, tendant à proroger les dispositions

de l'ordonnance n° 45-2394 du 11 octobre 1945 instituant des mesures exceptionnelles et temporaires en vue de remédier à la crise du logement, que l'Assemblée nationale a adopté après déclaration d'urgence.

Conformément à l'article 59 du règlement, la discussion d'urgence de ce projet est de droit devant le Conseil de la République.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 103 et distribué. S'il n'y a pas d'opposition, il est renvoyé à la commission de la justice et de la législation civile, criminelle et commerciale. (*Assentiment.*)

La discussion d'urgence aura lieu dans les conditions fixées à l'article 59 du règlement

— 4 —

TRANSMISSION D'UNE PROPOSITION DE LOI DECLAREE D'URGENCE

M. le président. J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale une proposition de loi relative à la prorogation de certains baux de locaux ou d'immeubles à usage commercial, industriel ou artisanal que l'Assemblée nationale a adoptée après déclaration d'urgence.

Conformément à l'article 59 du règlement, la discussion d'urgence de cette proposition est de droit devant le Conseil de la République.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 107 et distribuée. S'il n'y a pas d'opposition, elle est renvoyée à la commission de la justice et de la législation civile, criminelle et commerciale. (*Assentiment.*)

La discussion d'urgence aura lieu dans les conditions fixées à l'article 59 du règlement.

— 5 —

TRANSMISSION D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à la reconstitution des archives des comptables du Trésor préposés de la caisse des dépôts et consignations, qui ont été détruites par faits de guerre.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 104, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des finances. (*Assentiment.*)

— 6 —

TRANSMISSION DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale une proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à reconnaître la coopération dans le commerce de détail et à organiser son statut.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 105, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale une proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative à l'application de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative à la taxe spéciale destinée à la direction de la répression des fraudes pour assurer la surveillance des vins à appellation d'origine d'Alsace.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 106, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'agriculture. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale une proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative aux baux à loyer de locaux ou d'immeubles à usage commercial, industriel ou artisanal détruits par suite d'actes de guerre.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 108, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale. (*Assentiment.*)

— 7 —

RENVOI POUR AVIS

M. le président. La commission de la défense nationale demande que lui soit renvoyé, pour avis, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant ouverture de crédits pour l'installation de l'organisme d'études des commandants en chef de l'Europe occidentale dont la commission des finances est saisie au fond (n° II. 99, année 1948).

La commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale demande que lui soit renvoyée, pour avis, la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, modifiant l'article 22 de l'ordonnance du 17 octobre 1945, modifiée par la loi du 13 avril 1946 sur le statut du fermage et du métayage en vue de régler à partir du 1er janvier 1949 le mode des calculs des fermages (n° II. 101, année 1948), dont la commission de l'agriculture est saisie au fond.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Les renvois, pour avis, sont ordonnés.

— 8 —

PROROGATION DE DELAIS POUR LES SOCIETES COOPERATIVES AGRICOLES

Discussion immédiate et adoption d'un avis sur une proposition de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la décision sur la demande de discussion immédiate de la proposition de loi déposée au Conseil de la République et adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à proroger les délais actuellement impartis aux sociétés coopératives agricoles pour le dépôt de leur demande d'agrément et la mise à jour de leurs statuts.

Quelqu'un demande-t-il la parole ?...

La discussion immédiate est ordonnée.

Dans la discussion générale, la parole est à M. Dulin, rapporteur.

M. Dulin, *président et rapporteur de la commission de l'agriculture.* Mesdames, messieurs, l'ordonnance du 12 octobre 1945 avait prévu que les coopératives agricoles devaient faire agréer et homologuer leurs statuts avant le 31 décembre 1948.

Cette ordonnance s'est révélée à l'usage assez difficile à appliquer. C'est ainsi que le conseil supérieur de la coopération agricole a étudié un nouveau statut de la coopération agricole; mais, malgré les nombreuses demandes des organisations professionnelles, et particulièrement de la fédération nationale de la coopération agricole, le ministère de l'agriculture n'a point déposé le statut de la coopération agricole, et c'est ainsi que, l'autre jour, j'ai déposé sur le bureau de cette assemblée un nouveau projet pour ce statut.

Il faut, par conséquent, que ce projet soit soumis à l'Assemblée nationale et à nous-mêmes et, le délai prévu pour l'agrément des statuts des coopératives expirant le 31 décembre prochain, une prorogation d'une année me paraît nécessaire. C'est la raison pour laquelle, avant le départ de l'ancien Conseil de la République, j'avais déposé une proposition de loi demandant que le délai d'agrément soit reporté au 31 décembre 1949. C'est cette proposition de loi, votée sans débat à l'Assemblée nationale, qui vous est soumise aujourd'hui et que je vous demande d'adopter. (*Applaudissements.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

Je consulte le Conseil de la République sur le passage à la discussion des articles de la proposition de loi.

(*Le Conseil décide de passer à la discussion des articles.*)

M. le président. Je donne lecture de l'article 1er :

« Art. 1er. — L'article 1er de la loi n° 47-1677 du 3 septembre 1947 est rédigé ainsi qu'il suit :

« Le premier alinéa de l'article 55 de l'ordonnance n° 45-2325 du 12 octobre 1945 est modifié comme suit :

« Les sociétés coopératives agricoles et leurs unions déjà agréées à la date de promulgation de la présente ordonnance doivent au plus tard le 31 décembre 1949 mettre leurs statuts respectifs en concordance avec les dispositions de cette dernière et soumettre les statuts ainsi modifiés au comité d'agrément compétent ».

Personne ne demande la parole sur l'article 1er ?

Je le mets aux voix.

(*L'article 1er est adopté.*)

M. le président. « Art. 2. — L'article 2 de la loi n° 47-1677 est modifié comme suit :

« Les sociétés coopératives agricoles et leurs unions régulièrement constituées antérieurement au 17 octobre 1946 et non encore agréées doivent présenter leur demande d'agrément au plus tard le 31 décembre 1949 ». — (*Adopté.*)

Je mets aux voix l'ensemble de l'avis sur la proposition de loi.

(*Le Conseil de la République a adopté.*)

— 8 —

FIXATION DES MAXIMA DES DEPENSES PUBLIQUES POUR L'EXERCICE 1949

Discussion immédiate d'un avis sur un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la décision sur la demande de discussion immédiate du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant fixation pour l'exercice 1949 des maxima des dépenses publiques et évaluation des voies et moyens.

Personne ne s'oppose à la discussion immédiate ?...

La discussion immédiate est ordonnée.

Avant d'ouvrir la discussion, je dois faire connaître au Conseil que j'ai reçu de M. le président du conseil des décrets, nommant en qualité de commissaires du Gouvernement, pour assister M. le ministre des finances et des affaires économiques:

M. Laffitte, administrateur à la direction générale des impôts;

M. Lecarpentier, chef de cabinet du président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques;

M. Le Portz, directeur adjoint du cabinet du président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques;

M. Massaloux, chef du service des domaines;

M. Tissier, conseiller d'Etat, directeur général des impôts;

M. Tixier, directeur du cabinet du président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques;

M. Villers, directeur du cabinet du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques.

Pour assister M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme:

M. Artaud-Macari, chef de cabinet du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme;

M. Orand, chargé de mission au cabinet du ministre;

M. Dorges, directeur général des chemins de fer et des transports, chargé des fonctions de secrétaire général aux travaux publics;

M. Bernard Renaud, directeur du personnel, de la comptabilité et de l'administration générale;

M. Heberer, secrétaire général à l'aviation civile et commerciale;

M. Guillerand, chef du service de l'administration générale et du personnel au secrétariat général à l'aviation civile et commerciale;

M. Ingrand, commissaire général au tourisme.

Pour assister M. le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (postes, télégraphes et téléphones):

M. Docquiert, directeur du cabinet;

M. Farat, secrétaire général;

M. Lange, directeur général des télécommunications;

M. Le Mouel, directeur général des postes;

M. Usclat, directeur de la caisse nationale d'épargne, des chèques postaux et des articles d'argent;

M. Vaillaud, directeur des bâtiments et des transports;

M. Guillaume, directeur adjoint du budget et de la comptabilité;

M. Lapierre, sous-directeur du service social;

M. Boucheron, administrateur de classe exceptionnelle.

Acte est donné de ces communications.

Dans la discussion générale, la parole est à M. le rapporteur de la commission des finances.

M Jean Maroger, *rapporteur de la commission des finances.* Mesdames, messieurs, si vous éprouvez quelque surprise à me voir en ce moment à cette tribune, soyez assurés que ma surprise n'est pas moindre et que je ne soupçonnais pas, lorsqu'avec quelques-uns de nos collègues nous avons voté, l'autre matin, à la commission des finances, contre l'ensemble du texte gouvernemental, que ce vote allait me valoir l'honneur de me trouver aujourd'hui à cette tribune. Quelles que soient les raisons parfaitement valables qui ont poussé notre rapporteur général à résilier en cette affaire son mandat, je ne puis tout de même que regretter qu'il n'ait pas accepté de rapporter jusqu'au bout le projet, au nom de la commission.

Je voudrais vous dire ici comment, devant la commission, s'est posé le problème à la fois budgétaire et financier que nous présentait le Gouvernement et par quelles péripéties nous sommes arrivés au vote que je suis chargé de vous rapporter en ce moment.

En somme, le Gouvernement nous a présenté, rangées par grandes catégories, la masse des dépenses devant laquelle l'Etat allait se trouver placé durant l'exercice 1949.

Il nous indiquait ensuite à l'aide de quelles ressources, impôts et emprunts, il entendait faire face à ces dépenses, l'inflation étant résolument proscrite dans le texte et, nous y comptons bien, — le Gouvernement y compte bien aussi — dans les faits.

C'est ainsi que le Gouvernement nous a dit que l'ensemble des dépenses des services civils ne dépassera pas 750 milliards.

A la vérité, ce n'est pas là le chiffre global qui résultera des états détaillés qui vont être soumis au Parlement: ce total est de 790 milliards. Mais le Gouvernement entend ramener ce total à 750 milliards et rectifiera le total attribué à chaque ministère de manière à faire une économie globale de 40 milliards; c'est ce maximum global de 750 milliards qu'il nous propose.

Le Gouvernement nous dit ensuite que l'ensemble des dépenses civiles de reconstruction et d'équipement ne dépassera pas 150 milliards. A l'appui, le Gouvernement nous saisit du projet de loi détaillé portant fixation de ces dépenses.

Notons qu'il s'agit simplement là de travaux incombant directement au budget général et notons aussi que, sur 150 milliards, une centaine correspond à la continuation de travaux déjà engagés et 50 à des travaux nouveaux dont on nous soumettra ultérieurement le programme.

Notons enfin que nos collègues représentant la France d'outre-mer n'ont pas, je crois, trouvé dans ce document tous les apaisements qu'ils cherchaient.

Enfin, le Gouvernement nous dit que nous aurons à voter les dépenses militaires. Mais, comme le statut de la défense nationale n'est pas encore voté, qu'il ne peut nous soumettre un projet de budget détaillé et complet, il nous demandera le vote d'un douzième, mais il indique d'ores et déjà que, pour l'année entière, l'ensemble des dépenses de la défense nationale n'excédera pas 350 milliards. La commission a entendu, sur ce point, M. Ramadier, ministre de la défense nationale, et ses explications lui ont paru tout à la fois raisonnables mais peut-être pas tout à fait convaincantes.

On arrive ainsi à un premier total de 1.250 milliards.

En face, le Gouvernement présente un ensemble de ressources fiscales qui donnent à peu près exactement ces 1.250 milliards. L'équilibre est donc réalisé entre les dépenses normales et les ressources normales budgétaires.

Mais à côté de ces dépenses, proprement budgétaires, l'Etat se trouve en face d'une série d'autres dépenses, celles relatives à la reconstruction et à l'équipement. Le Gouvernement les a limitées à 615 milliards, chiffre porté par l'Assemblée nationale à 620 milliards et au-dessous duquel le Gouvernement considère ne pas pouvoir descendre. Ces 620 milliards se répartissent en gros comme suit: pour la reconstruction générale, 270 milliards ; pour la reconstruction de la S. N. C. F., 38 milliards; pour la reconstruction de la flotte marchande, 43 milliards et pour le fonds de modernisation et d'équipement, 264 milliards.

Ce dernier chiffre est surtout relatif aux entreprises nationalisées. Il comprend notamment une centaine de milliards pour l'électricité, un peu plus de 60 milliards pour les houillères, 24 milliards pour l'agriculture, 30 milliards pour la S. N. C. F., etc.

En face de ces dépenses le Gouvernement a mis d'abord un certain nombre de ressources diverses sur lesquelles je ne m'étends pas et qui représentent environ 40 milliards, plus 60 milliards de titres plus ou moins négociables dans des conditions déterminées et limitées, qu'il entend remettre en payement partiel à certaines catégories de sinistrés. Il y a aussi les 280 milliards de la contrevaleur de l'aide Marshall, que le Gouvernemnt considère comme susceptible de lui être acquise s'il fait en contre-partie une masse au moins équivalente de travaux d'équipement.

Il reste ainsi une masse de 235 milliards — chiffre du Gouvernement — ou de 240 milliards — chiffre de l'Assemblée nationale — que le Gouvernement demande pour 100 milliards à l'emprunt et pour 140 milliards à des impôts supplémentaires frappant, sous forme de décimes, certaines contributions sur lesquelles l'Assemblée nationale a longuement discuté .

Mais il est spécifié que si cet emprunt de 100 milliards n'est pas souscrit à une date déterminée — 1er juillet dans le projet du Gouvernement, 1er avril dans le texte de l'Assemblée nationale —, le Gouvernement pourra, par décret, mettre en recouvrement des décimes suplémentaires contrebalançant l'insuffisance des recettes provenant de l'impôt, de telle sorte que tout l'ensemble de ces 240 milliards risque fort d'être couvert, en dernière analyse, par l'impôt, ce qui représenterait une surcharge moyenne de 240 milliards, soit environ 20 p. 100 de la masse des impôts tels qu'ils résultent du projet de réforme fiscale dont nous sommes saisis.

Voilà comment se présente, brièvement résumé, ce qu'on appelle le projet des maxima. Personnellement, eu égard aux circonstances, je ne suis pas hostile, et je ne crois pas que mes collègues de la majorité de la commission aient été, eux non

plus, réfractaires, à cette présentation qui permet au Parlement, pour la première fois, je crois, depuis la guerre, de prendre une vue d'ensemble de la situation des finances publiques — si tant est, bien entendu, que les comptes spéciaux du Trésor dont il n'a pas été parlé jusqu'ici ne nous réservent pas de surprises — et des éléments propres à déterminer la politique financière de notre pays.

Mais je suis d'accord, et la commission également, je crois, à condition de prendre les chiffres qui nous sont donnés pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire pour des maxima. En aucune manière, le vote que nous allons émettre sur ces chiffres, pas plus que celui que nous serons appelés à émettre à la fin de la semaine sur les dépenses globales de chaque ministère, ne pourront être considérés comme une appprobation définitive du budget de 1949.

Monsieur le président du conseil, nous vous avons nettement dit, il y a quelques jours, lorsque nous discutions ici du projet de loi fixant la procédure budgétaire, que nous entendions être mis à même, au cours du premier trimestre de 1949, de revoir, chapitre par chapitre, tous ces budgets que nous étions invités à voter en bloc et en hâte.

Vous avez — sans aucun enthousiasme d'ailleurs et avec, je crois, chez vos collaborateurs, beaucoup moins d'enthousiasme encore — donné votre adhésion à cette procédure, et c'est parce que vous l'avez donnée que vous avez obtenu de cette Assemblée l'assentiment que vous souhaitiez. Aussi avons-nous été surpris de constater que lorsque l'Assemblée nationale a fait disparaître ce que nous appelions ici l'amendement Pellenc, vous n'êtes pas intervenu, ou du moins, à notre connaissance, vous ne paraissez pas être intervenu.

M. Maurice-Petsche, *secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques.* Nous ne nous y étions jamais engagés, monsieur le rapporteur.

M. le rapporteur. Je le sais bien; c'est ce que je signale. Vous n'y avez mis aucun enthousiasme.

M. Henri Queuille, *président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques.* Je ne crois pas que le Conseil de la République ait intérêt à prendre cette attitude qui pousserait le Gouvernement à poser la question de confiance, par exemple, sur les textes du Conseil de la République. Ce serait vraiment contraire à la Constitution. *(Protestations sur les bancs de l'A. D. R. et à droite.)*

J'ai cherché à rapprocher les points de vue des deux Assemblées. Je ne crois pas qu'on puisse me reprocher, en la circonstance, d'avoir refusé de tenter ce rapprochement. La preuve, c'est que la commission des finances de l'Assemblée nationale et cette dernière elle-même ont retenu, dans le projet auquel vous faites allusion, des amendements en nombre plus grand qu'il n'en avait été retenu dans les discussions précédentes.

Que vous n'ayez pas complète satisfaction, c'est possible: je ne peux me porter garant de faire accepter par l'Assemblée nationale des textes contraires à ceux qu'elle a admis. Mais nous avons fait un effort de conciliation en demandant à la commission des finances d'accepter le plus grand nombre possible des amendements du Conseil de la République, et ils ont été acceptés par l'Assemblée nationale.

M. le rapporteur. Monsieur le président du conseil, nous n'avons jamais pensé que vous pourriez être amené à poser, devant l'Assemblée nationale, la question de confiance sur un texte qui a été voté ici.

Ce que nous voulons dire, c'est que, sur ce point, auquel, dans cette assemblée, on attache certainement une très grande importance, vous ne paraissez pas — c'est du moins ce qui est ressorti des comptes rendus que nous avons eus en main — avoir pris à cœur la défense de ce texte.

L'Assemblée nationale a fait ce qu'elle a voulu — et nous n'avons pas de reproches à lui faire — mais le Gouvernement aurait pu défendre un texte grâce auquel il a eu sa majorité, car vous n'avez cette majorité ici que parce que nous avons pensé...

M. le secrétaire d'Etat. Monsieur le rapporteur, vous ne pouvez pas dire cela! On m'a demandé de prendre cet engagement, je m'y suis refusé. *(Applaudissements à gauche.)*

M. le rapporteur. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous nous avez parfaitement dit — et je me rappelle bien cette phrase —: « Vous n'allez tout de même pas voter deux fois le budget. » J'en suis parfaitement d'accord, nous ne voterons pas deux fois le budget, mais nous considérons aussi que, cette semaine, ce n'est pas le budget que nous votons. Nous votons des maxima, soit, mais ce n'est pas le budget proprement dit et nous entendons tout de même pouvoir voter dans des conditions raisonnables ce budget, selon la procédure indiquée, au cours des trois premiers mois de la prochaine année. *(Applaudissements sur les bancs de l'A. D. R. et à droite.)*

Je retiens de cet incident que nous n'avons pas eu, lundi, à la commission des finances, sur cette matière, de M. le président du conseil, tous les apaisements que nous espérions, et ceci a pesé un peu sur le climat qui s'est établi à la commission.

M. Jean Berthoin. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur le rapporteur ?

M. le rapporteur. Je vous en prie.

M. le président. Avec l'autorisation de l'orateur, la parole est à M. Berthoin.

M. Jean Berthoin. Je voudrais simplement dire, monsieur Maroger, que M. le président du conseil a parfaitement admis, au cours de son audition, que nous aurions la possibilité, au moment où nous seraient présentés les collectifs de réductions de crédits, de nous saisir des autres chapitres pour apporter au Gouvernement des économies supplémentaires et qu'ainsi l'amendement Pellenc, qui n'avait pas été retenu à l'Assemblée nationale, s'est trouvé implicitement admis par le Gouvernement, puisque nous aurons le moyen, au moment où nous examinerons les budgets dans leur ensemble et en détail, lorsque le Gouvernement nous présentera les collectifs d'annulation, de proposer nous-mêmes des économies supplémentaires. C'est là le but que nous recherchons. *(Applaudissements à gauche.)*

M. le rapporteur. Je crois que la ténacité de la commission des finances, unanime sur ce point, monsieur Berthoin, car nous étions tous d'accord, n'a peut être pas été inutile pour obtenir ce résultat.

M. Jean Berthoin. Peu importe: le résultat a été acquis. Il était nécessaire que cela fût dit. *(Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)*

M. le président du conseil. Dans le souci de rapprocher les points de vue des deux assemblées, nous nous étions mis d'accord avec M. Barangé pour qu'il prépare ce terrain de conciliation. Il a fait des déclarations qui étaient absolument conformes à la thèse du Gouvernement.

M. Jean Berthoin. Et que vous avez approuvées, monsieur le président du conseil.

M. le président du conseil. Par conséquent, quand on veut chercher les moyens de se rapprocher et de rapprocher les points de vue des deux Assemblées, vous voyez qu'on peut arriver, en interprétant ce qui a été dit à l'Assemblée nationale, et par le président du conseil à la commission, à une conclusion un peu différente de celle que vous avez présentée tout à l'heure.

M. Demusois. Excusez-moi de vous interrompre, monsieur le rapporteur.

M. le président. M. Maroger ne pourra faire son rapport si tout le monde l'interpelle à chaque instant.

M. Demusois. Monsieur le président, je vais au devant de votre désir. Je voulais demander à M. Maroger de bien vouloir insister pour qu'on lui permette de mener à bien son exposé sans qu'une discussion soit immédiatement ouverte. Le Gouvernement et tous les membres de l'Assemblée auront la possibilité d'intervenir quand lui-même aura terminé. J'aimerais pouvoir entendre complètement le rapport de M. Maroger. *(Applaudissements à l'extrême gauche et sur les bancs supérieurs de la droite, du centre et de la gauche. — Exclamations sur divers autres bancs.)*

M. Pierre Boudet. Voilà la quatrième force!

M. le président. Veuillez continuer, monsieur le rapporteur.

M. le rapporteur. J'en viens maintenant à ce qui est l'objet essentiel de ce débat, à la politique financière du Gouvernement telle qu'elle est concrétisée dans les voies et moyens que le Gouvernement se propose de mettre en œuvre pour financer la reconstruction et l'équipement.

Il n'est pas contesté, je crois d'ailleurs qu'il n'est pas contestable, qu'en doctrine ces travaux doivent être faits par emprunt, par appel à l'épargne, d'une part parce qu'il n'est pas possible que la génération actuelle supporte seule la charge de la reconstruction, d'autre part parce que ces équipements sont rentables et sont par conséquent susceptibles de rémunérer les capitaux qu'il s'agit d'investir.

Si vous vous rappelez les chiffres que je vous ai cités tout à l'heure, ce problème porte sur 240 milliards, mis à part les 60 milliards de bons qui seraient remis aux sinistrés en payement d'une partie de leur créance, mode d'indemnisation qui, en commission, a soulevé certaines réserves, mais qui a été par contre très appuyé par M. le ministre de la reconstruction quand nous l'avons entendu, et sur laquelle je n'insiste pas pour ne pas alourdir ce débat

Ces 240 milliards, le Gouvernement indique qu'il les demande pour 100 milliards à l'emprunt et pour 140 milliards à des impôts supplémentaires. En d'autres termes, placé devant l'alternative emprunt ou impôt, il a fait une cote mal taillée et il a pris un peu de chaque catégorie de ressources.

En fait — je parle en mon nom personnel et, je crois, au nom de mes amis — nous avons eu l'impression, je dirai même la conviction, que ce n'est là qu'un coup de chapeau à la doctrine, car le Gouvernement ajoute tout de suite: Si je n'ai pas placé ces 100 milliards d'emprunt avant le 1er juillet ou même avant le 1er avril — puisque le Gouvernement a accepté le texte de l'Assemblée nationale — je les remplacerai par 100 milliards d'impôts supplémentaires pour lesquels je demande d'ores et déjà un blanc-seing au Parlement.

Ainsi, vous avez fait votre choix. Ce choix, c'est l'impôt. Je pense que vous avez mal choisi, car nous croyons qu'il y avait place en ce moment pour une tout autre politique.

Ces quelque 250 milliards qu'il vous faut pour financer votre programme de reconstruction et d'équipement, et qui, après tout, ne représentent guère que 4 p. 100 du revenu national, croyez-vous vraiment que l'épargne ne vous les fournirait pas si elle avait confiance dans le Gouvernement de la République ? (*Applaudissements à droite, au centre et sur les bancs supérieurs de la droite, du centre et de la gauche.*)

Croyez-vous qu'il soit impossible de rendre à l'épargne confiance dans le Gouvernement de la République ?

M. Pierre Boudet. Vous sapez cette confiance.

M. le président. La discussion générale aura lieu tout à l'heure. Monsieur le rapporteur, ne vous laissez plus interrompre, je vous en prie.

M. le rapporteur. Il y faut beaucoup plus que l'annonce d'un emprunt ou de quelques avantages fiscaux, il y faut un changement complet de la politique que l'on a suivie, non pas seulement depuis la libération, mais depuis l'autre guerre presque, puisque, mis à part le palier Poincaré, ce pays a quasiment vécu depuis 1920 sous le régime de l'inflation continue. Nous le savons, l'épargne a été longue à comprendre et je crois qu'elle a fini par comprendre et qu'elle ne se laissera plus berner par de vagues promesses.

Quand vous annoncez que le budget ordinaire de 1949 ne représente guère en francs de 1938 que les 80 p. 100 de celui de 1938, croyez-vous que le rentier ne sait pas que la majeure part de cette soi-disant économie n'est que le résultat de l'inflation qui a épongé la charge de nos emprunts et anéanti ses propres économies ? (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Ne croyez-vous pas, alors, que les conditions liminaires sont aujourd'hui remplies qui permettraient un renversement complet de la politique financière de ce pays ?

Votre budget ordinaire est en équilibre, ce n'est certes pas un mince résultat. Vous pouvez compter sur cette assemblée pour maintenir cet équilibre. Si elle entend se montrer stricte dans son rôle de contrôleur des dépenses publiques, elle ne se refusera certainement jamais à créer les ressources nécessaires à la bonne marche des services publics.

Nous venons tous ici de parcourir la France. Partout, mise à part la malheureuse grève des mineurs, nous l'avons trouvée en plein travail et, pour tout ce qui ressort de l'initiative individuelle, en plein redressement.

Jamais nos campagnes n'ont été mieux cultivées et n'ont porté de plus belles récoltes, de plus riches cheptels. Rarement son activité industrielle a été aussi grande, sitôt qu'est assuré le ravitaillement de ses usines en matières premières. Ses ouvriers, ses cadres, ses employés de tous rangs, ses commerçants, malgré des conditions de vie singulièrement dures et décevantes, travaillent autant que jamais.

A vous maintenant, Gouvernement, de comprendre la leçon que nous donne ce pays et de regagner sa confiance. (*Applaudissements à droite et sur les bancs supérieurs de la droite, du centre et de la gauche.*)

Il y faut des formes et des réformes, il y faut des mesures de tous genres: certainement des mesures réparatrices pour les rentiers spoliés, certainement aussi, je n'hésite pas à le dire, parce que je le pense, une revision du statut de la Banque de France afin, comme le fit Napoléon lorsqu'il eut à tirer la leçon de quinze ans d'expérience révolutionnaire et d'assignats, de ne plus laisser l'institut d'émission sous la dépendance directe de l'Etat. (*Nouveaux cpplaudissements sur les mêmes bancs.*)

Il y faudrait aussi, probablement, comme on disait autrefois sous la IIIe, et comme fit Poincaré, un petit voyage à Versailles. (*Mouvements divers.*)

Peut-être aussi faut-il prévoir des emprunts avec garantie or ou garantie de change.

Mais il faut avant tout reviser les organisations récentes qui ne sont pas au point. Il faut reviser la sécurité sociale, dont le principe n'est pas en cause, et remettre en ordre les entreprises nationalisées. Remettre en ordre, cela ne veut pas dire revenir au *statu quo ante*. Il y a des porcelaines qui ne se réparent pas. Il y a des phénomènes qui sont irréversibles. Mais il vous faut des supports pour vos emprunts. Ces entreprises peuvent rester nationalisées tout en publiant des comptes, en équilibrant leur bilan, en se soumettant, quant à leur gestion, au plébiscite de leurs bailleurs de fonds. Vous n'en sortirez que lorsque l'Etat cessera d'être le banquier bénévole et complaisant de toutes ces entreprises nationalisées. (*Applaudissements à droite et sur les bancs supérieurs de la droite, du centre et de la gauche.*)

M. Pierre Boudet. Est-ce le rapporteur qui parle ou l'homme politique, monsieur Maroger ?

M. le rapporteur. C'est le rapporteur de la majorité de la commission.

M. Boisrond. N'attirez pas l'attention sur vos responsabilités, monsieur Boudet.

M. le président. Vous êtes bien nerveux. Calmez-vous !

M. le rapporteur. Je répète, et mes collègues de la majorité pensent certainement de même, que nous n'en sortirons que lorsque l'Etat cessera d'être le banquier bénévole, comme je le disais tout à l'heure, des entreprises nationalisées. Si ces entreprises ont un déficit d'exploitation, si elles ne peuvent pratiquer des amortissements convenables, appliquez les tarifs nécessaires, mais, cela fait, qu'elles se débrouillent, comme on faisait jadis, pour trouver les capitaux nécessaires à leurs programmes d'investissement. Soyez assuré que tant que vous ne leur aurez pas coupé les crédits une bonne fois, elles ne se mettront jamais en ordre. C'est trop commode, en vérité.

C'est pour marquer cette ferme volonté de couper le cordon ombilical qui relie le budget aux entreprises nationalisées que nous avons voulu, par un amendement, spécifier que ces entreprises devraient trouver dorénavant elles-mêmes les capitaux nécessaires à leurs investissements nouveaux.

En réalité, nous n'étions pas bien méchants puisque nous acceptions que cette procédure ne portât que sur les nouveaux travaux à exécuter, et que nous acceptions pour cette année du moins, 140 milliards d'impôts supplémentaires qui permettaient la continuation des travaux en cours.

Nous ne nous dissimulons pas, en effet, que la réforme des sociétés nationales, pour si proche que nous la souhaitions, ne pouvait être immédiate, qu'il leur faudrait quelque délai pour réaliser leurs emprunts; et nous n'entendions pas faire porter au pays les inconvénients et la charge de l'arrêt des travaux en cours d'exécution.

Cet amendement introduit à l'article 3 — et qui a, je dois le dire, profondément inquiété le Gouvernement et ses amis — au moins ses amis qui étaient présents — fut adopté à six heures du soir à une assez forte majorité, puis repoussé à vingt-deux heures, en seconde lecture. Repris sous une autre forme à propos de l'article 14, il fut finalement accepté, ce qui entraîna la suppression de cet article, par lequel précisément le Gouvernement se faisait reconnaître le droit d'émettre lui-même, par décret, 100 milliards d'impôts nouveaux, si l'emprunt ne lui fournissait pas la somme correspondante.

C'est alors que se posa la question du vote sur l'ensemble et, à la majorité de 15 voix contre 12, le texte fut repoussé. Soyez assurés que nous n'avons pas émis sans y prendre garde un vote aussi insolite, je crois, dans cette maison, après vingt heures consacrées à l'examen du texte, tel qu'il nous avait été envoyé par l'Assemblée nationale.

Il est certain également que tous les commissaires dont le vote a formé la majorité n'ont pas été mûs par les mêmes raisons. Dans ce vote, il faut certainement faire la part d'un certain climat de malaise et de mécontentement.

J'ai rappelé tout à l'heure — ce qui a soulevé l'ire de M. le président du conseil et de M. le secrétaire d'Etat aux finances — comment nous avions eu l'impression que nous n'avions pas toute satisfaction en ce qui concerne la procédure du vote du budget. Nombre de nos collègues ont été aussi un peu troublés parce qu'ils avaient l'impression que par le vote de l'article 4 du projet qui créait les ressources nécessaires à l'équilibre du budget, nous donnions du même coup notre adhésion à la réforme fiscale, qui n'est pas sans appeler de nombreuses observations.

Mais, surtout, un sentiment commun a animé tous ou presque tous les membres de la majorité: c'est que ni dans le projet ni dans les déclarations du Gouverne-

ment, nous n'avions trouvé une volonté assez ferme, assez nette de pratiquer dorénavant une politique propre à rendre confiance à l'épargne.

« Quand on veut le succès d'une politique, a dit Albert Sorel, il faut en vouloir toutes les conséquences ». Je ne doute pas que M. le président du conseil et son Gouvernement souhaitent le succès de l'emprunt bien sûr! Mais nous n'avons pas eu l'assurance qu'ils voulaient ou qu'ils étaient à même de vouloir aussi toutes les conséquences qu'une telle politique comporte.

Le soin avec lequel le Gouvernement entendait garder à sa disposition la « pompe à phynances » nous a donné quelque méfiance à cet égard.

Certes, la commission a été heureuse de constater que le Gouvernement entendait ne pas assurer la reconstruction et l'équipement du pays sur les ruines de la monnaie, mais sa majorité pense qu'on ne l'assurera pas davantage au prix de...

M. le président du conseil. Je m'excuse de vous interrompre.

Puisque vous venez de rappeler à plusieurs reprises que pour pratiquer une politique déterminée il faut qu'il y ait un gouvernement qui restaure dans ce pays l'autorité de l'Etat et donne certaines garanties en ce qui concerne le maintien de la valeur de la monnaie, j'ai bien le droit de vous répondre qu'après le drame effroyable qui a secoué ce pays pendant sept semaines, on ne peut pas dire que le Gouvernement d'alors n'a pas fait son devoir et qu'il n'est pas resté maître de la situation en prenant des responsabilités qui étaient particulièrement lourdes. Cela vous l'oubliez aujourd'hui. (*Applaudissements à gauche.*)

Pour rétablir le crédit de la France et pour lever l'hypothèque que le parti communiste avait pendant trop longtemps fait peser sur ce pays, je pense que nous avons fait, nous autres, sans bruit peut-être et sans réclame extérieure, un effort comme jamais antérieurement il n'en avait été accompli. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Demusois. C'est une odieuse diversion!

M. le président du conseil. Vous parlez du crédit de la France, du maintien de la valeur de la monnaie. Or, c'est précisément parce que nous avons pratiqué une politique sage qu'actuellement nous recevons des fonds qui, autrefois, restaient bloqués. (*Applaudissements à gauche. — Exclamations sur les bancs supérieurs de la gauche, du centre et de la droite.*)

Pour obtenir le déblocage de la contre-valeur des dons Marshall, il est nécessaire que la France respecte les engagements pris librement par le Gouvernement français. On exige — et on a le droit d'exiger — aussi bien à la conférence de coopération économique européenne qu'ailleurs, que ces engagements soient tenus.

Par ailleurs, parler d'équilibre c'est précisément avoir la possibilité d'espérer que notre franc ne continuera pas à perdre toute sa valeur: c'est démontrer que l'on veut aller dans la voie de l'assainissement financier du pays.

Aujourd'hui, quand je vois les communications qui ont été faites en raison de certains accords intervenus, je puis dire aux Assemblées que le 31 décembre nous pourrons disposer de 25 milliards de contre-valeur des dons Marshall pour diminuer la masse des billets en circulation.

Nous inaugurons là une politique qui n'a pas été souvent pratiquée; j'estime même qu'au moment de la libération, elle n'aurait pu être pratiquée, bien qu'on ait dû s'orienter vers elle, c'est-à-dire équilibrer les dépenses et les recettes, ne pas commettre des abus comme ceux que certains journaux de l'opposition essaient de relever au préjudice du Gouvernement actuel qui n'était pas né, le malheureux! en 1946 et en 1947.

Si, au lieu de faire cette politique de chèques sans provision qui a été trop longtemps la politique financière de la France, on avait pratiqué la politique que nous suivons nous autres, je suis sûr, monsieur Maroger, que dans l'épargne publique, nous aurions trouvé le concours certain, indispensable pour reconstruire nos ruines.

Mais si des progrès dans ce sens sont enregistrés, je puis bien dire que ce sont surtout les derniers gouvernements qui les ont réalisés. Nous n'en sommes pas encore à une période où l'on peut engager des programmes sur le résultat hypothétique d'un emprunt.

Je suis convaincu que le crédit de la France sera apporté à l'œuvre de reconstruction. J'ai dit à la commission des finances qu'un emprunt émis pour la reconstruction qui devait donner 6 milliards d'argent frais en a donné 18 et que nous avions clôturé la période d'émission de l'emprunt au bout d'une semaine. C'est dire qu'actuellement la confiance renaît. (*Murmures sur les bancs supérieurs de la gauche, du centre et de la droite.*)

Si ce Gouvernement bénéficie ainsi des réponses favorables que l'épargne donne à certaines demandes de crédit qu'il présente, c'est qu'il y a des hommes ou des partis qui placent au-dessus du souci du redressement de la France la réalisation de je ne sais quel dessein politique. (*Applaudissements à gauche. — Protestations sur les bancs supérieurs de la gauche, du centre et de la droite.*)

M. le rapporteur. Monsieur le président du conseil, je me permets à mon tour de vous demander l'autorisation de vous interrompre. Je crois que, dans mon exposé, je n'ai pas un seul instant dépassé la mesure d'une critique courtoise et parfaitement objective. (*Applaudissements à droite, au centre et sur les bancs supérieurs de la gauche, du centre et de la droite.*)

Avant même que j'aie fini cet exposé, auquel non seulement pour moi-même, mais pour tous les membres de la commission je devais conserver un caractère d'objectivité absolue, vous venez de transposer sur le plan politique une question que j'avais soigneusement essayé de laisser sur un tout autre terrain. (*Exclamations à gauche. — Applaudissements sur les autres bancs.*)

M. le président du conseil. Je m'excuse, mais il me semble bien vous avoir entendu tout à l'heure dire à cette tribune que l'on ne pouvait pas faire appel à l'épargne quand on n'avait pas la confiance du pays.

M. Dulin. C'est exact.

M. le président du conseil. Il m'a semblé que vous aviez transposé sur le plan politique un problème technique. (*Protestations à droite, au centre et sur les bancs supérieurs de la gauche, du centre et de la droite. — Applaudissements à gauche.*)

En tout cas, à l'égard du Gouvernement, ce n'était pas un propos qui restait sur le plan de la pure technicité.

Je vous répète que ce Gouvernement, ou son successeur, disposera de 25 milliards le 31 décembre, pour diminuer la masse fiduciaire en circulation. Il a donc, je crois, dans des circonstances difficiles, rétabli l'autorité de l'Etat. Il a, par conséquent, rempli sa mission; d'autres feront peut-être mieux. (*Applaudissements à gauche. — Exclamations à droite, au centre et sur les bancs supérieurs de la gauche, du centre et de la droite.*)

M. le rapporteur. Je voudrais essayer de finir de vous exposer pour quels motifs la majorité de la commission, après avoir soigneusement étudié le texte du Gouvernement, a conclu à son rejet.

J'ai moi-même, me semble-t-il, rendu hommage à l'effort incontestable et méritoire accompli par le Gouvernement dans la présentation de la loi des maxima et dans sa volonté de ne pas recourir à l'inflation.

J'ai dit qu'à notre sens votre programme financier ne marquait pas une confiance suffisante dans la possibilité de recourir à l'épargne. Nous pensons qu'il faut s'adresser à l'épargne qui a, seule, des ressources assez vastes pour assurer le financement de la reconstruction et de l'équipement. C'est à reconquérir cette confiance de l'épargne que nous voudrions vous voir employer votre ardeur et votre foi.

Voilà le sentiment qui, bien au-dessus des passions politiques...

A l'extrême gauche. Et le voyage à Versailles?

M. le rapoprteur. ... a groupé dans un même vote des hommes d'appartenances politiques diverses et qui, je vous l'assure, étaient libres de toute discipline. Ces hommes ont estimé, à tort ou à raison, vous en jugerez, qu'ils donneraient, ainsi que l'Assemblée, plus de poids, plus d'autorité et plus d'efficacité aussi, à ce sentiment en le manifestant dans un vote solennel contre l'ensemble du projet, plutôt que de le diluer dans une série d'amendements, incapables de changer l'esprit du texte gouvernemental, et, surtout, l'esprit dans lequel ce texte serait appliqué.

Il y a des heures où il faut savoir dire non, même à ses amis, et si vraiment on pense que le programme financier du Gouvernement n'est pas bon, que la France en mérite un meilleur, il vaut mieux le dire carrément. (*Applaudissements à droite, au centre, sur les bancs supérieurs de la gauche, du centre et de la droite et sur certains bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Alric.

M. Alric. Monsieur le président du conseil, mes chers collègues, je viens apporter ici, du point de vue technique, l'opinion de mes amis, non seulement sur le projet qui nous est soumis, mais encore sur le climat qu'il implique pour la politique économique et financière du Gouvernement. Je viens dire ici, en somme, si la continuation de certaine politique économique et financière peut nous donner satisfaction.

Pour cela, je suis obligé de revenir un peu en arrière, au moment où, il y a un an, à cette tribune même, nous apportions la critique des méthodes que l'on inaugurait à l'époque. Quelles étaient ces méthodes?

On nous disait, à juste titre, qu'il fallait lutter contre la dépréciation de la monnaie, qu'il fallait restaurer celle-ci et que nous ne pouvions rien faire sans faire cela d'abord, parce que cette dépréciation avait des conséquences catastrophiques pour l'économie du pays.

Nous étions tous d'accord et nous reconnaissions tous que la vitesse de dévaluation de la monnaie, c'est-à-dire l'augmentation de perte du pouvoir d'achat du franc sur le marché intérieur, avait atteint une valeur trop grande, que cela avait les conséquences les plus néfastes et qu'il fallait la réduire.

Quelles méthodes nous a-t-on proposées pour atteindre ce but? Ce fut le prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation qui était uniquement une méthode de superfiscalité. On nous expliquait alors que les sacrifices demandés allaient être payants, car nous allions voir assez vite cette vitesse de dévaluation se réduire par cette lutte contre l'inflation qui en était la cause et que, finalement, ces sacrifices allaient se traduire par un avantage indiscutable au bout d'un certain temps, par l'assainissement de la monnaie.

Nous avons fait alors la critique de cette méthode et nous avons essayé de démontrer que la superfiscalité n'était pas du tout le moyen de diminuer la vitesse de dévaluation et que, bien au contraire, elle pouvait aller à l'encontre du but poursuivi si elle n'était pas associée à d'autres méthodes qui seules pouvaient atteindre les causes profondes du mal.

Je crois que l'expérience a confirmé ce que nous disions à l'époque, et je pense inutile de m'appesantir sur ce point.

Aujourd'hui, je dis à M. le président du conseil: je crois que le climat de la superfiscalité exceptionnelle continue, je crois que l'on nous propose encore des sacrifices nouveaux et que l'on se berce encore de l'espoir d'arriver à réduire la vitesse exagérée de perte de pouvoir d'achat de la monnaie par l'impôt exceptionnel permanent.

Comme je l'ai dit l'année dernière, je répète aujourd'hui: non, vous vous trompez, la solution n'est pas là. (*Applaudissements à droite et sur les bancs supérieurs à gauche, au centre et à droite.*)

Je suis le premier à reconnaître les efforts que fait le Gouvernement comme j'ai été le premier à reconnaître les grandes qualités, les grands efforts que déployait M. Daniel Mayer pour son prélèvement exceptionnel qu'il croyait utile et efficace.

Ce que je viens de dire n'est pas du tout pour faire une critique acerbe et désagréable. Bien loin de là est ma pensée. Ce que je voudrais c'est apporter quelques éclaircissements au Gouvernement pour que finalement cela puisse servir à l'éclairer afin qu'il ne gaspille pas ses efforts en pure perte mais au contraire qu'il les dirige dans un sens plus utile à l'intérêt général du pays.

Je vais essayer de préciser ma pensée. L'erreur qui est à la base des méthodes que l'on emploie est celle-ci: la plupart de ceux qui ont étudié ces questions ont cru que le mal venait uniquement de l'inflation, c'est-à-dire de l'augmentation du nombre de billets de banque. D'où la lutte par la superfiscalité contre cette inflation cause de tout le mal.

Le Gouvernement nous déclare, chaque fois: « Je n'ai pas crevé le plafond! je n'ai pas imprimé de billets supplémentaires! Reconnaissez que j'ai eu le courage de prendre les mesures nécessaires! Les impôts que j'ai demandés empêchaient d'imprimer des billets, remerciez-m'en au lieu de me critiquer! »

Je vous en remercierais si cela avait réellement pour conséquence d'empêcher cette dévaluation rapide. Mais ce n'est pas le cas. Les résultats sont là. Pourquoi? Pour une raison très simple. C'est que, contrairement à ce que l'on croit généralement, ce n'est pas l'inflation qui est la cause de la dévaluation, mais bien au contraire la dévaluation qui est la cause de l'inflation. Cela ne veut pas dire que dans certains cas l'inflation ne puisse pas agir sur la dévaluation.

Mais, dans la situation actuelle, et depuis longtemps, ce n'est pas l'inflation qui est la cause de cette vitesse anormale de perte de pouvoir d'achat du franc.

L'année dernière, quand j'ai soutenu cette théorie, elle paraissait un peu paradoxale. J'ai eu le plaisir, depuis, de voir quantité de nos collègues s'y rallier.

J'ai même vu récemment une haute personnalité, avec laquelle je parlais, s'inquiéter de ce problème et me faire la remarque suivante:

« Je fais étudier diverses variables économiques, je fais faire des courbes, je regarde où en est la circulation fiduciaire et je constate que le nombre des billets de banque par rapport à 1939 n'est qu'au coefficient 9, 10 ou 11, alors que les prix sont eux à un degré bien plus élevé. Il y a là quelque chose qui me trouble, sur les relations entre les prix et l'inflation... »

A cela je réponds: la cause ne peut être en retard sur l'effet. Il est évident que quand vous tournez votre commutateur qui allume la lampe électrique, le commutateur étant la cause de l'allumage, vous ne concevriez pas que la lampe s'allume avant ou alors ce ne serait pas le commutateur qui serait la véritable cause car une cause ne peut être en retard sur l'effet.

Or, depuis 1939 vous voyez le volume des billets de banque croître plus lentement que la dévaluation. Donc ce n'est pas cette augmentation de billets qui est la cause de cette dévaluation.

Je crois même aujourd'hui avec le niveau des prix dont nous n'avons pas su arrêter la montée, que nous avons finalement une quantité de billets insuffisante.

Il n'y a plus le rapport que l'expérience avait prouvé heureux entre le nombre de billets de banque et le niveau des prix.

Vous êtes alors obligés d'utiliser des systèmes auxiliaires, des palliatifs, pour arriver à faire les payements. Vous développez abusivement l'emploi de la monnaie scripturale. Ces méthodes peuvent devenir incommodes, cela introduit une perte de temps et diminue finalement la production et se traduit par une perte pour la consommation.

C'est fort curieux et cela paraît paradoxal au premier abord, mais cette lutte exagérée contre certains moyens de payement va à l'encontre du but et peut gêner la marche normale de l'économie par une atteinte anormale à l'outil-monnaie, essentiel pour la marche de cette économie.

Alors, mesdames, messieurs, faites très attention! Dans cette lutte contre l'inflation, spectre dont on nous menace peut-être abusivement actuellement. Si vous croyez que tout est là, vous bornerez là votre effort et vous croirez avoir tout fait quand vous n'aurez rien fait encore.

J'aurai beaucoup de choses à dire pour préciser ma pensée qui est peut-être obscure, parce que je vais trop vite. Mais je ne vais pas prolonger la discussion, et je vais simplement vous indiquer brièvement la cause de cette dévaluation, qui est le mal véritable contre lequel il faut concentrer nos efforts. Pas de confiance possible sans vitesse de dévaluation réduite considérablement par rapport à celle que nous connaissons encore aujourd'hui.

La cause de cette dévaluation réside dans le phénomène suivant: Quand un ensemble de personnes travaillent et ont des rémunérations, en fonction de ces activités, il peut se faire que, pour des raisons fort diverses — et nous verrons tout à l'heure que, depuis quelques années, ces raisons se sont développées tout à fait anormalement — il y a en certains endroits des gens privilégiés, et par suite, en d'autres endroits, des travailleurs qui sont lésés. Il y a, en somme, déséquilibre entre les rémunérations, certaines personnes ont une part anormale de la production que ne justifie point leur activité. J'insiste pour dire qu'il y a des raisons multiples à cela: raisons sentimentales, raisons de force, manque d'autorité générale ou trop d'autorité d'organismes particuliers, astuce de ceux qui savent profiter de lois dont on n'a pas su mesurer l'imprudence. J'ai déjà dit: « Si vous ne voulez pas que des pêcheurs en eau trouble, combinards de tous genres, s'arrogent une part anormale de la production, ne troublez pas l'eau. » Ces privilèges existant, que se passe-t-il? Au bout d'un certain temps, par les réclamations qui se font jour — je pense n'avoir pas besoin d'insister là-dessus, nous les connaissons bien — on est obligé d'essayer de faire disparaître ces privilèges trop criants. De quelle façon? Par la nature même de la monnaie — il faut qu'il en soit ainsi — on le fait en augmentant ceux qui ne sont pas assez payés et jamais en diminuant ceux qui le sont trop.

Conclusion: pour faire disparaître ce privilège, vous augmentez le niveau des rémunérations générales de toutes les activités humaines, c'est-à-dire que vous dévaluez le franc par rapport à tout ce que l'on peut rémunérer avec lui.

Si vous n'avez pas fait disparaître la cause qui peut permettre à ce privilège de se recréer, il ne manque pas de le faire ou bien un autre se produit ailleurs et, par la lutte que vous devez mener continuellement pour essayer de les réduire, et cela en augmentant les gens désavantagés, il se produit cette sorte de bourgeonnement de toutes les rémunérations qui est à la source même de la dévaluation du franc.

Alors, quand cette dévaluation se produit, si vous ne luttez que contre l'inflation, qui n'y est pour rien, vous perdez de vue l'élément capital qui est la cause de tout et vous arrivez seulement à créer un déséquilibre encore supérieur entre les moyens de payement et le niveau des prix, qui risque d'anémier l'économie française.

Voilà le résultat de cet acte de courage national, et je comprends très bien le Gouvernement quand il nous dit que la superfiscalité est très difficile à faire accepter et qu'il lui faut une grande énergie pour aller dans cette voie.

Il est vraiment triste de voir imposer de pareils sacrifices au pays quand l'on sait que ce ne sont peut-être pas ceux que l'on devrait immédiatement demander.

Il faudrait au contraire porter l'effort vers cette lutte contre la perte du pouvoir d'achat de la monnaie. Si vous réussissiez, l'inflation ne serait plus alors nécessaire

et elle s'arrêterait progressivement à la vitesse voulue. Arrêtez la vraie cause et l'effet s'arrêtera tout seul. Tuez le microbe et la fièvre disparait.

J'indique immédiatement, comme je l'ai indiqué autrefois, que la dévaluation dont nous voulons diminuer la vitesse ne doit pas être nulle par rapport aux salaires, par rapport aux rémunérations des activités humaines; elle peut simplement être nulle par rapport à la marchandise du progrès technique moyen.

Cela implique que lorsqu'on parle de stabilité monétaire il ne faut pas oublier d'indiquer par rapport à quoi l'on refère cette stabilité.

Un jour prochain, nous aurons peut-être l'occasion de préciser davantage ces importantes questions.

Quoi qu'il en soit, je crois que ce qu'il faut, c'est que vous portiez la lutte contre cette dévaluation. Comment? Si j'ai su faire comprendre mon diagnostic, vous comprendrez que vous ne pouvez y parvenir qu'en abolissant les privilèges de tous ordres qui se sont institués depuis longtemps peut-être mais probablement beaucoup développés à la faveur des secousses violentes qu'a subies ce pays depuis quelques années. Le classement des valeurs humaines a été complètement perturbé. Il est complètement faussé.

La tâche numéro un de ce pays est de reclasser d'une manière correcte toutes les valeurs et en particulier la valeur des hommes en fonction de leur efficacité réelle et non pas en fonction de n'importe quel classement arbitraire voulu ou toléré. *(Applaudissements à droite, au centre et sur les bancs de l'A. D. R.)*

Voilà, je crois, la tâche la plus urgente, voilà, je crois, celle à laquelle il faut s'attaquer. Il ne faut plus perdre du temps et remettre cette tâche, ce qui pourrait être irrémédiablement grave pour le pays.

Je sais, monsieur le président du conseil, combien votre tâche est lourde et, je vous le dis encore une fois, ce n'est pas dans un esprit de critique malveillante mais surtout pour essayer de vous montrer la voie, la seule voie de la réussite dans ce domaine. Comme je l'ai dit à M. René Mayer, je le répète, ne gaspillez pas votre activité ni votre talent à des tâches secondaires et peut-être nuisibles. Consacrez-les d'une manière instante et sans attendre à cette tâche que je crois essentielle dans le domaine dont nous nous occupons aujourd'hui.

Croyez-vous que vous n'aurez pas tous les partis et tous les hommes avec vous pour une lutte contre les privilèges où qu'ils soient ?

Dans nos difficultés nous avons une chance c'est que le remède que je vous indique comme celui qui doit ralentir la dévaluation est celui qui en même temps augmentera notre production.

En effet, si le reclassement des valeurs est fait en fonction de cette efficacité réelle, il est bien évident que par cette revalorisation du travail efficace qui en résultera vous verrez tous ceux qui concourent à la production consacrer toute leur énergie à cette production au lieu de la distraire au profit de certaines combinaisons plus rémunératrices. Ce sera le résultat certain de cette « prime au meilleur » qui sera la conséquence de ce reclassement.

Je crois que c'est une chance inespérée de voir que cet effort que nous avons à faire résoudra à la fois les deux problèmes généraux essentiels de l'économie et de la finance du pays.

Si nous regardons d'une manière plus particulière la loi sur les maxima que vous nous proposez aujourd'hui, je vous dirai une chose qui étonnera peut-être, c'est que dans les remèdes dont on nous parle depuis un certain temps et que beaucoup réclament, il y a les économies budgétaires. Il est évident que ces économies budgétaires peuvent aller dans le sens de ce reclassement des valeurs dont je vous parle.

Mais ce n'est pas absolument certain et je prétends même qu'un budget en équilibre, s'il est mis en équilibre par des moyens discutables peut augmenter cette perturbation du classement des valeurs dont je parlais tout à l'heure et être par suite une cause de dévaluation.

Par exemple, si vous supprimez certains fonctionnaires efficaces et que vous en laissiez de moins intéressants malgré votre budget en équilibre vous pouvez exagérer cette perturbation des valeurs qui sera la cause de la dévaluation.

Il faut donc faire cette mise en équilibre avec le plus grand discernement. La condition est nécessaire mais pas suffisante.

Le fait de mettre un plafond aux dépenses peut laisser croire à certains que justement on n'aura pas la force d'imposer des économies où elles sont utiles et qu'on les fera peut-être d'une manière trop automatique sans le discernement voulu.

Sur cette crainte je n'insiste pas.

D'un autre côté, on nous dit: Pour pouvoir profiter de l'aide du plan Marshall il ne faut pas faire d'inflation.

Je crois que là, il est bon de préciser notre position vis-à-vis du plan d'aide américaine. Je crois que tous les Français qui désirent le relèvement du pays ne désirent pas se servir de cette aide pour maintenir le pays dans un effort de relèvement au ralenti, mais bien au contraire pour essayer de l'accélérer en prenant la plus grande part possible à notre propre relèvement.

Si nous sommes capables d'expliquer aux Américains les moyens les meilleurs pour arriver à ce que nous prenions mieux notre part de cette reconstruction, ils ne seront pas plus ennemis que nous de certaines modifications dans nos méthodes. Si nous avons besoin de plus de billets de banque, si nous savons le leur démontrer, je ne veux pas croire qu'en quoi que ce soit, ils se refuseraient à cela surtout s'ils voient en même temps la vitesse de dévaluation de notre franc se ralentir et par suite la confiance renaître et l'épargne s'investir dans les travaux de relèvement.

En résumé et pour conclure, après avoir fait ce tour d'horizon, je dirai que ce qui paraissait paradoxal quand je l'exposai, il y a un an, a reçu la sanction des faits. Et, à ce sujet, permettez-moi de rappeler le cas du retrait des billets de 5.000 francs. J'étais venu à cette tribune expliquer l'erreur de l'opération faite sur ces billets de 5.000 francs et exposer que ce prélèvement portait une atteinte supplémentaire à la monnaie et serait nuisible à l'économie sans aucun avantage sérieux en contre-partie.

En réponse, on montait en épingle la reprise aux trafiquants, qui se servaient des billets de 5.000 francs comme outil essentiel de leur trafic, leurs bénéfices anormaux. Je disais alors à M. Mayer: « Je ne crois pas que les trafiquants, qui ont acquis leurs bénéfices délictueux par leur astuce frauduleuse, aient la naïveté de se laisser prendre ».

M. le président du conseil nous a dit ces jours-ci que le total des avantages procurés par le prélèvement sur les billets de 5.000 francs n'était pas très considérable.

Si je rappelle ce fait, ce n'est pas pour montrer simplement que nous avons eu raison, mais pour souligner que les personnes qui ont fait un ensemble de prévisions qui se révèlent exactes, ont peut-être le droit d'être écoutées, afin que soit améliorée notre action sur la route où nous nous engageons pour l'avenir.

En conclusion, monsieur le président du conseil, mesdames, messieurs, je crois que le climat du projet qui nous est présenté est encore, malgré tout, malgré les économies budgétaires qui ont été réalisées, un climat de superfiscalité pour toujours lutter contre l'inflation, avec l'idée d'atteindre par ce moyen à un rétablissement d'une relative stabilité monétaire.

Je signale donc, comme je l'ai fait il y a un an, que cette superfiscalité n'atteindra pas son but et qu'il faut employer d'autres méthodes, celles que je viens de vous exposer. Lutter seulement contre l'inflation est une méthode insuffisante. C'est lutter uniquement contre un symptôme et certainement aggraver le mal de la dévaluation que l'on prétend juguler. Croyez-vous que les superimpôts proposés ne s'intégreront pas dans les prix et n'aboutiront pas à une hausse, donc à une dévaluation supplémentaire ?

On espère que l'augmentation de la production suffira à arrêter la vitesse de dévaluation excessive: c'est une illusion trompeuse. Du reste la production est depuis plusieurs mois voisine de celle de 1938; est-ce que la vitesse de dévaluation est celle de cette époque ? Quand on a compris le mécanisme de la dévaluation que je vous ai exposé, on ne s'en étonne pas.

Je crois que les éminentes personnalités qui ont étudié ces projets le font surtout du point de vue fiscal, mais ce domaine me paraît dépassé et, actuellement, faut-il surtout penser « économique », et faut-il que toutes les mesures que vous nous proposez soient d'abord vues sous cet angle pour pouvoir rénover vraiment l'économie du pays ? Nous sommes tous prêts à consentir des sacrifices, pourvu qu'ils soient suivis des résultats que nous espérons.

La politique de superfiscalité n'est pas une politique de vrai courage mais de facilité imaginative. Je crois que le courage efficace, le seul qui importe au pays, est de s'atteler à découvrir les causes profondes de notre situation et de les modifier quoi qu'on puisse découvrir comme abus. La superfiscalité, au contraire, permet de faire durer les abus dont nous souffrons, au grand dommage du pays.

J'espère, monsieur le président du conseil, que vous prendrez ces critiques en bonne part, que vous comprendrez pourquoi, moi et mes amis, nous ne pouvons donner notre adhésion aux mesures de superfiscalité, parce que nous attendons autre chose qu'on nous promet depuis longtemps et que nous ne voyons malheureusement pas arriver. *(Applaudissements à droite, au centre et sur les bancs supérieurs de la gauche, du centre et de la droite.)*

M. le président. La parole est à M. Saller.

M. Saller. Mesdames, messieurs, mes honorables prédécesseurs à cette tribune vous ont entretenus des dispositions de la loi des maxima qui ont trait à la politique générale du Gouvernement ou aux intérêts de la France métropolitaine. Mon dessein est beaucoup plus modeste; il

vous paraîtra sans doute déplacé dans l'atmosphère actuelle du débat. Il est de vous parler des dispositions de cette loi des maxima qui intéressent les territoires d'outre-mer. Ces dispositions sont contenues dans les articles 1er à 3, elles ont trait aux dépenses ordinaires des services civils, aux dépenses militaires et surtout aux dépenses de modernisation et d'équipement.

Je laisserai de côté, pour une discussion ultérieure, les dépenses ordinaires des services civils et les dépenses militaires. Je vous présenterai seulement, au nom, je crois, de la totalité des représentants de la France d'outre-mer dans cette Assemblée, des observations générales sur les dépenses civiles de reconstruction et les comptes spéciaux d'investissement.

La loi des maxima fixe, en son article 1er, à 150 milliards le maximum des crédits de payement affectés aux dépenses civiles de reconstruction. Pour les territoires d'outre-mer, il est prévu, dans ce maximum de 150 milliards, 17.800 millions au titre de la subvention au fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer.

Mais cette somme de 17.800 millions couvre exclusivement la continuation des programmes entrepris en 1948. Rien n'est prévu pour les opérations nouvelles. On nous dit bien que ces opérations nouvelles doivent, en principe, faire l'objet d'un programme 1949-1950, qui sera soumis ultérieurement au Parlement: mais je ferai observer que ce programme 1949-1950 n'entrera en vigueur qu'au mois de juillet et qu'en attendant, pendant le premier semestre 1949, il y a un certain nombre d'opérations nouvelles à entreprendre qui sont la conséquence des opérations en cours, opérations nouvelles qui sont commandées notamment par les modifications voulues par le programme quadriennal récemment établi à la demande du Gouvernement.

Mais le Gouvernement, en demandant l'établissement de ce programme quadriennal, ne prévoit rien du tout pour les opérations nouvelles qu'il faut entreprendre pendant le premier semestre de 1949. Il ne prévoit rien du tout pour les dépenses relatives aux moyens de communication et de transport qu'il faut engager pendant ce même semestre, alors que l'occasion s'offre d'utiliser des entreprises de travaux publics susceptibles d'exécuter ces travaux, et alors que les approvisionnements de matériaux doivent être entrepris dès maintenant si l'on veut que ces travaux soient exécutés à temps pour l'achèvement du programme quadriennal.

On nous dit que, dans un projet qui nous sera soumis ultérieuremnet, celui relatif au budget général des dépenses civiles de reconstruction et d'équipement, une certaine quantité de crédits d'engagement sera affectée aux territoires d'outre-mer pour l'exécution des premiers travaux de ce programme. Toutefois, si j'en juge d'après les documents qui nous ont été distribués, ces crédits d'engagement s'élèvent à 8.665 millions pour l'ensemble des territoires d'outre-mer, mais ne comportent pour ces territoires — c'est-à-dire pour près de 50 millions d'habitants — que 2 milliards affectés aux voies de transport et aux communications.

S'imagine-t-on une minute que cette somme de 2 milliards suffira à couvrir tous les engagements qu'il faut prendre pour ces territoires, dont on sait qu'ils sont dépourvus des moyens de transport et de communication, dont on connaît l'immensité, et dont on sait qu'il leur faut par conséquent beaucoup plus de routes et de chemins de fer qu'à un pays plus ramassé et plus peuplé ?

Mais l'observation que je veux présenter ne porte pas seulement sur l'insuffisance de ce chiffre de 2 milliards, elle porte également sur la nature du programme que l'on veut exécuter. Les voies de transport et les communications prévues ne concernent que les grands axes de transport. Rien n'est prévu pour les axes secondaires qui doivent amener à ces axes principaux la production des millions d'autochtones de ces territoires. Or, c'est cette production qui apportera à l'ensemble des territoires, à l'ensemble de l'Union française l'augmentation de puissance économique recherchée par le programme quadriennal. Comment faire participer à l'exécution de ce programme ces millions d'autochtones si on ne leur donne pas les moyens d'amener le fruit de leur travail aux grands axes de transport ?

Il faut donc non seulement augmenter le chiffre de 2 milliards qui est prévu pour les engagements et le porter à un chiffre ne devant pas être inférieur à 8 milliards, mais aussi prévoir une somme suffisante pour les travaux de communication concernant les axes secondaires et desservant la production autochtone.

L'article 3 du projet de loi des maxima dispose des ressources affectées aux investissements pour la reconstruction et l'équipement et notamment de la contrevaleur de l'aide américaine, c'est-à-dire de 280 milliards.

Sur ces 280 milliards, 20 milliards sont accordés aux investissements extramétropolitains, dont 2.500 millions pour la Sarre et 17.500 millions pour l'Afrique du Nord. Rien, absolument rien n'est prévu pour les territoires et les départements d'outre-mer.

A première vue, comme après reflexion, cela paraît, mesdames, messieurs, ahurissant, d'autant plus ahurissant qu'au cours du quatrième trimestre 1948, et suivant des informations qui ont paru dans la presse d'hier ou de ce matin, il a été accordé aux territoires d'outre-mer 5 milliards sur les sommes, relativement modestes, provenant de l'aide américaine, qui ont été réservées en 1948 à l'équipement.

Il n'y a donc pas d'impossibilité à prévoir, sur les 280 milliards de 1949, une part pour les départements et territoires d'outre-mer. Si une proportion semblable à celle appliquée à 1948 était prévue pour 1949, les territoires et départements d'outre-mer pourraient trouver les 12 ou 15 milliards qui leur seront nécessaires en 1949 pour financer leur modernisation et leur équipement, pour financer également — et j'attire à ce sujet tout particulièrement l'attention de cette Assemblée et du Gouvernement — la modernisation et l'équipement de la production autochtone.

J'ai déjà dit — et je le répète parce que c'est une vérité qui semble méconnue — c'est le travail des millions d'autochtones des territoires d'outre-mer qui procurera à l'Union française toute entière, qu'il s'agisse des territoires d'outre-mer eux-mêmes ou qu'il s'agisse de la métropole ,le surcroît de produits dont elle a besoin pour son redressement. (*Applaudissements sur quelques bancs à gauche, au centre et sur quelques bancs à droite.*)

Il est possible de trouver ces 12 à 15 milliards par un aménagement des dépenses classées au fonds de modernisation et d'équipement, aménagement qui laisserait à la charge de ce fonds les travaux les plus rentables et en même temps permettrait d'exécuter dans les territoires d'outre-mer des travaux d'équipement qui sont certainement beaucoup plus rentables, et sans doute plus utiles, que quelques-uns des travaux que l'on prévoit à la charge de ce fonds.

Mesdames, messieurs, je ne voudrais pas abuser de votre temps si mesuré, mais je crois exprimer l'opinion de tous mes collègues qui représentent ici les départements et les territoires d'outre-mer en résumant les deux demandes que je vous soumets, demandes très modérées mais qui tendent, d'une part, à accorder aux territoires d'outre-mer les crédits d'engagement dont ils ont besoin dès le premier semestre 1949 pour prendre leur part dans l'effort de redressement inclus dans le programme quadriennal et, d'autre part, à accorder à ces mêmes territoires une partie des ressources affectées au financement de la reconstruction et de l'équipement.

L'effort de redressement économique que les projets qui vous sont présentés vont permettre d'entreprendre ne pourrait laisser de côté les territoires d'outre-mer et, en cette fin d'année où il est coutume de se recueillir, les nouveaux élus des territoires d'outre-mer au Conseil de la République s'associent à leurs aînés pour vous apporter, mesdames et messieurs, un témoignage solennel, celui de notre volonté inébranlable de rester dans l'Union française (*Applaudissements*), mais dans une Union française dont la réalité soit conforme aux principes qui l'ont vu naître, et particulièrement à ce principe d'égalité des individus, comme des collectivités. (*Nouveaux applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Brizard.

M. Brizard. Monsieur le président du conseil, monsieur le ministre, je n'avais nullement l'intention de prendre part à cette discussion, mais, tout à l'heure, dans votre réponse à M. Maroger, vous avez semblé croire que nous faisions, de notre position, une combinaison politique, et c'est tant en mon nom personnel qu'au nom de mes amis indépendants que je vous fais la brève déclaration suivante.

Nous avons été portés ici par l'immense espérance du peuple de France, pour que soit modifiée la ligne des destinées de ce pays.

Or, les solutions qui nous sont proposées aujourd'hui, si elles constituent un coup de frein évident à notre glissement vers le gouffre, n'ont rien du coup de barre qui doit arrêter notre chute et amorcer notre remontée.

Nous sommes décidés à soutenir le Gouvernement, quelle qu'en soit la formation, qui aura le courage de prendre les mesures nécessaires.

Au cours de la campagne électorale, nous avons fait plébisciter une ligne politique, nous n'avons pas fait plébisciter un homme. Dans notre résistance aujourd'hui, nous ne faisons le jeu de personne. Mais, pour la troisième fois que nous nous trouvons, dans cette assemblée devant le problème du budget, nous retrouvons les mêmes promesses vagues et les mêmes exigences de sacrifices. Nous ne pouvons l'admettre. Les ministres successifs, si éminents soient-ils, ont failli à leur promesse. Pour faire confiance à un Gouvernement, nous lui demandons d'inscrire

dans sa loi de finances l'engagement de faire les économies indispensables et de gérer les affaires du pays comme la plupart de ceux qui sont ici gèrent leur département et leurs villes. Alors, mais seulement, nous vous suivrons, et je suis sûr également que le pays vous suivra. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Martial Brousse.

M. Martial Brousse. Mesdames, messieurs, c'est la première fois que j'aborde cette tribune. Tout d'abord, je vous demanderai une certaine indulgence, n'ayant pas encore l'habitude des débats parlementaires, et je compte un peu sur cette indulgence si je m'égare un peu dans l'organisation de mon intervention.

Nous avons à discuter du rapport qui nous a été présenté par M. Maroger. Mais je pense qu'il n'est guère possible, sans tenir compte du texte qui nous a été envoyé par l'Assemblée nationale, de discuter de ce rapport.

C'est donc surtout à la loi des maxima qui nous est soumise que je voudrais apporter quelques critiques, de la façon la plus objective possible, du reste, pour obtenir quelques apaisements sur les dispositions de ce texte.

Je ne reviendrai pas longuement sur la question des économies, économies dont on a parlé depuis très longtemps et sur lesquelles règne une certaine incertitude, mais probablement retrouverons-nous cette question dans les premiers mois de l'année prochaine.

Je voudrais surtout apporter quelques critiques et quelques suggestions en ce qui concerne l'agriculture. Dans le texte qui nous est soumis, je constate tout d'abord, avec quelque étonnement, que les investissements destinés à l'agriculture représentent un chiffre très réduit — 24 milliards, je crois — sur un total de 264 milliards.

Je pense qu'il serait possible d'augmenter ce chiffre si on voulait bien, notamment, supprimer certaines subventions qui, dit-on, intéressent l'agriculture et qui, en réalité, ne font qu'apporter une aide relativement réduite à certains consommateurs. Je suis persuadé que la mise à la disposition de l'agriculture des crédits correspondants conduirait à une augmentation de la production et à une diminution des prix de revient, ce qui rendrait davantage de services à l'ensemble des consommateurs que les quelques subventions prévues. (*Applaudissements au centre et sur divers bancs.*)

Je pense, notamment, à la subvention sur le beurre qui va permettre à chaque consommateur de faire une économie d'environ 48 ou 50 francs par mois, mais qui s'élève tout de même, dans le budget, à 4.730 millions, et je préférerais voir ces sommes investies dans des travaux agricoles et dans l'amélioration de la production, au moyen de l'intensification des opérations de remembrement, par exemple. (*Nouveaux applaudissements.*)

Je suis persuadé qu'il y a des entreprises d'intérêt agricole très rentables, et que le remembrement est une de celle-là.

Je constate qu'il y a 24 milliards pour l'ensemble de la production agricole. Mais nous ne savons pas exactement à quoi sont destinées ces sommes. S'agit-il de favoriser les travaux d'adduction d'eau et d'électrification de nos campagnes ou bien s'agit-il de construire des usines destinées à produire des engrais ou des machines, comme le bruit en a couru dans cette enceinte ?

M. le secrétaire d'Etat. Il y a 4 milliards et demi pour les usines d'azote.

M. Martial Brousse. Sur les 24, monsieur le ministre ?

M. le secrétaire d'Etat. Oui.

M. Martial Brousse. Nous sommes donc fixés en ce qui concerne les usines d'azote. Il reste 20 milliards pour le reste du secteur agricole. Pour une production qui occupe 40 à 45 p. 100 de la population française, il faut bien reconnaître que ces crédits d'investissement sont insuffisants.

Si nous apportons quelques critiques à ce projet, c'est également parce qu'il est question de lancer un emprunt pour financer ces investissements mais, si cet emprunt ne réussit pas, de faire appel à l'impôt. Comme, au cours de l'année 1948, nous avons, nous, paysans, particulièrement souffert d'un certain emprunt forcé que l'on appelle l'emprunt Mayer, et comme « chat échaudé craint l'eau froide » nous ne sommes pas, je vous l'avoue, très chauds pour accepter, un petit peu dans l'obscurité, cette mutation, si je puis ainsi dire, de l'emprunt en impôt.

Nous pensons qu'après la libération, vers 1945-1946, les cultivateurs qui avaient à ce moment-là un petit peu d'argent n'avaient pas la possibilité de s'équiper alors qu'ils manquaient de tout, parce qu'ils ne pouvaient pas se procurer les machines nécessaires, parce qu'ils ne pouvaient pas acheter les engrais indispensables et que, maintenant, si — il faut bien le reconnaître — nous avons plus d'engrais et davantage de machines à notre disposition, — à quels prix ! — par l'emprunt Mayer, par celui qui est peut-être en préparation pour 1949, on nous enlève l'argent qui est nécessaire pour faire ces achats et pour équiper l'agriculture. (*Applaudissements sur divers bancs au centre et à droite.*)

Il est également quelque chose, dans le projet gouvernemental qui nous a été transmis par l'Assemblée nationale, qui nous rend méfiants. Je voudrais bien demander la permission de m'étendre un peu, pensant tout de même que je reste dans le sujet, sur cette réforme fiscale qui doit voir le jour à partir du 1er janvier 1949.

Cette réforme fiscale a été faite sous le signe de la simplification, paraît-il, et de la lutte contre la fraude. Si, du point de vue général, c'est peut-être exact, j'ai le regret de constater qu'il n'en est pas ainsi en ce qui concerne les impôts que doivent payer les agriculteurs, l'impôt sur les bénéfices agricoles notamment.

Jusqu'à présent, cet impôt sur les bénéfices agricoles était déterminé par une commission départementale avec appel possible à la commission centrale; il y avait donc deux commissions qui siégeaient, l'une au stade départemental, l'autre au stade national.

Aujourd'hui, sous prétexte de simplification, on a créé toute une échelle de commissions, toute une échelle d'appels et de sur-appels, de sorte que l'administration chargée de déterminer l'impôt sur les bénéfices agricoles sera certainement obligée d'augmenter ses effectifs, si elle veut le faire correctement.

En effet, il est toujours prévu des commissions départementales, mais ces commissions n'auront pas seulement à fixer le bénéfice moyen à l'hectare d'un département ou d'une région, elles auront aussi à fixer le fermage moyen d'un département ou d'une région et elles auront encore à déterminer dans le département un certain nombre de catégories d'exploitations agricoles.

Cela constituera pour elles un travail considérable, mais ce ne sera pas fini, il va falloir incorporer dans toutes ces catégories qui vont être constituées par les commissions départementales toutes les exploitations agricoles de la région ou du département, et ce soin incombera à l'administration assistée d'une commission communale, tout au moins en ce qui concerne la polyculture; or, je ne vous apprendrai rien en vous disant que ce sont les exploitations de polyculture qui sont les plus nombreuses dans ce pays, la monoculture n'étant faite que dans certaines régions viticoles, fruitières et maraîchères.

Nous assisterons donc à cette réunion de la commission départementale. Nous assisterons ensuite à ces réunions des commissions communales. C'est peut-être l'administration — ce n'est pas très net dans le texte — qui jugera dans quelle catégorie on doit classer telle ou telle exploitation, et elle sera par conséquent la maîtresse de la situation puisque c'est elle qui dira si tel cultivateur doit payer tel impôt et tel autre cultivateur tel autre impôt. Le représentant de l'administration doit travailler avec la commission communale. Supposons qu'il travaille en complet accord avec elle et que, dans les communes, on examine toutes les exploitations agricoles pour les classer dans telle ou telle catégorie.

Qu'arrivera-t-il ? Je le regrette, les hommes sont des hommes, les agriculteurs comme les autres. Il est probable que, dans ces commissions communales, vont se développer un certain nombre de mauvais instincts et de mauvais sentiments.

Les répartiteurs sont, vous le savez, nommés par le conseil municipal. Je sais bien que, dans les campagnes, les questions politiques ne jouent pas, en général, mais il peut se trouver que les répartiteurs n'aient pas toute l'objectivité voulue pour déterminer le classement des exploitations agricoles dans les diverses catégories désignées par la commission départementale.

En tout cas, même si le système fonctionnait parfaitement, il y aurait tout de même à craindre des incompétences et une certaine partialité. Et même si l'on observait une rigoureuse impartialité, il est certain que tous les cultivateurs ne seraient pas satisfaits de leur classement, ce qui amènerait des dissentiments considérables dans nos campagnes. Ce serait une amorce de guerre civile dans nos campagnes et nos communes rurales. (*Murmures.*)

Je ne crois donc pas que nous réalisions ici une simplicité accrue.

Mais je n'ai pas tout dit. Dans le texte qui nous est proposé, les cultivateurs classés par des commissions communales peuvent faire appel.

On peut prévoir que dans un département qui compte de 25.000 à 30.000 exploitants, 10 pour 100 feront appel, ce qui représente, pour la commission départementale, 2.500 à 3.000 dossiers à examiner. En admettant qu'elles en examinent dix par jour, il leur faudra environ 250 à 300 jours pour procéder à leur examen. Autrement dit, les commissions départementales siègeront en permanence.

On a parlé de lutte contre la fraude. Habituellement, lors des années précéden-

es, le revenu de l'exploitation agricole, qui était fixé par ces commissions départementales, était répercuté dans les exploitations grâce à la référence cadastrale. Aujourd'hui, on abandonne cette référence. Sur quoi alors va-t-on se baser pour classer les exploitations dans les différentes catégories ?

On va se baser sur l'avis des répartiteurs, mais aussi sur les renseignements qui seront donnés par le cultivateur, qui sera obligé, si l'administration l'exige, de donner, au début de l'année, certaines indications sur la nature et sur la surface de chacune de ses cultures. Les demandes de renseignements, auxquelles il répondra évidemment comme il le voudra, seront plus ou moins contrôlées. Or, de deux choses l'une: ou il sera fait un contrôle sévère, et alors je me demande le nombre de contrôleurs qu'il faudra — et ils devront être à la fois géomètres et arpenteurs — ou il n'y aura aucun contrôle, et c'est probablement ce qui se passera.

Donc, alors que l'administration a le revenu cadastral qui est connu, auquel elle peut se référer en tous points, on va maintenant avoir des renseignements plus ou moins exacts, que l'on ne pourra évidemment obtenir sans un certain contrôle.

C'est une méthode que j'estime injuste, compliquée et qui sera onéreuse.

Il y a, en ce qui concerne cette réforme fiscale, un autre point sur lequel je voudrais attirer votre attention: c'est la nouvelle façon de déterminer l'impôt foncier. Il y a deux catégories de contribuables qui payent l'impôt foncier: ce sont les exploitants agricoles, qui sont propriétaires de leurs exploitations, et les propriétaires fonciers, qui donnent leurs terres en fermage. Le mode d'évaluation ne sera pas le même. Pour les premiers, on se bornera à faire établir par la commission départementale le revenu forfaitaire, revenu foncier compris; pour les seconds, les propriétaires bailleurs, on pourra évidemment obtenir facilement le revenu réel, puisqu'on connaîtra le prix du fermage. Mais alors qu'on permet au bailleur d'éliminer de son revenu toutes les dépenses d'entretien et d'exploitation, en même temps qu'un forfait de 5 p. 100 pour tenir compte des amortissements et assurances, je ne vois rien dans le texte qui me fasse espérer qu'on va consentir la même réduction pour les propriétaires exploitants. Si bien que je suis en droit de me demander si l'on ne va pas favoriser le propriétaire foncier non exploitant par rapport au propriétaire exploitant, qui tire du revenu de sa terre un certain bénéfice, c'est entendu, mais qui la travaille lui-même au lieu de la donner en location.

Je sais bien qu'on va me dire que, pour le propriétaire exploitant, il s'agit d'un impôt forfaitaire, calculé par conséquent en tenant compte d'une certaine moyenne, et qu'il est difficile d'éliminer d'un revenu forfaitaire des dépenses réelles.

Mais il serait peut-être possible de faire également un abattement forfaitaire pour les exploitants qui sont propriétaires de leur ferme, comme pour les propriétaires fonciers qui ne cultivent pas leurs terres. Pour établir le forfait départemental, je ne vois rien qui indique que l'on va considérer comme dépenses celles qui sont faites pour l'amélioration, l'entretien des bâtiments ou les réparations.

Du reste, il n'est pas possible que l'on fasse un bénéfice forfaitaire pour les deux catégories, qu'il s'agisse des fermiers ou des propriétaires exploitants. Si de ce bénéfice forfaitaire on éliminait, comme dépenses, l'entretien des bâtiments, le fermier, qui n'a pas, en principe, à entretenir des bâtiments, serait favorisé.

Par conséquent, ou bien il faut donner au propriétaire exploitant la possibilité de considérer comme dépenses un forfait ou les dépenses réelles qu'il fait pour l'entretien des bâtiments, ou bien il faut trouver un moyen, comme celui qu'on avait auparavant, pour que le propriétaire exploitant ne soit pas lésé au détriment du propriétaire foncier.

Ce moyen c'est le revenu cadastral. Je me demande pourquoi on l'a abandonné, alors qu'en ce moment même on recherche les communes types, dont le revenu cadastral a été revisé il n'y a pas longtemps, pour comparer ce revenu à celui des communes non revisées.

On ne fait là qu'appliquer des textes qui ont été votés l'année dernière et qui spécifient qu'au cours des années futures on va accélérer la revision du cadastre, et qu'en attendant que cette revision soit faite dans toutes les communes, on prendra pour types des communes revisées auxquelles on assimilera celles qui n'ont pu l'être encore.

M. le secrétaire d'Etat. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Martial Brousse. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat. Monsieur Brousse, je voudrais vous donner un apaisement.

Vous savez combien déjà, l'année dernière, alors que je n'occupais pas ce poste, je m'étais préoccupé de la question.

Le texte qui vous est aujourd'hui proposé est celui-là même sur lequel la plus grande partie de la C. G. A. avait donné son accord l'an passé.

Je dois vous indiquer que je ne me refuse pas à un nouvel examen de la question. Comme j'ai eu l'occasion de le déclarer à l'Assemblée nationale, les amendements actuellement déposés seront, puisque le temps utile nous manquera pour discuter en profondeur la réforme fiscale avant le 1er janvier, retenus pour étude par le Gouvernement et avant le 13 janvier, celui-ci vous apportera un collectif de rectification sur la réforme fiscale.

A ce moment-là pourra s'instaurer une délibération plus approfondie et je voudrais espérer que, comme l'année dernière, dans une collaboration étroite entre vous et nous, un terrain d'entente pourra être trouvé, qui donne satisfaction aux légitimes intérêts que vous défendez. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre.*)

M. Martial Brousse. Monsieur le ministre, je prends acte de votre promesse et je puis vous assurer que je serai fidèle au rendez-vous auquel vous voulez bien me convier.

J'ai insisté un peu sur cette question de la réforme fiscale, parce que j'ai eu l'impression que nous n'aurions pas la possibilité d'en discuter en profondeur.

Je voudrais être assuré que ces commissions ne seront pas mises en action avant que nous ayons les uns et les autres essayé d'aboutir à un accord.

M. le secrétaire d'Etat. Me permettez-vous, monsieur Brousse, de vous interrompre de nouveau ?

M. Martial Brousse. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. Avec l'autorisation de l'orateur, la parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat. Il faut que je vous apporte un apaisement. Vous savez que les déclarations ne doivent pas être faites avant le 31 mars. C'est vous dire que ces commissions ne seront pas installées avant la date que je vous ai fixée.

A droite. Elles ne le seront jamais !

M. Martial Brousse. Nous craignons d'aboutir, en ce qui concerne les bénéfices agricoles, un impôt de répartition, et que l'administration soit maîtresse de fixer les bénéfices agricoles comme elle l'entend.

Votre promesse nous rassure un peu, quoique pas entièrement tout de même.

Je pense que la France a besoin de son agriculture comme de toutes ses autres activités. Je ne suis pas de ceux qui pensent que l'agriculture doit primer toutes les autres, et qu'il est impossible de réaliser une certaine harmonie entre l'industrie proprement dite et l'industrie agricole. (*Très bien! très bien!*)

Mais je crois aussi que la France peut compter sur ses paysans qui ont conservé le goût de travail et de l'épargne, et qui peuvent, s'ils sont encouragés, non seulement nourrir le pays, mais encore produire, mieux que par le passé, des produits destinés à l'exportation.

Décourager les agriculteurs par une fiscalité excessive au moment où s'amorce une baisse importante des produits agricoles, serait une hérésie économique que nous n'avons pas le droit de commettre si nous voulons vraiment aider au relèvement du pays. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Boudet.

M. Pierre Boudet. Mesdames, messieurs, notre distingué et charmant collègue, M. Alric, tout en développant une théorie séduisante sur la nécessité de l'inflation, nous a dit que le temps perdu ne se rattrapait jamais.

Je vais tâcher, quant à moi, de faire en sorte, de ne pas vous faire trop perdre votre temps, n'étant pas absolument sûr que la méthode de discussion qui résulte de la décision de la majorité de la commission des finances, n'aura pas, en définitive, pour résultat, de faire perdre au Conseil de la République, un temps précieux.

Au terme de cette discussion générale qui s'est instaurée sur un projet qui semble ne pas exister, puisque la commission des finances n'a transmis aucun texte au Conseil, nous serons certainement obligés, du moins je le souhaite, de revenir de nouveau si telle est la décision de la majorité du Conseil, devant la commission des finances pour examiner les articles les uns après les autres.

Nous aurons par conséquent, si j'ose dire, mis la charrue avant les bœufs, car c'est après la nouvelle délibération de la commission des finances que devrait s'instaurer une nouvelle discussion générale.

Ce sont, à notre point de vue, des méthodes de discussion détestables et j'espère que dans l'avenir le Conseil de la

République voudra bien revenir à de plus saines méthodes. (*Applaudissements à gauche. — Exclamations au centre et à droite.*)

M. Dulin. Ce ne sont pas des méthodes sénatoriales en tout cas, et je regrette que ce soit un ancien sénateur qui ait accepté le rapport.

M. Pierre Boudet. Ce n'est pas sans formuler quelques réserves que le groupe du mouvement républicain populaire a examiné le projet des maxima voté par l'Assemblée nationale.

Nous éprouvons, en effet, des inquiétudes sur l'insuffisance probable de certains crédits et notamment l'insuffisance probable de certains crédits militaires, car personne n'ignore que si le Gouvernement avait voulu reconduire le budget militaire de 1949 sur les bases de 1948, il ne serait plus question de 350 milliards de crédits militaires, mais de 480 milliards.

Nous éprouvons quelques inquiétudes, nous demandant comment il sera possible d'insérer dans un crédit de 350 milliards l'ensemble de nos dépenses militaires, si l'on ne procède pas, auparavant, à une réforme totale, profonde, capitale, décisive de la structure de notre armée.

Nous avons des inquiétudes aussi sur l'utilisation la plus profitable des crédits prévus pour l'équipement. Nous ne sommes pas de ceux qui font de la lutte contre les nationalisations le terme de toute leur politique...

M. Jozeau-Marigné. Vous les avez votées!

M. Pierre Boudet. Nous les avons votées, c'est exact.

...mais nous pensons que les entreprises nationalisées doivent être gérées, non seulement avec la même prudence que les industries privées, mais encore avec beaucoup plus de prudence, car il s'agit d'un capital national et nous pensons que la commission de contrôle des entreprises nationalisées aura, dans l'avenir, une mission très importante, celle de surveiller l'utilisation des crédits et de faire en sorte qu'il n'y ait dans ces entreprises nationales qu'une seule préoccupation, augmenter la productivité de ces entreprises, et pour les administrateurs qu'un seul souci: utiliser de la meilleure façon les deniers du contribuable français.

Et puis, nous avions aussi quelques inquiétudes quant à l'incidence sur le coût de la vie, sur le pouvoir d'achat des travailleurs, des dispositions votées par l'Assemblée nationale qui a estimé qu'il n'était pas possible de demander un effort fiscal plus grand à l'impôt direct et qu'il fallait uniquement demander un effort supplémentaire à l'impôt indirect.

Nous disons qu'il y a là, pour l'avenir de la politique économique du Gouvernement, un risque certain, et que c'est dans la mesure même où sera freinée, limitée l'incidence de la majoration de deux décimes et demi de la taxe à la production sur le coût de la vie que le Gouvernement pourra poursuivre sa politique économique de déflation des prix et, par conséquent, de stabilisation de salaires.

Mais, ceci dit, nous reconnaissons volontiers et nous proclamons que le projet de budget déposé par le Gouvernement met en évidence, pour quiconque veut être de bonne foi, qu'il y a eu de sa part un effort d'assainissement, un effort de compréhension et un effort d'honnêteté.

Oui, il est incontestable qu'en procédant par la voie actuelle du vote du budget, par la voie de la fixation des maxima des dépenses, le Gouvernement a fait ce que depuis longtemps dans un certain secteur de l'opinion on lui réclamait, à savoir ajuster ses dépenses à ses ressources et faire en somme ce que fait le bon père de famille qui se dit: je n'ai pour passer mon mois, pour faire vivre ma maison, que tant de ressources, et il faudra que j'adapte mes besoins à mes ressources.

M. Boisrond. Que ne l'avez-vous fait plus tôt ?

M. Pierre Boudet. C'est là, nous le croyons, nous le savons, une excellente méthode.

M. le rapporteur. Personne le l'a nié.

M. Pierre Boudet. J'entends M. Maroger déclarer que personne ne l'a nié. Je lui en donne acte.

M. le rapporteur. Je l'ai dit tout à l'heure.

M. Pierre Boudet. Je tiens, quant à moi, à souligner que c'est précisément cet effort vers l'honnêteté, vers la compression des dépenses publiques qui entraînera notre vote et que je tiens à féliciter le Gouvernement de l'avoir fait. (*Applaudissements sur plusieurs bancs à gauche.*)

Ceci étant, et situant le débat dans son véritable cadre, je voudrais déclarer au Conseil de la République que le résultat de nos délibérations sera tout à l'heure et sera uniquement de savoir si, suivant sa commission des finances, le Conseil de la République refusera de discuter le projet de loi sur les maxima, car c'est là qu'est maintenant le débat.

Il s'agit de savoir si le Conseil de la République, comme la majorité de sa commission des finances, va décider: nous rejetons en bloc, nous donnons un avis défavorable à ce projet et l'affaire est réglée.

Vous sentez bien, mesdames, messieurs, que c'est là une procédure éminemment regrettable et je pèse volontiers mes mots.

M. Boisrond. Pourquoi ?

M. Pierre Boudet. Je vais vous le dire.

M. Boisrond. C'est l'aboutissement de votre politique, tout simplement.

M. Pierre Boudet. Il y a des interruptions, monsieur Boisrond, que je suis décidé à négliger.

M. Boisrond. Parce que vous ne pouvez pas y répondre!

M. Pierre Boudet. Je dis qu'il y a là un procédé éminemment regrettable et je m'explique.

Ce Conseil de la République dont la mission essentielle et capitale est d'examiner le budget, dont la mission est de se faire le surveillant farouche des dépenses publiques, dont, au cours des années qui ont précédé cette nouvelle législation, toute la tâche a consisté à donner à ses avis assez de poids, assez d'étais, assez de sagesse pour qu'ils soient écoutés, ce Conseil de la République aujourd'hui, dans un geste que je veux croire n'être qu'un geste de mauvaise humeur, refuserait d'examiner ce budget ? (*Exclamations sur les bancs supérieurs de la droite, du centre et de la gauche.*)

Si ce n'est pas un geste de mauvaise humeur, c'est un geste politique, et c'est de cela que je veux vous entretenir. (*Applaudissements à gauche.*)

Donc, ce n'est pas un geste de mauvaise humeur...

M. le rapporteur. Sûrement pas non plus un geste de bonne humeur!

M. Pierre Boudet. ... c'est un geste politique, et ce geste est le résultat de certaines opérations politiques...

M. le rapporteur. Mais non!

M. Pierre Boudet. ... auxquelles, quant à nous, nous ne voulons pas nous prêter.

M. René Depreux. C'est le résultat de trois années de mauvaise gestion politique.

M. Pierre Boudet. C'est le résultat de certaines opérations qui tentent de dresser une assemblée contre l'autre.

M. le rapporteur. Mais non!

Voix nombreuses à gauche. Si!

M. Pierre Boudet. Nous ne voulons pas nous y prêter. (*Applaudissements à gauche.*)

M. le rapporteur. Je ne vois pas le rapport.

M. Pierre Boudet. Monsieur Maroger, ce n'est pas moi qui ai dit tout à l'heure que la conclusion de ce débat serait peut-être un voyage à Versailles, c'est vous qui l'avez dit. (*Vifs applaudissements à gauche.*)

Alors, mesdames et messieurs, conscients, nous aussi, comme le disait M. Maroger, de la gravité de ce vote, nous refusons de nous prêter à ces manœuvres politiques. (*Interruptions sur les bancs supérieurs de la droite, du centre et de la gauche.*)

Nous voulons conserver au Conseil de la République cette auréole de sagesse dont il avait su s'entourer dans la précédente législature. (*Applaudissements à gauche.*)

Nous voulons discuter ces articles. Nous ne serons peut-être pas toujours d'accord avec le projet du Gouvernement, mais nous dirons sur quels points nous ne sommes pas d'accord.

Un sénateur à droite. Et vous le voterez!

M. Pierre Boudet. Mais nous ne voulons pas que dans un vote de procédure on essaye à la fois d'étouffer une discussion budgétaire et de jeter un nouveau trouble dans ce pays qui, pour retrouver cette confiance à laquelle on faisait appel tout à l'heure, n'a véritablement pas besoin de cela. (*Applaudissements à gauche.*)

M. le président. La parole serait à M. Marrane, inscrit pour quarante-cinq minutes; mais étant donné l'heure, M. Marrane désire-t-il prendre la parole maintenant ?

M. Marrane. Je préfère parler à la reprise de la séance, cet après-midi.

M. le président. Dans ces conditions, le Conseil voudra sans doute suspendre la séance jusqu'à quinze heures ? (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à midi quinze, est reprise à quinze heures quinze minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

— 10 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Boivin-Champeaux un rapport, fait au nom de la commission de la défense nationale sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant modification du code de justice militaire pour l'armée de terre (n° 986, année 1948).

Le rapport sera imprimé sous le n° 110 et distribué.

J'ai reçu de M. Boudet un rapport fait au nom de la commission des finances sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant ouverture de crédits pour l'installation de l'organisme d'études des commandants en chef de l'Europe occidentale (n° II-99, année 1948).

Le rapport sera imprimé sous le n° 111 et distribué.

J'ai reçu de M. Pauly un rapport fait au nom de la commission des finances sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, étendant les dispositions de l'article 18 du décret-loi du 30 octobre 1935 introduisant le monopole des tabacs en Alsace et en Lorraine (n° II-90, année 1948).

Le rapport sera imprimé sous le n° 112 et distribué.

— 11 —

RENVOI POUR AVIS

M. le président. La commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale, demande que lui soit renvoyée, pour avis, la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale, relative au cumul des exploitations agricoles, dont la commission de l'agriculture est saisie au fond. (II, n° 82, année 1948). Il n'y a pas d'opposition ?

Le renvoi, pour avis, est ordonné.

— 12 —

FIXATION DES MAXIMA DES DEPENSES PUBLIQUES POUR L'EXERCICE 1949

Suite de la discussion d'un avis sur un projet de loi.

M. le président. Nous reprenons la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant fixation pour l'exercice 1949 des maxima des dépenses publiques et évaluation des voies et moyens.

Dans la suite de la discussion générale la parole est à M. Georges Marrane. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Marrane. Mesdames, messieurs, la commission des finances du Conseil de la République a émis un avis défavorable, par 15 voix contre 12, au projet de loi portant fixation, pour l'exercice 1949, des maxima des dépenses publiques et évaluation des voies et moyens.

Il paraît que la radio aurait annoncé que les commissaires communistes à la commission des finances auraient voté pour le projet du Gouvernement, sans doute pour tenter de donner de l'importance à l'opposition démagogique que font, par intermittence, les sénateurs R. P. F. qui n'utilisent la formule républicaine que pour tenter d'ouvrir la voie au pouvoir personnel. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Pour dissiper tout malentendu, il est donc nécessaire, non seulement de rappeler que les commissaires communistes ont combattu le projet gouvernemental, mais encore d'en indiquer les raisons, qui sont très éloignées de celles des autres groupes et plus particulièrement des membres R. P. F. de la commission des finances.

Permettez-moi tout d'abord de m'étonner des plaintes du Gouvernement et des lamentations des orateurs de la majorité gouvernementale qui feignent d'être scandalisés de l'attitude des sénateurs R. P. F.

Auriez-vous des absences de mémoire? Est-il possible que vous ayez déjà oublié que la composition actuelle du Conseil de la République, l'élection de nombreux candidats R. P. F. qui ont tenu, dès leur arrivée dans cette enceinte, à reprendre le titre de « sénateurs » tout cela, c'est l'œuvre du Gouvernement et de sa majorité. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

La composition, la résurrection de ce « Sénat » réactionnaire, c'est l'œuvre de Jules Moch et des partis de la majorité, y compris M. Boudet. (*Exclamations.*)

A droite. Quelle salade ! C'est tout à fait le contraire !

M. Marrane. C'est un des fruits amers de l'anticommunisme qui a déjà fait tant de mal à la France. (*Nouvelles exclamations.*)

Mais je tiens... (*Bruit.*)

M. le président. M. Marrane exprime une opinion, écoutez-la.

M. Marrane. C'est une opinion et une constatation que chaque Français peut faire. Mais je crois utile de faire remarquer qu'au delà de vos querelles subalternes vous êtes d'accord sur le fonds de la politique générale du Gouvernement, donc sur le contenu du budget.

En effet, le R. P. F. et les partis de la majorité sont d'accord sur le plan international pour mener une politique antisoviétique, pour renoncer aux réparations allemandes, pour relever l'Allemagne en priorité, pour la constitution du bloc occidental, pour l'installation à Fontainebleau d'un commandement étranger, pour placer l'armée française sous son commandement...

M. Pierre de Gaulle. Vous savez bien, monsieur Marrane que nous ne sommes d'accord sur rien de tout cela.

M. Marrane. Monsieur de Gaulle, sur les points où vous êtes en désaccord, vous pourrez venir vous en expliquer tout à l'heure à cette tribune.

M. Pierre de Gaulle. Avec plaisir, quand vous le voudrez.

M. Marrane. Vous êtes d'accord pour que l'armée française soit incorporée dans le camp antisoviétique aux côtés de l'ancienne armée nazie et des troupes de Franco.

Sur la politique intérieure, les sénateurs R. P. F. reprochent au Gouvernement de manquer de vigueur, de n'être pas assez brutal contre la classe ouvrière et contre le parti communiste. Ils lui reprochent de ne pas liquider assez rapidement les entreprises nationalisées et la sécurité sociale.

Il me suffit d'avoir rappelé ces faits pour que soit établie la différence fondamentale de notre opposition avec les autres commissaires de la majorité de la commission des finances.

Maintenant, je veux exprimer les raisons de notre opposition.

Le Gouvernement vous demande de voter le budget 1949, qui comporte les impôts les plus lourds que devra supporter le peuple français; et ceci avec le minimum d'explication; on serait tenté de dire presque les yeux fermés.

Ce que l'on sait des grandes lignes du budget, c'est qu'il est destiné à accabler davantage les petits contribuables, et, sous prétexte d'économies, licencier à nouveau de milliers de fonctionnaires, liquider au profit des oligarchies financières les industries nationalisées, porter un coup à la sécurité sociale, freiner, quand ce n'est pas arrêter, dans bien des cas, la reconstruction et l'équipement du pays.

Cette politique, contraire à l'intérêt du peuple et à l'intérêt national, est, paraît-il, destinée à assurer le redressement économique et financier de la France, la stabilité monétaire et l'équilibre du budget.

Ecoutez le début de l'exposé des motifs:

« Vous vous souvenez des graves difficultés financières que le Gouvernement actuel rencontra lorsqu'il prit le pouvoir.

« Il fallait remédier à la crise monétaire qui entraînait les sorties d'or à un rythme accéléré, à une crise du Trésor qui ne permettait pas de faire face aux échéances. Il fallait enfin rétablir l'équilibre budgétaire.

« Le Gouvernement décida aussitôt de demander aux Chambres les pouvoirs nécessaires pour imposer au pays un énergique redressement financier. »

Vous pouvez constater que j'ai assez bien traduit les préoccupations gouvernementales. Et pourtant, je m'aperçois que j'ai commis une erreur.

J'ai cité, en effet, l'exposé des motifs présenté par M. Georges Bonnet pour le budget de 1938. Les prétextes pour aggraver les charges fiscales ne varient pas beaucoup, vous le voyez.

Permettez-moi de rappeler que c'est également avec les mêmes arguments que M. René Mayer nous a présenté, l'année dernière, le projet de Budget pour l'année 1948, nous assurant que celui-ci était en équilibre, avec un total de recettes et de dépenses de 900 milliards.

Or, ce budget a atteint 1.053 milliards, soit 17 p. 100 de plus que les prévisions du ministre des finances de l'époque.

D'ailleurs, quelques semaines après, et toujours sous le même prétexte de stabilité monétaire, M. Mayer faisait adopter le prélèvement exceptionnel contre l'inflation, paraît-il.

il opérait le blocage des billets de 5.000 francs; et il faisait procéder à la dévaluation du franc.

Cela n'a pas empêché qu'il y eut une deuxième dévaluation en octobre et une imposition supplémentaire d'un double décime sur les impôts directs.

C'est dire que les contribuables sont payés — ou plus exactement payent — pour connaître la valeur des affirmations gouvernementales.

Mais les parlementaires sont aussi bien informés. Le fait même que le Gouvernement n'ait pas trouvé le temps de soumettre le projet de budget au Parlement est bien la preuve qu'il n'entrait pas dans ses intentions de présenter un budget sérieusement établi et que, malgré la fidélité de la majorité gouvernementale, il redoutait de ne pas être suivi sur ce projet réactionnaire.

L'adoption du budget de 1949, sans examen des chapitres, permettait en fait au Gouvernement d'appliquer à sa guise sa politique réactionnaire inspirée de l'anticommunisme et de l'antisoviétisme, politique voulu par les milliardaires américains. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Laffargue. On redoutait que vous ayez oublié vos références, monsieur Marrane.

M. Marrane. Soyez sans crainte, monsieur Laffargue, je n'oublie rien.

Nul ne peut contester que le vote du budget contribuerait à une aggravation des charges pour toute la population laborieuse: ouvriers, paysans, commerçants et également de toutes les professions libérales.

Les majorations d'impôts seront accompagnées de toute évidence dès le début de l'année par de nouvelles augmentations. Celle des tarifs postaux déjà annoncées, de celui du gaz, de l'électricité, des transports et des loyers, c'est-à-dire concrètement, à une nouvelle hausse des prix.

C'est donc une nouvelle aggravation de la misère du peuple et plus particulièrement, des catégories les plus déshéritées: les retraités, les petits rentiers et les assistés dont beaucoup souffrent de la faim.

Les syndicats ouvriers ont donc entièrement raison de revendiquer une hausse de salaire de 25 p. 100. Cette aggravation de misère sera d'ailleurs accompagnée du ralentissement, si ce n'est de l'arrêt des travaux de la reconstruction et des modernisations de notre équipement.

A l'Assemblée nationale, le rapporteur pour avis de la commission de la production industrielle a affirmé que « malgré les apaisements qui viennent de nous être donnés, ce programme d'équipement paraît encore insuffisant. Faut-il ajouter que cette réduction qui est, tout de même, réelle va provoquer le licenciement par milliers d'un personnel productif, ouvriers, cadres, ingénieurs, et va laisser inemployé un matériel d'entreprise considérable, capital improductif qu'il faudra bien surveiller et entretenir.

« C'est dire que les économies que l'on pense réaliser seront peut-être plus apparentes que réelles.

« A cela s'ajoute, disait le même orateur, l'arrêt total du programme de constructions de logements tel qu'il avait été envisagé. Ainsi, les 2.000 logements actuellement en construction devront être abandonnés, hors d'eau mais sans finition, et, par conséquent, resteront donc inutilisables.

« Il n'est pas douteux que cet arrêt dans l'exécution du programme d'investissement aboutira à une extension du chômage. »

Les dernières informations en ce qui concerne le chômage, dans le département de la Seine, indiquent qu'il y a plus de 16.000 chômeurs secourus, ce qui ne représente d'ailleurs qu'une partie des chômeurs, car, pour des raisons diverses, par suite d'une réglementation qui ne correspond plus à une situation économique présente, beaucoup n'ont pas droit au bénéfice des allocations de chômage.

En fait, les statistiques du début de décembre assurent qu'il y a, dans le département de la Seine, près de 36.000 demandes d'emplois non satisfaites.

Il est utile de noter que ces chiffres vont s'accroître considérablement dès le début de l'année, et ainsi on va assister à l'élargissement de ce scandale de voir des milliers d'ouvriers du bâtiment en chômage devant des ruines pendant que des familles logent à cinq et à six personnes dans une seule pièce, quand ce n'est pas dans une cave.

La crise du logement va donc s'aggraver.

D'après les chiffres mêmes fournis par M. le ministre de la reconstruction, en 1948, il n'aurait été construit que 20.000 logements.

Nous ne savons pas quels sont, dans ce budget, les crédits prévus pour la construction d'habitations à bon marché.

Le plan Monnet avait prévu la construction minimum de 150.000 logements par an. Puisque la construction d'un logement de trois pièces et une cuisine revient en ce moment à 2 millions de francs; il faudrait donc disposer d'un crédit se montant à 300 milliards de francs pour réaliser, sur ce point, l'exécution du programme du plan Monnet.

Peut-être, au moins, pourrons-nous espérer que le ministre de la reconstruction pourra disposer de crédits suffisants pour entreprendre, en 1949, la construction de 50.000 logements. Mais il n'apparaît pas qu'un tel programme de réalisation soit prévu dans le projet de budget du Gouvernement. Toutes les dispositions gouvernementales tendent donc, évidemment, à décourager toutes les catégories de Français.

En effet, chacun reconnaît que la production agricole de 1948 a été très favorable.

La production industrielle atteint 115 p. 100 de celle de 1938.

Nous bénéficions, dit-on, de l'aide américaine; et le résultat de toutes ces conjonctures favorables est que le peuple est de plus en plus malheureux.

Quelques chiffres: un assisté obligatoire, à Ivry, touchait, en 1913, 30 francs par mois, c'était peu, trente francs, mais il s'agissait de francs-or.

Si l'on établit la comparaison avec la situation actuelle, on constate qu'un louis d'or valant 6.000 francs, à l'heure présente, il devrait toucher 9.000 francs par mois; or, quand il atteint le maximum, il ne bénéficie que de 1.200 francs par mois.

Si l'on compare avec l'indice des prix de détail, on constate que le coefficient étant au moins à 140, il devrait, pour avoir une allocation équivalente à celle de 1913, recevoir 4.200 francs par mois.

Et pourtant, la majorité de l'Assemblée nationale a refusé, il y a quelques jours, d'accorder 45.000 francs par an aux retraités. Or, avec 1.200 francs, comment voulez-vous que ces pauvres gens puissent payer leur loyer et assurer leur existence? La vérité, c'est que beaucoup d'entre eux meurent littéralement de faim, et ils doivent, malgré eux, entrer soit à l'hôpital, soit à l'hospice, où, tout en étant malheureux, ils coûtent beaucoup plus cher à la collectivité.

Je pourrais vous donner bien d'autres exemples semblables. Il est évident que, depuis le mois d'avril 1947, le niveau de vie des travailleurs ou des retraités a diminué dans des proportions considérables. Si la production industrielle a dépassé celle de 1938, par contre, la capacité d'achat avec les salaires actuels est à peine à 50 p. 100 de ceux de 1938. Pourquoi le peuple français, malgré l'abondance de la récolte et l'augmentation de la production industrielle, voit-il la misère l'accabler sans cesse plus lourdement? Parce que vous lui faites subir, après avoir renoncé aux réparations dues par l'Allemagne, les frais de la dernière guerre et les frais de celle que préparent les fauteurs de guerre américains. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

C'est cette politique qui accable les masses laborieuses de notre pays que vous entendez encore aggraver par le vote de ce budget. Les petits commerçants et artisans payeront davantage d'impôts pendant que des dégrèvements seront accordés aux commerçants en gros, aux sociétés, aux trusts et aux millionnaires.

Mais, si le peuple n'est pas satisfait, par contre le Gouvernement paraît très content de lui. En effet, M. le président du conseil a affirmé qu'en fait le projet de budget de 1949 ne se montait qu'à 63 milliards de francs de 1938, alors que celui de 1938 atteignait 83 milliards. Chacun sait, M. René Mayer l'affirmait l'année dernière dans cette enceinte, que la vérité est la règle des ministres des finances. Mais l'erreur est humaine, et j'ai eu la curiosité de rechercher le total du projet de budget de 1938 auquel s'est référé M. le président du conseil. J'ai été ainsi amené à constater que le projet de budget de 1938 se montait à 52.180 millions de francs, plus 8.961 millions de francs de budgets annexes, soit au total 61 milliards de francs.

M. Maurice-Petsche, *secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques.* Vous oubliez le budget extraordinaire, monsieur Marrane!

M. Marrane. Monsieur le secrétaire d'Etat, je vais répondre immédiatement à votre argument. Je n'oublie rien, j'ai le texte ici et j'ajoute — comme le dit M. Petsche, qui est compétent en la matière, car il a déjà été secrétaire d'Etat dans d'autres gouvernements avant la guerre — qu'il est vrai que le projet de budget de 1938 comprenait aussi un compte d'investissement comprenant des dépenses de défense nationale et de travaux civils s'élevant à 13.630 millions.

M. le secrétaire d'Etat. Un peu plus.

M. Marrane. Il n'y a pas d' « un peu plus »; il y a des chiffres, monsieur le secrétaire d'Etat. J'ai le projet de budget de 1938 dans mon dossier. Je crois ce que je lis et non pas ce que l'on affirme, car si nous nous bornions à croire les yeux fermés ce que l'on affirme...

M. Laffargue. Monsieur Marrane, si l'on croyait tout ce que vous dites, ce serait terrible.

M. Marrane. Monsieur Laffargue, vous savez très bien que je ne m'exprime pas pour vous, car je sais que vous ne me comprenez jamais.

M. le président. Toujours le même dialogue Laffargue-Marrane. Et s'il en reste deux, ce seront ces deux-là. (*Sourires.*)

M. Marrane. Il est donc ainsi établi que les comparaisons faites entre le projet de budget de 1938 et celui de 1949 ne sont pas conformes aux affirmations gouvernementales. De plus, les traitements des fonctionnaires, les retraites, les taux d'assistance ne sont nullement au coefficient 20.

Pourquoi le Gouvernement a-t-il été amené à établir des comparaisons avec le budget de 1938 ? N'est-ce pas, tout simplement, parce qu'il est atteint par l'esprit de classe, par l'obsession anticommuniste et antisoviétique, maladie aggravée d'ailleurs par un désir immodéré de dollars. Le budget de 1938 était, en effet, déjà très obéré par les menaces de guerre, et il est très probable que l'optimisme dont fait preuve le Gouvernement sur l'équilibre du budget pour 1949 nous amènera à constater, dans quelques mois, que les affirmations de M. Queuille et de M. Petsche se révèleront d'une exactitude comparable à celles de M. Mayer l'année dernière.

Pour assurer un total de recette de 5.250 milliards, le Gouvernement a établi ce qu'il appelle, avec beaucoup d'audace, « un décret portant réforme fiscale ». C'est un projet que le Parlement n'aura guère le temps de discuter, car il s'agit d'un document qui comporte près de 300 articles.

J'ai déjà indiqué au moment de la discussion du projet de loi sur la procédure d'urgence, que ce texte allait créer une certaine perturbation dans les budgets communaux et départementaux. Comme l'année dernière, au moment où l'on a réduit les subventions aux communes, cette opération s'est faite sous le prétexte d'apporter une aide aux petites communes. Il est vrai que les maires de France se sont prononcés en faveur d'une péréquation de ressources en faveur des petites communes, mais cela devrait se faire, non pas en opposant les villes aux petites communes, mais par une réforme des finances locales. Les maires des Bouches-du-Rhône viennent d'adresser aux parlementaires de leur département et au Gouvernement une protestation contre l'incertitude dans laquelle ils sont pour l'établissement de leurs recettes, donc pour préparer l'établissement de leur budget 1949 et contre le retard apporté au payement des subventions de l'Etat de 1947 et de 1948.

En fait, le Gouvernement, une fois de plus, veut se débarrasser d'une partie de ses difficultés financières sur le dos des budgets communaux et ne croyez pas que ce soit pour aboutir à des économies. Je prendrai un seul exemple. Le service de lutte contre l'incendie à Ivry coûtait, dans les trois années d'avant guerre, une moyenne annuelle de 22.500 francs au budget communal. Au budget communal de 1948, il est demandé, comme participation aux dépenses du régiment des pompiers de Paris, une somme de 1.800.000 francs, soit 77 fois les dépenses de 1938.

M. le secrétaire d'Etat. Ce n'est pas dans le projet actuel.

M. Marrane. Cela fait partie de la ligne systématique suivie par l'inspection des finances, que vous dirigez, monsieur le secrétaire d'Etat, et qui a toujours tendu à réduire les libertés communales, et de la grever de nouvelles charges et de nouveaux impôts. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Il me paraît utile de souligner que cette nouvelle attaque préconisée contre les budgets communaux est menée en liaison avec les maires R. P. F. (*Rires et protestations sur les bancs supérieurs de la gauche, du centre et de la droite.*) Ceux-ci, en effet, pour affaiblir l'action menée par les maires de France et par l'union des maires de la Seine qui, avant la guerre et depuis la Libération, avaient déjà pratiqué la péréquation de certaines recettes pour les petites communes défavorisées. Ces maires R. P. F. ont quitté ces organismes. L'affaiblissement de l'action des maires qui résultera de cette division permettra au parti américain de réduire les activités et les libertés communales... (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. Restez dans la discussion générale, monsieur Marrane.

M. Marrane. Je n'en sors pas, monsieur le président, je suis en plein dans le sujet, je parle du budget de 1949.

Mais, comme toujours, les attaques contre la classe ouvrière s'accompagnent d'une attaque contre la démocratie.

Je vais encore apporter un argument qui démontre le caractère de classe de ce budget. Au chapitre 506 du budget de la production industrielle...

M. le président. Cela, c'est le budget.

M. Marrane. Avec l'approbation de M. le président, je continue. Les programmes établis pour 1949, au titre de la production industrielle, sont de l'ordre de 20 millions de tonnes. Il s'agit des importations de charbon, en y ajoutant les livraisons supplémentaires requises pour pallier les pertes de production entraînées par la grève récente des mines. Si les programmes étaient réalisés, le déficit maximum atteindrait, dans les conditions actuelles, 26.600 millions de francs.

Ainsi, l'on constate que, pour affamer les mineurs français, le Gouvernement s'est opposé à adapter leurs salaires à la hausse du coût de la vie, ce qui eût coûté beaucoup moins cher, que d'importer du charbon américain. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*) Et, en 1949, vous allez dépenser 27 milliards pour acheter du charbon américain, après avoir renoncé au charbon de la Ruhr qui nous était dû au titre des réparations.

M. le secrétaire d'Etat. Pour ne pas vous laisser commettre une erreur, laissez-moi vous indiquer que, dans les 27 milliards de subventions, il y a également de quoi payer la différence de prix du charbon de la Ruhr. Il était utile que je vous rassure sur ce point.

M. Marrane. Ce n'est pas indiqué, monsieur le secrétaire d'Etat.

Je vais vous lire le texte exact, car, rassurez-vous, je ne monte jamais à la tribune sans documents.

Il dit exactement ceci : « Le succès des pourparlers actuellement en cours, entrepris en vue d'obtenir une augmentation des livraisons de la Ruhr à un prix moins onéreux que l'importation des charbons américains, permettrait de réduire ce chiffre d'une manière appréciable. » C'est la preuve qu'il n'est pas prévu, dans ce chiffre, l'importation du charbon de la Ruhr qui reviendrait moins cher que le charbon américain.

Mais si vous n'aviez pas renoncé aux réparations, si ce charbon nous était livré gratuitement, il nous reviendrait encore moins cher que le charbon américain. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

En résumé, les économies obtenues dans le budget de 1949, comparativement à celui de 1948, résultent, en partie, d'une diminution de la dette publique, mais surtout de la réduction du niveau de vie des ouvriers, des fonctionnaires et des retraités. Cette diminution du niveau de vie apparaît crûment dans les chiffres suivants qui résument bien la situation d'ensemble. Les salaires et les traitements sont au coefficient 10, le coût de la vie est au coefficient 20, les bénéfices capitalistes sont au coefficient 30.

Ceci illustre bien le caractère de classe de ce budget. Et pour réduire le déficit du budget, le Gouvernement et sa majorité, des socialistes aux R. P. F., orientent toutes les compressions contre le peuple. Leurs projets, je le répète, consistent à réduire le nombre des fonctionnaires, diminuer leur niveau d'existence par de nouvelles hausses du coût de la vie, liquider les entreprises nationalisées et diminuer le rôle de la sécurité sociale.

Le budget présenté par le Gouvernement traduit la politique résultant du plan Marshall. « Ainsi, l'application du plan Marshall, outre qu'il consacre le relèvement prioritaire de l'Allemagne, l'abandon du droit de la France aux réparations, l'abandon de sa souveraineté, outre qu'il entraîne la France dans le sillage des fauteurs de guerre, conduit notre pays à la ruine et à la catastrophe financières.

« Pour bénéficier du crédit du plan Marshall, le Gouvernement demande aux contribuables français des sacrifices qu'ils ne peuvent supporter dans leur ensemble. Il en résulte une diminution du pouvoir d'achat des salaires et des revenus, un ralentissement général des affaires, le piétinement de la production, la hausse des prix, la dépréciation de la monnaie, qui entraîne à son tour une augmentation des prix compromettant l'équilibre budgétaire et appelant un nouveau tour de vis fiscal. C'est là que réside le véritable cycle infernal dont le Gouvernement ne parle jamais. »

Notre camarade Auguet a ainsi démontré à l'Assemblée nationale que le plan Marshall, pour la période du 1er janvier 1948 au 31 mars 1949, aura coûté à la France plus qu'il ne lui aura rapporté. (*Protestations à gauche et sur divers bancs au centre.*)

C'est une pression permanente et intolérable exercée sur le Gouvernement français. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Le Gouvernement espérait, pour la fin de l'année, un déblocage de 50 milliards de la contre-valeur du plan Marshall. Après le vote par la majorité de l'Assemblée nationale du projet de budget du Gouvernement, les journaux d'hier soir annonçaient le déblocage de 15 milliards, dont le détail

de la répartition est également publié. Pour obtenir ce déblocage, le Gouvernement accomplit la volonté du délégué américain chargé de contrôler l'exécution du plan Marshall dans notre pays.

A la commission sénatoriale des finances, M. le président du conseil a déclaré qu'il n'y avait pas d'injonction écrite des autorités américaines mais simplement des conversations orales. Mais ce matin, M. le président du conseil a été beaucoup plus précis. J'ai ici le compte rendu analytique, affiché après son discours. Il a dit ce matin que, « par la restauration de l'autorité de l'Etat, dans un drame qui a secoué le pays pendant sept semaines, on ne peut pas dire que le Gouvernement n'a pas fait son devoir. C'est parce que le Gouvernement a mené cette politique qu'il a obtenu le déblocage de la contre valeur de l'aide Marshall. Cela lui permettra de diminuer le montant de la circulation ».

M. Henri Queuille, *président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques.* Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Marrane ?

M. Georges Marrane. Volontiers !

M. le président. La parole est à M. le président du conseil avec l'autorisation de l'orateur.

M. le président du conseil. Je voudrais dire à M. Marrane que le seul engagement que nous ayons en ce qui concerne le déblocage de la contre valeur du plan Marshall, c'est celui que la France et son gouvernement ont pris au cours de la réunion de la conférence de coopération économique européenne.

Nous nous sommes engagés alors — et les gouvernements qui ont signé ont engagé leurs successeurs — à avoir des finances saines, un budget en équilibre et à ne pas recourir à l'inflation.

C'est parce que nous avons rempli ces obligations que le déblocage a été obtenu.

Le déblocage n'est pas uniquement de 15 milliards comme vous venez de l'indiquer tout à l'heure. Nous avons pu, en effet, obtenir, il y a trois jours, un déblocage de 15 milliards environ pour l'équipement français; 5 milliards ont été affectés à un équipement spécial de la France d'outre-mer et nous venons enfin d'obtenir un nouveau déblocage de 25 milliards à condition qu'ils servent, au 31 mars, à diminuer le montant des avances de la Banque de France. Ainsi l'Etat pourra-t-il, pour la première fois depuis vingt ans, rembourser 25 milliards de billets à la banque d'émission.

Je ne crois pas qu'en agissant ainsi nous ayons nui au pouvoir d'achat des travailleurs de ce pays. Le meilleur moyen de le favoriser consiste bien à arrêter notre malheureux franc sur la pente où il perd chaque jour sa valeur. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Marrane. Je vous remercie, monsieur le président du conseil; vos explications ne fon que confirmer mon affirmation. (*Exclamations à gauche.*)

Il est de notoriété publique qu'il y a en Franc un délégué américain pour contrôler l'exécution des conditions du pl . Marshall...

M. Georges Laffargue. Il n'y a pas, en France, que des délégués américains !

M. Georges Marrane. ...et que suivant une formule dont j'ai donné lecture à cette tribune il y a quelques jours au moment de la discussion du projet de loi concernant la procédure d'urgence, les Américains comparent l'attitude de notre gouvernement à celle de mendiants et n'accordent le déblocage de crédits qu'à des conditions, peut être verbales, mais dont les conséquences pèsent lourdement — c'est là un résultat indiscutable — sur notre économie nationale et contribuent à aggraver la misère du peuple. Voilà ce qui est bien certain, ce que chacun peut constater.

Je dirai maintenant que l'établissement du budget est un acte politique important. L'essor de l'économie française ne peut pas être assuré aussi longtemps qu'il sera entravé par le carcan du plan Marshall. Il faut donc changer de politique.

Notre camarade Jacques Duclos, à l'Assemblée nationale, a défini les conditions d'une politique qui permettra d'assurer l'avenir de la France, en préservant notre indépendance nationale. Le changement de politique ne peut être réalisé que par un gouvernement d'union démocratique dans lequel le parti communiste français jouera le rôle voulu par le peuple de France.

A gauche et au centre. Voilà !

M. Marrane. Cette nécessité d'un changement de politique est ressentie de plus en plus par les masses laborieuses de notre pays. Toutes les dernières élections partielles l'ont démontré, particulièrement à Firminy où les candidats communistes ont gagné 500 voix par rapport aux élections d'octobre 1947. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*) bien qu'il y ait 107 mineurs en prison.

C'est parce que nous avons confiance dans la volonté et dans les ressources du peuple de France que nous voterons les conclusions de la majorité de la commission des finances, repoussant le projet de budget préparé par le Gouvernement.

Mais le groupe communiste votera contre ce budget pour des raisons absolument opposées aux conclusions du rapporteur. Celui-ci propose, en accord avec le parti du rassemblement du peuple français, de faire confiance aux capitalistes, aux exploiteurs du peuple. Le parti communiste français n'a confiance que dans le peuple qui, sous l'occupation ennemie, a joué un rôle déterminant pour assurer la libération de la France. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Courrière. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Courrière. Mesdames, messieurs, M. Maroger, qui rapportait au nom de la majorité de la commission des finances, nous a dit ce matin que le vote de cette majorité était insolite. Il était évidemment insolite et incompréhensible pour nous, car nous avons dernièrement assisté ici à des débats où les mêmes hommes, qui rejettent aujourd'hui en bloc l'étude du budget, étaient venus à cette tribune demander au contraire qu'on puisse l'étudier d'une manière totale et détaillée.

Ils avaient accusé le Gouvernement de je ne sais quelle atteinte aux droits du Parlement, de je ne sais quel crime contre la démocratie du fait que le Gouvernement tentait d'accélérer le vote du projet pour donner à la France, au 31 décembre, un budget en équilibre.

Nous n'avons pas compris que ces mêmes hommes qui prétendaient que le rôle essentiel du Parlement consistait à étudier le budget article par article, chapitre par chapitre, à le connaître à fond, se refusent brusquement à en étudier même le moindre détail.

Car — et vous ne l'ignorez pas —, le rôle essentiel du Parlement est de voter les recettes, d'étudier exactement comment le Gouvernement use des crédits qui lui sont donnés dans les dépenses qu'il réalise.

J'ai l'impression très nette que nous faillirions au rôle essentiel qui nous est dévolu si nous oublions que nous devons contrôler à la fois les dépenses et les recettes, et si nous refusant à étudier le budget, nous ne donnions pas au Gouvernement les moyens de vivre, de gérer et de diriger la nation. C'est, par conséquent, le rôle essentiel du Parlement que vous refuseriez de jouer dans la mesure où vous refuseriez de discuter le budget. (*Applaudissements à gauche.*)

Nous tenons, quant à nous, à jouer le rôle pour lequel nous avons été élus et pour lequel nos électeurs nous ont fait confiance. Non point certes que nous ayons accepté sans discussion et sans réserve le projet qui nous était présenté. Ce projet avait l'avantage de donner au Gouvernement la possibilité de disposer de ressources pour l'année 1949, tout en limitant, dans une mesure raisonnable, les recettes et les dépenses à un chiffre défini.

Bien sûr, ce texte n'était pas pour nous une panacée et nous avions de sérieuses critiques à lui apporter.

Comme M. Boudet le disait ce matin même à cette tribune, l'excès de fiscalité indirecte risquait d'entraîner une hausse des prix et l'équilibre budgétaire dont on nous parlait pouvait être faussé par le fait que l'augmentation des prix allait entraîner automatiquement une demande d'augmentation de salaires qui, s'amplifiant sur le plan des fonctionnaires, risque d'entraîner par l'augmentation des dépenses publiques un nouveau déficit.

Par ailleurs, nous ne voyions pas, dans le texte qui nous était présenté, la solution définitive pour arrêter l'inflation parce que nous pensions, étant donné le nombre de billets en circulation à l'heure actuelle, que l'inflation n'est pas uniquement une inflation monétaire, c'est-à-dire une inflation fiduciaire, et que l'on devait essayer de trouver ailleurs le remède en combattant les autres causes du mal.

Nous pensions aussi, surtout après les amendements qui avaient été adoptés par la commission des finances, qu'il faudrait peut-être revenir sur certains points qui avaient été admis par elle.

En effet, lorsque la commission des finances a accepté l'amendement de M. Maroger, supprimant positivement les 100 milliards dont le Gouvernement a besoin pour financer l'équipement du pays, elle a pratiquement enlevé au projet gouvernemental son essence, sa valeur et sa portée. Elle a ainsi atteint le but poursuivi dans l'ombre par ceux-là mêmes qui veulent porter aux nationalisations comme à la sécurité sociale le coup mortel. (*Applaudissements à gauche.*)

Car, il ne faut pas l'oublier — et le choix de celui qui représente ici la commission

des finances est singulièrement significatif à ce sujet — à l'heure actuelle une terrible campagne est menée contre les nationalisations et contre la sécurité sociale. (*Exclamations sur les bancs supérieurs de la gauche; du centre et de la droite.*)

Je vous entends, mesdames, messieurs. Je sais que tout n'est pas parfait dans les nationalisations. Mais je n'ignore pas que le peuple de France les a voulues et que dans la mesure où vous essayeriez d'y porter atteinte, vous verriez se dresser contre vous tout ce que le peuple compte de républicains et de démocrates. (*Vifs applaudissements à gauche.*)

Si le peuple de notre pays a foi dans le Gouvernement, s'il veut que ce Gouvernement fasse quelque chose, il veut qu'il le fasse dans la voie démocratique et dans la confiance qui est un élément nécessaire au redressement du pays. Mais cette confiance nécessaire ce nest pas celle que vous recherchez, ce n'est pas la confiance des capitalistes. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Ce qui m'étonne dans cette manœuvre, c'est d'avoir vu conjuguer les efforts du parti du rassemblement du peuple français et ceux du parti communiste.

Monsieur Marrane, vous savez très bien, comme moi-même, les manœuvres que l'on mène à l'heure actuelle. Il est inquiétant de voir ceux-là même qui, à la tribune, se sont faits les défenseurs des nationalisations, devenir les complices de ceux qui veulent les détruire.

Il fallait que ce soit dit et je viens de le dire. (*Applaudissements à gauche.*)

C'est pour cette raison qu'ayant amendé le projet gouvernemental dans le sens qui vous était le plus favorable, nous ne comprenons pas pour quelles raisons, alors que vous aviez obtenu les satisfactions que vous vouliez, vous avez brusquement refusé de voter l'ensemble du projet; ou, du moins, nous le comprenons trop bien car la manœuvre prend ici un caractère politique très net. (*Applaudissements à gauche.*)

Ce matin même, on vous a posé la ques[illegible]n et, par vos protestations, vous y avez [illegible]pondu comme y avait répondu d'ailleurs [illegible] avance M. Maroger lorsque, à cette [illegible]me tribune, il parlait de ce voyage à [illegible]sailles qui hante l'esprit de beaucoup [illegible]tre vous. (*Applaudissements sur les mêm[illegible]es bancs.*)

Il [illegible] avait répondu lorsqu'il nous disait qu'il f[illegible]ndrait sans doute aller à Versailles pour t[illegible]rancher le différend. Et là alors, je suis [illegible]encore plus inquiet de voir cette même é[illegible]onjonction du rassemblement du peuple f[illegible]ançais, d'un côté, et du parti communi[illegible]te de l'autre, d'accord pour se liguer co[illegible]tre la Constitution. (*Applaudissements à [illegible]auche.*)

Il fallait [illegible] que tout cela fût dit, que le peuple de [illegible] France le sût. Il fallait que l'on connût [illegible] cette collusion qui existe et qui est de tou[illegible] les instants; il fallait que le peuple de [illegible]rance en fût averti. Cette collusion, vou[illegible] faites avec les communistes, vous [illegible] hommes du rassemblement du peu[illegible] français, parce que, comme eux, vo[illegible] savez que vous ne pouvez retirer de [illegible]lit politique que de difficultés sociales [illegible] gouvernementales. (*Applaudissements d[illegible]auche. — Interruptions sur les bancs de[illegible] l'A. D. R. et à droite.*)

Comme eux, [illegible] vous savez que ce n'est que dans les [illegible]cultés que connaîtra le pays que vous [illegible]rez amplifier vos campagnes démagog[illegible]ues, car ce n'est que des conflits sociaux [illegible]ue vous pouvez retirer les avantages politiques que vous escomptez. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*) Je le dis parce que c'est la pensée de tous les républicains. (*Applaudissements à gauche. — Protestations sur les bancs supérieurs de la gauche, du centre et de la droite.*)

Mais je voudrais m'adresser à ceux-là mêmes qui réfléchissent, et leur dire que le rôle essentiel du Conseil de la République consiste à donner à la France un budget étudié (*Rires à droite*), afin que nous sachions exactement quelles seront les dépenses, comment elles seront financées et employées. (*Protestations sur les bancs supérieurs de la gauche, du centre et de la droite.*)

Je ne comprends pas, mesdames, messieurs, vos protestations, étant donné que non seulement vous ne voulez pas étudier les détails du budget mais que vous vous refusez à en étudier l'ensemble. Autrefois siégeait ici une assemblée dont vous tenez à reprendre le nom sans qu'il m'apparaisse que vous tendiez à reprendre l'esprit (*Exclamations sur les mêmes bancs*), une assemblée qui s'était faite toujours la gardienne des finances du pays.

A ces mêmes bancs ont siégé des hommes qui ont laissé dans l'histoire financière de la nation de très grands noms et auxquels on se réfère toujours. Jamais dans l'histoire du Sénat on n'a vu cette Assemblée refuser de voter le budget; jamais aucune assemblée parlementaire, jamais aucun parti républicain n'a refusé de donner au Gouvernement les moyens de gérer et de diriger l'Etat. Cela ne s'était jamais vu!

Il faut vraiment qu'il y ait des nécessités politiques urgentes pour que vous en veniez là. (*Applaudissements à gauche.*)

Nécessités politiques urgentes voyez-vous, qui peuvent avoir des conséquences fort graves, car enfin, où aboutirez-vous si tant est que vous refusiez de discuter le budget? A mettre en opposition le Conseil de la République avec l'Assemblée nationale. C'est là votre but, et c'est peut-être par ce biais que vous voulez réaliser le voyage à Versailles?

Je vous dis ici que vous commettez une erreur singulière. N'oubliez pas que c'est au prix de sages, de longues et de multiples discussions que le Conseil de la République a acquis dans le pays la place qu'il occupe aujourd'hui.

Le président Monnerville, dans le discours de clôture qu'il prononçait ici à la fin de la dernière législature, rappelait: « Au début, nous avons marché à tâtons. Au début, on n'a pas tenu compte de notre avis. » Précisément parce que cette commission des finances qui a émis hier le vote que vous connaissez, s'est attachée, en dehors de tout esprit démagogique et plus particulièrement en dehors de tout esprit politique, de trouver des solutions concrètes et efficaces, parce que cette commission des finances et l'assemblée qui l'a suivie ont donné à la France l'exemple du travail efficace et sérieux, nous sommes arrivés à donner à cette assemblée à laquelle la Constitution avait refusé tout pouvoir, la possibilité d'influencer les votes de l'Assemblée nationale.

Faites y attention. Vous courrez le risque que demain, si, systématiquement vous vous opposez aux décisions de l'Assemblée nationale de devenir je ne sais quel parlement-croupion dont on ne tiendrait pas compte. (*Applaudissements à gauche.*)

Vous deviendrez à ce moment-là ce membre qui s'assèche, ce membre auquel on ne demande rien, dont on ne tient pas compte, et vous serez allé à l'encontre même du but que vous prétendez poursuivre.

Il fallait dire cela. Il fallait le rappeler surtout à ceux-là mêmes qui veulent donner cette assemblée plus d'importance qu'elle n'en a de par la Constitution. Tout cela fait, voyez-vous, que le groupe socialiste malgré les réserves qu'il a apportées au projet et qu'il apportera dans la mesure où la majorité républicaine de cette assemblée suivra le Gouvernement, le parti socialiste votera contre la proposition faite par notre commission des finances.

Il le fera avec le sentiment de remplir nettement son devoir de parti politique, son devoir qui consiste à étudier le budget et à ne point le rejeter en bloc. Il le fera avec le sentiment qu'il accomplit ici son vrai devoir républicain qui consiste à donner au Gouvernement de la République la possibilité de vivre. Il le fera avec le sentiment de donner à la France la possibilité de se rééquiper, car, voyez-vous, lorsque vous rejetez les crédits qui nous sont demandés, vous rejetez en même temps, tenez-en bien compte, cette aide américaine dont nous avons le plus urgent besoin. (*Applaudissements à gauche. — Exclamations à droite et sur les bancs de l'A. D. R.*)

Que chacun ici prenne ses responsabilités, que chacun nous dise ce qu'il compte faire... (*Interruptions.*) mais que l'on n'essaye pas, à la faveur d'une manœuvre politique camouflée, de priver la nation des subsides dont elle a besoin; que l'on n'essaye pas à la faveur d'un biais politique, d'empêcher la France de se relever et de se reconstruire!

C'est parce que le parti socialiste veut que la France remonte au niveau où elle était autrefois, que la France redevienne la grande nation qu'elle était autrefois, qu'il votera contre les décisions de la commission des finances. (*Vifs applaudissements à gauche. — Sur les bancs du parti socialiste, les sénateurs se lèvent.*)

M. le président. La parole est à M. Demusois.

M. Demusois. Je voudrais tout d'abord faire litière de ces prétendues collusions que nous jettent très fréquemment un certain nombre de nos collègues. On nous dit: collusion R. P. F.-communistes et en particulier, on insiste aujourd'hui parce que, dans les quinze voix, contrairement à ce qu'avait prétendu certaine presse et la radio, il y a, effectivement, à la commission des finances, les deux voix communistes pour repousser le projet du Gouvernement.

Or, ce que je veux ici souligner, c'est que ceux qui, à tout moment, parlent de collusion R. P. F.-communistes...

Un sénateur au centre. Sans y croire!

M. Demusois. ... oublient leur propre position en d'autres circonstances et autres lieux.

Un sénateur à gauche. Erreur ne fait pas compte.

M. Demusois. Il nous est facile d'en donner le témoignage, ne serait-ce, par exem-

ple — je le dis pour nos collègues socialistes — qu'en rappelant les conditions dans lesquelles s'est produite l'élection du maire de Puteaux où, tout de même, les socialistes n'ont pas refusé l'apport des voix du R. P. F. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M Leonetti. Ils n'ont fait aucune concession au R. P. F.

M. Demusois. Nous pourrions peut-être faire remarquer que, si nous sommes aujourd'hui si peu nombreux dans cette enceinte, la collusion troisième force- R.P.F. n'y est pas étrangère.

Enfin, je veux encore dire que vous nous avez donné le spectacle, vous-mêmes de cette collusion, à propos précisément de l'élection des présidents des commissions où vous vous êtes livrés à des marchandages qui vous ont permis de répartir les présidences avec, comme résultat, l'élimination de tous les postes, des représentants communistes. (*Interruptions à gauche. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Je vous en prie, ne parlez pas de corde dans la maison d'un pendu, vous feriez beaucoup mieux. (*Sourires à l'extrême gauche.*)

D'ailleurs, puisque l'on a parlé de certains voyages à Versailles, certaines petites choses me reviennent à la mémoire. Vous qui nous accusez de collusion avec le R. P. F., alors que vous savez fort bien à quoi vous en tenir à ce sujet, vous n'étiez pas si hostiles à une certaine époque où, précisément à Versailles, M. Vincent Auriol a été porté à la présidence de la République par l'apport des voix communistes. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président Restons dans le sujet et ayons la délicatesse de ne pas mettre en cause le chef de l'Etat. Je vais rassurer tout le monde en disant qu'il ne sera plus question d'un voyage à Versailles, puisqu'en vertu de la Constitution il n'y a plus besoin d'aller à Versailles pour modifier la Constitution.

Il suffit d'une loi ordinaire.

M. Demusois. Je pense, monsieur le président, que vous avez sagement raison de nous rappeler constamment au sujet, encore faudrait-il que tout le monde s'y tienne et que l'on ne permette pas à certains de se livrer à des opérations du genre de celle que je dénonce en ce moment. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Ceci dit, je veux immédiatement en venir au sujet, tout d'abord pour renouveler notre protestation contre les méthodes de discussion budgétaire qui s'instituent dans cette assemblée, méthodes qui risquent, je le répète, je l'ai dit dans un précédent débat, de nous rendre prisonniers du vote qui peut intervenir à propos de la loi sur les maxima.

Effectivement, c'est à l'ordre du jour, il s'agit bien de discuter le projet gouvernemental portant sur les maxima, mais je le dis, tout se tient, car les maxima sont établis de telle façon que l'on ne peut ignorer certaines autres dispositions qui sont contenues dans un autre projet.

En effet, si nous examinons les dispositions gouvernementales, que voyons-nous? Nous voyons que les recettes ordinaires nous sont données, pour la plus grosse partie, par le produit des dispositions contenues dans la réforme fiscale. C'est donc sur les bases de la réforme fiscale que s'établiront les voies et moyens nécessaires à la couverture de nos dépenses publiques, tant pour les dispositions civiles que pour la partie militaire, les dépenses d'investissements particuliers étant traitées dans un autre chapitre.

Or, qu'arrivera-t-il, — et à la commission des finances nous nous en sommes émus plusieurs fois, — si par exemple nous donnons notre agrément aux dispositions qui nous sont proposées ? S'ensuivra-t-il que nous aurons la possibilité de discuter de la réforme fiscale ?

J'ai posé la question lors de l'audition de M. le président du conseil à la commission des finances et, j'en ai pris témoignage, M. le président du conseil a eu bien soin d'être très discret sur le sujet. Autant dire qu'il n'a pas répondu à la question.

Je sais bien, en lisant la presse, que maintenant on se préoccupe de la question et qu'on nous dit: on discutera la réforme en janvier ou février. On ajoute d'ailleurs à ce propos, qu'on ne pourra pas faire autrement que d'en discuter, tellement il y a d'amendements déposés !

Si donc nous décidions par le vote des maxima à retenir les chiffres proposés et dont les ressources nous seront données en grosse partie par la réforme fiscale, est-ce que, par cela même, nous ne serons pas mis dans cette situation de ne plus pouvoir librement discuter la réforme fiscale, d'en rejeter ou de modifier certaines parties, parce que, à ce moment-là, le Gouvernement nous dira, le Gouvernement nous rétorquera: Impossible, car vous risquez de mettre par terre tout le mécanisme de notre plan budgétaire. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*) On se servira de cet argument pour nous empêcher de mettre largement en discussion la réforme fiscale, qui vous le savez bien, ne donne satisfaction à personne, et qui suscite une émotion très grande dans le pays, émotion dont vous avez les échos et dont certains de nos collègues se sont fait ici, dans le Conseil, les interprètes.

Donc, de ce point de vue, à notre avis, il nous semble dangereux de nous engager dans la voie proposée par le Gouvernement, c'est-à-dire d'accepter son projet portant « maxima ».

D'autre part, je veux aussi dire que l'une de nos préoccupations est le contrôle des dépenses. Comment se présente l'affaire ? Le Gouvernement nous dit: il y a une différence entre les estimations prévues dans chaque département ministériel et pour lesquelles les documents vous ont été remis et les propositions contenues dans le projet de loi sur les maxima. En effet, dans les différents chapitres ministériels le montant global des dépenses civiles s'éléverait à 790 milliards de francs. Nous le ramenons, nous dit le Gouvernement, par un effort d'économie à 750 milliards de francs, et nous vous ferons connaître en janvier ou février, par un collectif que vous pourrez discuter, la nature des économies que nous vous proposons.

Mais les économies sur quoi ? Sur les 790 milliards. Il n'en demeure pas moins que, sur les 750 milliards prévus au projet gouvernemental, sur les « maxima », on ne propose rien.

On ajoute: vous aurez toute liberté de proposer de nouvelles économies. J'entends bien, mais ici je pose une question. Si, sur les économies que nous proposera le Gouvernement, il se trouvait que nous ne soyons pas d'accord avec lui, aurons-nous toute possibilité d'en décider librement ? Je n'en crois rien. J'ai posé la question à la commission des finances et je peux dire qu'à l'unanimité celle-ci a reconnu que nous n'aurions pas cette liberté. Soit que le Gouvernement nous indique qu'il y a lieu de faire jouer l'article 47 en soutenant l'argument des dépenses nouvelles ou d'une diminution des recettes, soit qu'il nous donne toute autre explication pour s'opposer à nos propositions, nous ne serons pas libres.

Nous avons posé la question de savoir s'il nous serait possible de refuser telle économie dans un département ministériel, étant entendu même que, par souci d'équilibre, nous ferions un effort pour trouver une économie correspondante dans un autre département ministériel.

Nous avons repris le même argument en disant que si, par exemple, nous n'étions pas d'accord pour l'économie sur un chapitre, nous voudrions avoir la possibilité de refuser cette économie, étant entendu que même, par souci d'équilibre, nous proposerions une économie correspondante dans un autre chapitre.

Jusqu'à maintenant, aucun d'entre nous n'a obtenu et ne peut avoir l'assurance qu'il nous sera possible d'agir librement. C'est donc très grave, et c'est ce que nous reprochons précisément au Gouvernement. A ce point de vue, par conséquent, il nous paraît impossible d'accepter les dispositions prévues dans le projet gouvernemental.

Maintenant, je veux encore évoquer un troisième point, car je veux aller très rapidement. Le dispositif des prévisions de recettes ne tient pas suffisamment compte, à mon sens, du régime dans lequel se trouve placé notre franc.

En effet, notre franc est flottant, ce qui signifie que sa position d'aujourd'hui peut très bien ne plus être celle qu'il aura demain, et si, précisément, sa valeur se trouve encore diminuée par le jeu des accords internationaux, que fera alors le Gouvernement qui se trouvera en présence d'un certain déséquilibre budgétaire ?

Tel est le problème; il n'est pas vraiment tranché. Aucune réponse n'a été faite... Si, pardon! La question ayant été évoquée à la commission des finances par un de nos collègues, M. le président du conseil lui a rétorqué que le risque d'une nouvelle dévaluation ne pourrait être que la conséquence d'une agitation politique.

Je vous en prie, l'argument est trop facile et je vous dis tout de suite que nous ne l'acceptons pas. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Voilà donc un troisième facteur qui nous conduit à ne pas accepter votre projet.

Je voudrais également m'expliquer sur le compte spécial des investissements dont le montant est prévu pour 620 milliards. On a dit ici, avec raison, que ce montant n'est pas suffisant pour répondre à nos besoins, à notre développement. Peut-il être question cependant, lorsqu'il s'agit de trouver les ressources correspondantes, de prévoir, en plus d'un certain nombre de mesures, celle que nous propose le Gouvernement, à savoir le lancement d'un emprunt de 100 milliards ?

On a posé ici la question du climat, de la confiance publique nécessaire à la couverture heureuse de tout emprunt. Le Gouvernement est-il persuadé que sa po-

litique crée cette confiance et qu'il peut réaliser cet emprunt ? Je n'en mettrais pas la main au feu. Je ne suis pas certain que les membres du Gouvernement aient cette assurance pour eux-mêmes. On lancera donc l'emprunt. Il sera ce qu'il sera. La preuve, c'est qu'on nous dit : « Si l'emprunt n'est pas pleinement réalisé, nous trouverons la différence par la voie d'impositions nouvelles ».

Le Gouvernement avait l'intention, d'ailleurs, de réaliser ces impositions nouvelles dans le domaine des impôts directs et indirects. J'ai demandé si l'on maintiendrait cette position, ou bien si l'on se rangerait à l'avis de l'Assemblée nationale qui, dans un autre domaine, a donné la préférence à des impôts indirects plutôt qu'à des impositions directes. C'est là aussi un problème sur lequel le Gouvernement n'a pas encore fixé bien clairement sa position.

Et puis, je dois le dire, si même l'emprunt n'est pas réalisé, n'y a-t-il vraiment que vers de nouvelles charges qu'il faille rechercher une solution ? Est-ce que l'on oublie quel fardeau est supporté par les classes laborieuses depuis plus d'un an ?

Mesdames, messieurs, je vous demande d'y réfléchir; avec le plan Mayer, les classes laborieuses ont été chargées, par le jeu du prélèvement exceptionnel, de 45 milliards de francs, en ce qui concerne les petits commerçants, artisans, petits et moyens industriels, et les agriculteurs ont été amenés à payer 60 milliards de francs. Vous savez bien quelle en a été la répercussion dans le pays. Ce fut une levée de boucliers, et même ceux qui ont voté les dispositions du plan Mayer sont revenus ensuite devant l'Assemblée nationale et devant le Conseil de la République, par voie d'amendements, de projets de résolution, pour essayer d'en corriger les effets pernicieux pour notre pays. Il n'en demeure pas moins que la correction n'a pas été apportée et que ces couches laborieuses sont encore angoissées par les charges dites du prélèvement Mayer. Certains n'ont pu s'acquitter de ces charges, Pour beaucoup, c'est la faillite, pour beaucoup, c'est l'asphyxie absolue et, pour l'ensemble des couches laborieuses, la classe ouvrière y compris, c'est la vie toujours plus dure parce que cette politique a conduit à une hausse considérable des prix, ressentie par la grande masse de notre population. Voilà quelque chose qu'il ne faut pas oublier.

S'en est-on tenu là ? Non, au mois de septembre, sous l'autorité de M. le président Queuille, vous avez été saisis de nouvelles dispositions, celles qui conduisaient à trouver 80 nouveaux milliards, 80 milliards qu'on a trouvés, mais qui pèsent aussi très lourdement sur les épaules des classes moyennes et, par répercussion, sur l'ensemble des Français et des Françaises.

Ces nouvelles charges de septembre s'ajoutent à celles du plan Mayer. Elles ont contribué, tout comme celles du plan Mayer, à provoquer une hausse des prix. Alors, allez-vous continuer dans cette voie ? Oui, ce sont tout au moins vos propositions, car les charges nouvelles que vous prévoyez dans le cas où, par exemple, ne se trouverait pas pleinement réalisé votre emprunt, ce sont des charges que vous ferez peser sur les classes moyennes et sur l'ensemble de la classe ouvrière, provoquant ainsi, pour ces classes moyennes, des difficultés inextricables et conduisant, à une gêne, j'ose dire à une misère inouïe, l'ensemble des classes laborieuses de France.

Est-ce que vous croyez qu'avec de telles dispositions nous pouvons vous donner notre accord ? Absolument pas.

C'est pourquoi, là encore, nous trouvons argument pour refuser notre vote au projet que vous présentez.

J'ose même dire mieux, je le dis en présence de M. le ministre de la reconstruction, le Gouvernement pratique, à l'égard de certaines catégories de Français, une politique qui, je mesure mon expression, n'est vraiment pas très belle, pour ne pas dire très honnête.

En effet, en ce qui concerne les sinistrés, quelles sont les dispositions prévues par le Gouvernement? On ne peut pas leur donner pleinement, dit-on, les réparations qu'ils réclament en argent frais, pour prendre une expression à la mode en ce moment. Alors, on va leur donner des titres à échéance, non négociables immédiatement. Or, pourquoi en est-il ainsi? Il faut dire les choses, elles l'ont été à la commission des finances et sont du domaine public; c'est parce que le Gouvernement, qui prétend être plein de bons sentiments pour les sinistrés, avait, à un moment donné de sa politique, complètement oublié les sinistrés, n'avait rien prévu pour eux. C'est parce qu'on lui a fait remarquer que ne rien prévoir pour les sinistrés serait d'une mauvaise politique qu'il a trouvé cet artifice, ce trompe-l'œil, de leur donner non pas de l'argent frais, mais une valeur non négociable, des titres.

Cette mesure a été sévèrement appréciée à la commission des finances puisque, si j'en prends à témoin certains de nos collègues, on a fait remarquer que non seulement les sinistrés auront été les victimes de la guerre, mais qu'ils risquent encore d'être les victimes de ces titres, car ceux-ci serviront de base à une spéculation qui lésera les intérêts des sinistrés. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Nous trouvons encore là une raison fondamentale de ne pas donner notre accord aux propositions gouvernementales. Cette politique gouvernementale est une politique de misère contraire aux intérêts du peuple de France. Elle conduit à l'asphyxie de notre économie. Elle sera durement ressentie par les classes moyennes, par l'ensemble des petites gens, par toute la classe ouvrière, par la paysannerie française.

Nous ne pouvons pas souscrire à une telle politique; cette politique est ce qu'elle est parce que le Gouvernement pratique une politique de démission nationale, et il le sait bien; c'est que délibérément, au lieu de rechercher la confiance du peuple, il prend les dispositions voulues par l'Amérique et se place à la remorque de celle-ci.

Je vous entends souvent dire, mesdames, messieurs, lorsque nous parlons de l'Amérique: Ah! c'est votre refrain, c'est votre dada! Mais, je vous le dis ici, il n'y a pas que nous qui en parlons. Si nous avions la possibilité de scruter jusque dans la conscience des membres du Gouvernement, ils seraient obligés de dire, comme nous le disons, qu'ils ne sont pas libres de leur politique, qu'ils mènent la politique que vous connaissez par obéissance aux impératifs venus d'outre-Atlantique, aux impératifs américains. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

D'ailleurs, M. le président du conseil, il y a quelques instants, dans sa réponse à mon ami M. Georges Marrane, ne l'a pas démenti. M. Georges Marrane a repris la déclaration faite ce matin par le président du conseil. Il en ressort clairement que, si on a pu obtenir un déblocage, a-t-il dit, c'est parce que l'on a mené une certaine politique en France, et que, si l'on n'avait pas mené cette politique, il n'y aurait pas eu ce déblocage.

M. le président du conseil. Une politique d'assainissement financier.

M. Démusois. Il souligne bien par cela même qu'il n'est pas dupe, mais il nous a dit encore autre chose. Il nous a fait entrevoir l'échéance du 20 juin.

Qu'est-ce que c'est que cette échéance? Le 20 juin, c'est le jour où l'Amérique aura à se prononcer, précisément, sur l'aide qu'il importe de donner aux pays d'Europe, et à la France en particulier.

Or, si nous ne menons pas une politique qui plaise aux Américains, ils ne nous continueront pas cette aide.

Je le dis hautement, en raison des souffrances de notre pays dans les guerres successives, nous avons droit à ce qu'une aide nous soit accordée par d'autres pays qui ont moins souffert que nous au cours de ces guerres.

Nous avons droit à une aide généreuse, mais cette aide généreuse que nous accepterons toujours, nous n'entendons pas la subir au prix d'une perte de notre indépendance nationale. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Nous ne pouvons pas accepter que, sous le prétexte d'une aide généreuse, des gens viennent chez nous et se mêlent de faire bouillir notre marmite! (*Rires sur de nombreux bancs.*)

Si l'on veut être généreux, qu'on le soit jusqu'au bout, mais qu'on ne vienne pas essayer de nous dicter une politique qui n'est pas conforme aux intérêts du peuple français.

C'est pourquoi, confirmant ce qu'a dit mon ami, M. Marrane, nous ne pourrons accepter la proposition du Gouvernement, et, comme en commission des finances, nous voterons ici, en séance publique, contre le projet du Gouvernement. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Lafargue. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche.*)

M. Georges Lafargue. Monsieur le président du conseil, mesdames, messieurs, le projet qui nous est soumis aujourd'hui est le premier grand projet qui vienne en discussion devant notre Assemblée et je comprends que sa solution pose à certains d'entre nous des problèmes de conscience.

Je n'irai pas jusqu'à prétendre que les positions sont prises d'avance et commandées par des aspects politiques. Par conséquent mon argumentation ne passionnera pas le débat et ne tendra pas à heurter mais à convaincre.

Le projet qui nous vient de l'Assemblée nationale, qui porte sur les maxima et qui est en vérité le premier grand panorama qui nous est présenté de l'aspect du budget et de la trésorerie française depuis la libération, a été examiné très attentivement par votre commission des finances. Elle en a discuté longuement. Les commissaires ont soumis des amendements dont certains ont été repoussés et d'autres acceptés. C'est simplement dans le vote sur l'ensemble que la commission des finances a décidé de rejeter le projet

en bloc, de telle façon que vous n'êtes pas saisis, aujourd'hui, d'un projet, mais qu'il s'agit d'une absence de projet.

Imaginez que vous confirmiez la position de votre commission des finances. Comment les choses se passeraient-elles ? Le projet reviendrait devant l'Assemblée nationale. Celle-ci aurait à en discuter et je pense que la discussion y sera des plus courtes, car ce projet est le sien, et elle l'a voté à une énorme majorité.

Si j'étais gouvernemental au sens strict du mot, pour user de l'amitié que j'aurais, j'adopterais la solution qui consiste à faire revenir le projet purement et simplement devant l'Assemblée nationale.

Mais si vous n'acceptez pas de discuter les articles, si vous n'examinez pas les amendements qui peuvent y être apportés, c'est vous-mêmes qui, de votre propre chef, vous dessaisiriez des rares prérogatives que la Constitution vous a conférées. (*Applaudissements à gauche.*)

Et pour peu, mesdames, messieurs, que cette pratique, qui commence à s'instaurer dans cette Assemblée, se continue, si nos débats en peuvent être considérablement allégés, je ne suis pas sûr que notre prestige respectif, en sorte, à l'intérieur du pays, considérablement agrandi. (*Applaudissements à gauche.*)

Je pourrais, à cette heure, descendre de cette tribune, après avoir terminé mon argumentation. Elu par le suffrage universel dans le cadre d'une Constitution que mes amis et moi-même n'avons pas votée, nous avons été investis d'un certain nombre de prérogatives. Ces prérogatives consistent à donner des avis sur les projets formulés par l'Assemblée nationale, à les amender. La question qui se pose, et il n'y en a qu'une, c'est de savoir si vous laisserez prescrire le mandat qui vous a été donné et dont vous avez été investis. (*Applaudissements à gauche.*)

Mais nous avons assisté à un curieux spectacle. Ce sont les gens mêmes qui refusent le débat, qui sont venus l'inaugurer à cette tribune et se livrer sur le projet à une discussion générale et à un ensemble de critiques qui m'autorisent, à mon tour, au nom de mes amis, à vous donner des appréciations sur ce projet même.

Je le ferai avec d'autant plus de facilité que M. le président du conseil, lorsqu'il s'est présenté devant le Parlement, a bien voulu dire, et je l'en félicite, que rentrant au Gouvernement il avait cessé d'être l'homme d'un parti et était devenu l'homme du Gouvernement. Le parti est resté le parti, monsieur le président, mais tellement peu, le parti dans ses opinions multiples et diverses, laissant à chacun de ses membres, à quelque heure que ce soit, la liberté de vote la plus entière et la plus totale liberté d'appréciation. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Marrane. La liberté de la bigamie.

M. Laffargue. Oh, monsieur Marrane, la liberté est un mot qui retentit encore chez nous. N'allez pas l'essayer ailleurs: vous auriez quelques mécomptes sur son sens. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Ceci m'autorise à exprimer, sur l'ensemble du projet, des opinions qui pourront être plus particulièrement les miennes, celles aussi d'un certain nombre de mes amis mais qui, chez certains autres, ne trouveront pas une audience complète. Je vais m'efforcer de le faire dans une parfaite objectivité.

Ce projet indique, d'une part, quelles sont les ressources normales du pays et, d'autre part, quelles sont ses dépenses: dépenses civiles et militaires d'une part et dépenses exceptionnelles d'autre part.

Seulement il présente un caractère qui justifie peut-être une certaine émotion dans le pays: c'est le premier budget qui se présente de cette façon-là. Jusqu'ici, seul le budget des dépenses ordinaires était présenté devant le Parlement. Les dépenses extraordinaires ne lui ont pas été présentées parce qu'on les a soldées par des moyens de fortune dont le plus fréquent a été l'inflation.

L'inflation, c'est la morphine, c'est l'espoir pour le malade que la maladie guérisse, mais c'est la certitude pour le médecin que la maladie évolue. Mettre un terme à la morphine est revenir à la vérité budgétaire dans un budget, cru, net, et dépouillé dans son ensemble — je dirai tout à l'heure quelles sont les critiques qu'il faut y faire — c'est le retour à ce que j'appellerai une tradition normale; c'est la fin de la morphine. Le malade réagit durement car les thérapeutiques réelles sont beaucoup plus cruelles aux malades que le sont les thérapeutiques hypnotiques.

Nous avons le droit de critique — et nous l'exerçons, monsieur le président du conseil — après vous avoir donné acte de votre budget, mais permettez-moi encore de vous donner acte encore de quelque chose de nouveau.

Comment se sont instituées jusqu'ici les discussions budgétaires ? Elles se sont instituées en fin d'année, autour des mois de septembre et d'octobre — ce fut une tradition constamment renouvelée depuis la libération — de telle façon que le Gouvernement présentant un budget, le Parlement, soucieux d'exercer son contrôle, n'a pu l'exercer que sur les dépenses non engagées, c'est-à-dire sur une partie seulement du budget. Et si le contrôle parlementaire a été effectif devant les « cahiers bleus » qui renferment le projet du Gouvernement., il s'est trouvé singulièrement diminué, par la date de présentation de ces « cahiers bleus », sur les dépenses déjà engagées.

Pour revenir à une position normale, le Gouvernement a imaginé la période transitoire qui consistait, pour cette année, à vous présenter une loi des maxima. Elle ne nous satisfait pas. Nous avons le désir, dans le cadre de cette loi des maxima, d'examiner, dans les premiers mois de l'année, non seulement les propositions que nous soumettra le Gouvernement, mais aussi celles que nous lui apporterons de façon à imposer au Gouvernement de nouvelles économies.

Cela, c'est l'engagement que vous avez pris devant la commission des finances, à la demande de notre ami Pellenc, et je vous en remercie.

Cependant, cette procédure exceptionnelle étant épuisée, je voudrais bien, mes chers collègues, que vous compreniez que, dès l'année prochaine, c'est le retour à la procédure de discussion normale, c'est le dépôt d'un budget en temps normal et la possibilité, pour le Parlement, d'exercer sur ce budget son contrôle à la fois dans les détails et dans la forme. Je voudrais bien que quelqu'un vienne, à cette tribune, non point dans la critique pure mais dans le cadre des réalités, m'expliquer comment on peut sortir de cette période transitoire par un autre artifice que celui-là (*Très bien! très bien!*)

Voilà, monsieur le président du conseil, les choses agréables. Les choses désagréables, je vais vous les dire aussi bien, car vous savez qu'elles sont guidées par l'intérêt général et non point par les lois du parti.

Certes, nous estimons qu'il y a encore, dans ce budget de l'année prochaine, des économies profondes à faire. Nous avons été les uns et les autres, émus par la publication du rapport de la cour des comptes, non point qu'il soit défavorable au Gouvernement, mais parce qu'il nous révèle un certain nombre de pratiques exercées par l'ensemble des gouvernements depuis la libération, et qui s'avèrent intolérables. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Nous demandons à l'administration d'y mettre un terme, et au Gouvernement de bien vouloir, dans toute la mesure possible prendre, dès demain, des sanctions exemplaires.

Nous sommes, nous aussi, partisans féroces de la diminution du nombre des fonctionnaires, et je le dis très simplement, à un certain nombre de nos amis qui ne souscriront peut-être pas à la totalité de cette idée. Nous avons dit de façon permanente, que la suppression d'un certain nombre de fonctionnaires — je parle des fonctionnaires inutiles et non point des grands fonctionnaires permanents de la nation — ne pourra être réalisée que dans la mesure où sera revue l'ensemble de la politique qui diminuera les charges impossibles que s'est imposée la nation et qu'elle est incapable d'assumer en totalité et de mener à bon terme. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Mais ceci dit, à côté du budget ordinaire, se présente le budget des investissements. Ce budget est de l'ordre de 620 milliards et il pose tout de suite des problèmes que je ne veux pas éluder.

Le premier problème est de savoir comment vous ferez face aux charges de ce budget extraordinaire qui comporte, d'une part, le rééquipement, et d'autre part la reconstruction.

Il est évident que le désir du Gouvernement, de tous les gouvernements, a été de faire face aux charges de ce budget extraordinaire par l'emprunt. Mais quelqu'un ici a-t-il la présomption d'affirmer que n'importe quel Gouvernement s'installant au pouvoir, dans la conjoncture actuelle, puisse réaliser un emprunt qui devrait être de l'ordre de 300 milliards?

Par conséquent, le problème qui se pose à vous est de savoir si la nation française à l'intention de faire face à ces charges de la reconstruction et de l'équipement, par l'emprunt ou, si celui-ci ne suffit pas, par l'impôt.

Mesdames, messieurs, je voudrais attirer votre attention sur le fait que le budget extraordinaire se présente d'une façon particulière. Il est composé de deux grandes parties: charges de la reconstruction et charges du rééquipement.

La bonne fortune, l'admirable fortune, cette loi peut-être supérieure à toutes les autres qui fait à travers le monde l'internationale des démocraties, non point par les commandements qu'elle impose, mais par les sacrifices qu'elle consent, cette internationale des démocraties qui est l'internationale des sacrifices, c'est que le peu-

ple américain — je ne dis pas le Gouvernement américain — vient prendre à sa charge, avec ses impôts, une partie, sinon la totalité, du rééquipement français. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Je ne considère pas, je ne veux pas savoir, pour ma part, quelle est la formule du gouvernement américain. Ce que je veux savoir' c'est qu'il y a dans l'Ohio, dans le Massachusetts et la Californie des hommes qui ressemblent aux hommes de chez nous, ayant des enfants, des ménages qui, sur les feuilles d'impôts, inscrivent la charge de la reconstruction de la France et de l'Europe. C'est une forme de grandeur qui marque la civilisation même des peuples qui l'exercent. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Alors, le problème vous étant posé en ces termes, je vais vous demander, à vous Parlement français, à vous Assemblée française, si, quelque impopulaire que cela soit, quelque douloureux que cela soit, vous n'êtes pas déterminés à imposer aux contribuables français, pour le salut et le renouveau de la France, les charges que le peuple américain s'impose lui-même à quelques centaines de milles de distance.

Cela n'exclut pas l'inéluctable nécessité dans laquelle nous nous trouvons d'être comptables, vis-à-vis des Français, des deniers qu'ils ont versés et d'être comptables même, vis-à-vis des Américains, des deniers qu'ils nous ont versés. Cela n'exclut pas, mais au contraire commande, toutes les formes de contrôle sur l'usage de ces deniers et cela pose implicitement, vous le comprenez bien, tout le problème du contrôle du secteur nationalisé, comme cela pose aussi le problème du contrôle des investissements qui vont être faits à l'intérieur de ce secteur nationalisé.

Mais ce sont mes amis et moi qui, depuis longtemps, avons demandé ce contrôle, et autant il est vrai que certains de nos amis ont voté les nationalisations, autant il est vrai qu'il n'est pas bon que certains fassent trop de critiques, car nous serions peut-être amenés à leur rappeler que ce sont eux qui les ont inaugurées. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Je voudrais marquer que, chaque fois que le Gouvernement nous apportera un mode de contrôle, non seulement nous sommes décidés à l'appliquer, mais encore nous sommes décidés à le renforcer dans tous les domaines.

Mais la question dépasse ce cadre. Elle va maintenant jusqu'aux confins mêmes de l'épargne, dans la mesure où vous ne pouvez pas demander perpétuellement à l'impôt la charge de l'équipement, qui n'est pas sa charge ordinaire, dans la mesure où vous êtes contraints de faire appel à l'épargne, dans la mesure où vous avez devant vous, encore béantes, les plaies de la guerre.

M. le ministre de la reconstruction nous disait que ce pays ne construit que 20.000 logements par an, alors que la grande Angleterre en est au rythme de 300.000 par an. Dans un pays où la reconstruction va demander vingt ans ou vingt-cinq ans, croyez-vous qu'à ce rythme-là l'appel à l'épargne ne va pas être permanent ?

Alors, il faut refaire l'épargne. La reconstruction de l'épargne exige un certain nombre de conditions.

D'abord, c'est l'arrêt de l'inflation coûte que coûte, quel qu'en soit le prix, parce qu'il n'y a pas d'épargne possible avec une monnaie qui s'en va.

Et puis, c'est la cessation des ponctions inutiles sur le revenu national. Mes chers amis, faites-moi la grâce de penser que, si nous divergeons sur certains aspects des problèmes, nous avons quelquefois, quant à l'idéal qu'ils expriment, des conceptions communes. Pas un d'entre nous ne pense, par exemple, à supprimer cette sécurité sociale qui constitue l'élément essentiel du progrès dans la vie des travailleurs. (*Applaudissements au centre et à gauche.*) Mais nous sommes décidés à en faire un instrument de sauvegarde des travailleurs, et non plus un instrument de servitude des travailleurs. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Laissez-moi vous dire, par exemple, que dans le domaine du petit risque nous considérons qu'il est scandaleux qu'il soit l'élément essentiel de l'absentéisme et qu'il fasse que par son travail le bon travailleur finance la fainéantise des autres. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Laissez-moi vous dire également qu'un organisme de sécurité sociale qui comprend, non seulement celle que vous connaissez, avec ses grandes majuscules, mais celle que vous connaissez moins, c'est-à-dire les différentes caisses de retraite, les œuvres sociales de certaines entreprises nationalisées, les fonds des communes et des départements, dont le total, si j'en crois le rapport de M. Barangé, s'inscrit à 550 milliards, c'est-à-dire près de 10 p. 100 du revenu national, constitue une charge qui, si elle n'est pas totalement intolérable, doit du moins être contrôlée. (*Murmures à l'extrême gauche.*)

J'admire que quelquefois vous dénonciez l'opulence et l'insolence de certaines formes de capitalisme. Il n'y a plus de capitalistes dans les châteaux; c'est la sécurité sociale qui, maintenant, est devenue la première châtelaine de France. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Léon David. C'est vous qui êtes insolent pour la classe ouvrière.

M. le président. Vous n'êtes pas châtelain, monsieur David!

M. Georges Laffargue. Vous savez bien qu'il n'y a plus de châteaux sur la Côte d'Azur.

Par conséquent, en demandant au Gouvernement de tenir l'engagement que M. le président du conseil a bien voulu prendre devant la commission des finances, c'est-à-dire de négocier devant les organismes internationaux les engagements que la France a déjà pris en ce qui concerne le petit risque et, par ailleurs, en instituant, contre la volonté même du comité supérieur de la sécurité sociale, un contrôle de cette sécurité sociale, je dis que vous diminuerez pour une part ce que j'appellerai les charges improductives de la nation et que vous permettrez, dans une large mesure, la reconstruction par l'épargne.

Mais aussi, très impressionné que j'ai été ce matin, et charmé tout à la fois, par le pertinent discours de mon ami M. Alric, je voudrais lui dire que le deuxième terme de l'inflation, celui qui la conditionne, celui qui l'anime et qui crée la dévaluation, c'est l'absence de la production à l'intérieur de ce pays et que, par conséquent, le problème du rééquipement est parmi les problèmes essentiels qui commandent toute l'activité à l'intérieur de ce pays.

Je donnerai quelques chiffres qui ne manqueront pas de vous impressionner.

Il y a des gaspillages dans les sociétés nationalisées. Il y a des erreurs. Les erreurs sont surtout très grandes là où la part humaine est grande. Par exemple dans les houillères, où la masse humaine est énorme, les gens qui manœuvrent certaine politique peuvent l'exploiter et arrivent à compromettre pas mal d'effort. Mais là où l'élément humain est moins nombreux, où la machine est maîtresse, l'effort rend. Dans le secteur de l'électricité, par exemple, les résultats le prouvent. 20 milliards de kilowatts-heure par an avant la guerre. Le double comme objectif pour 1952, soit 40 milliards de kilowatts-heure par an. Nous devions être, en 1938, à l'étape de 30 milliards, dont 16 milliards d'hydraulique. Nous sommes quand même à l'étape de 14 milliards et demi pour le premier semestre, c'est-à-dire 50 p. 100 d'augmentation sur le potentiel de 1938. Quant aux barrages construits pour le premier semestre de 1938, il apportent au potentiel de la France 1.130 millions de kilowatts-heure par an.

M. Primet. Ce sont les ouvriers qui ont construit les barrages.

M. Georges Laffargue. Mais ce sont les capitaux américains que les payent, monsieur Primet.

M. Léon David. C'est un aveu.

M. Georges Laffargue. Par conséquent, vous comprenez bien que ce pays est en présence d'une échéance qui viendra, qui viendra d'ailleurs trop tôt, quelle que soit la forme de votre politique : c'est l'échéance de 1952. En 1952, peut-être avant, la France devra vivre sur ses propres ressources et par ses propres moyens. La France devra compter, pour financer ses exportations, non plus sur un capital cristallisé, fait du travail des hommes à travers des générations — ce capital est liquidé — elle devra compter sur l'effort même de ses exportations, sur son potentiel, sur la valeur même de sa productivité.

Or, ce que je voudrais que vous sachiez, mes chers collègues — et cela dépasse singulièrement les débats subalternes — c'est que, pendant que nous vivions quatre années d'occupation, quatre années d'oppression et de malheurs, le monde allait sa route, et que le retard pris par la France est un retard considérable. Si nous ne faisons pas, sur la route de ce retard, des pas de géant, sans nous harceler, sans nous injurier, mais tous ensemble, nous ne serons pas présents au rendez-vous que le monde nous a donné, et voici pourquoi.

On parle de bataille de la production gagnée dans bien des domaines. On dit: le potentiel de production charbonnière est égal à celui de 1938. Oui, mais avec un coefficient humain augmenté d'un cinquième, et par conséquent productivité diminuée...

M. le président du conseil. En voie de relèvement.

M. Georges Laffargue. En voie de relèvement d'ailleurs, monsieur le président du conseil. Voici pour 1938 les coefficients de productivité qui situaient deux pays à travers le monde: la France et l'Améri-

que. Ces coefficients de productivité sont établis pour un ouvrier et par an. Pour la sidérurgie, en France, un ouvrier produisait 41 tonnes, en Amérique, 90 tonnes; pour la fonderie, 1,10 tonne pour la France, 2,10 tonnes pour l'Amérique; pour les automobiles, 2 automobiles par ouvrier et par an pour la France, 8 pour l'Amérique; pour le ciment, 0,2 tonne en France, 0,5 en Amérique; pour l'agriculture, le travail d'un Français nourrissait 5 individus, le travail d'un Américain en nourrissait 15.

Si on examine quelle était la moyenne du potentiel français de productivité par rapport au potentiel de productivité américain, on constate qu'il était le tiers avant la guerre, mais depuis la guerre nous avons perdu plus de terrain encore et le coefficient de productivité de l'ouvrier français par rapport à celui de l'ouvrier américain est dans le rapport de 1 à 5 à l'heure actuelle.

Or c'est là, dans ce coefficient de productivité, que s'inscrit le pouvoir d'achat des masses laborieuses. C'est pour cela que vous ne referez ce pays que dans la mesure où vous l'aurez équipé, dans la mesure où vous aurez reconstitué son potentiel de force.

Mesdames, messieurs, ce sont ceux-là, et ceux-là seuls qui sont les grands problèmes; les autres, ils sont certainement attrayants pour l'esprit des hommes qui ne lisent pas les chiffres et qui ne regardent pas les horizons lointains. Ils n'en restent pas moins jeux du cirque.

Rétablir la confiance, d'accord. Nous l'appelons de tous nos vœux; seulement, je voudrais attirer votre attention sur le fait que l'élément essentiel de la confiance — le premier élément — est la stabilité.

Vous avez voulu amorcer le problème politique; je ne veux pas l'envenimer, mais l'aborder à mon tour...

M. Léger. Et la loi des maxima ?

M. Laffargue. ...en termes qui, je vous l'assure, mon cher collègue, ne peuvent susciter l'émotion de personne.

Vous nous dites...

M. Léger. Et la loi des maxima ?

M. Laffargue. J'y reviens, mon cher collègue; et je pense l'avoir beaucoup moins abandonnée que d'autres l'ont quittée dans leur esprit. (*Applaudissements sur plusieurs bancs.*)

En conclusion, je voudrais aborder le problème politique comme l'a fait mon ami, M. Maroger, c'est-à-dire d'une façon discrète, car, au fond, c'est un problème politique que vous m'avez posé en des termes non évivoques. Vous avez dit: « Ne discutez pas, car le manque de confiance vous a interdit de le faire. »

Le manque de confiance provient de ce que vous avez devant vous un Gouvernement de coalition.

Oui ! c'est vrai ! Vous vous en plaignez; nous aussi. Nous eussions préféré, pour notre part, qu'il n'y eut, au Gouvernement, que des hommes de chez nous, et nous aurions couru le risque de notre politique pleine et entière. (*Applaudissements sur plusieurs bancs au centre et à gauche.*)

Le malheur des temps fait que d'autres, mais pas nous, apprentis sorciers, nous ont imposé une loi électorale qui a interdit les majorités et les Gouvernements majoritaires. (*Nouveaux applaudissements.*)

Alors, nous sommes obligés de vivre sous cette forme de Gouvernement. Elle comporte ce que vous appelez des compromissions, mais ce que j'appellerai, moi, de perpétuels accommodements.

Vous demandez, mes chers collègues, au nom d'un rassemblement dans lequel je compte infiniment d'amis, de vous substituer à ce Gouvernement.

Je ne suis pas sûr que, par le fait même de votre composition étagée du P.R.L. aux limites des socialistes, vous n'ayez déjà, avant d'aller au Gouvernement, les mêmes contradictions que vous voulez combattre au sein de ce Gouvernement. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

Alors, mesdames et messieurs, je ne ferai l'injure à aucun de mes amis de lui dicter son vote; mais je ferai l'amitié de dire à chacun quel est mon sentiment et quelle est ma conclusion.

Si l'on quitte l'aspect politique, dans lequel nous aimons à nous vautrer trop fréquemment, moi comme vous-mêmes, si l'on quitte, dis-je, cet aspect pour regarder les choses banales, de quoi s'agit-il dans ce débat?

Si vous voulez vous évader de ce domaine des partis que vous avez raison de combattre, de ce carcan qui nous enserre, vous verrez qu'il s'agit ici d'hommes venus de tous les coins des villes et des campagnes de France, détenteurs non points d'intérêts, mais mandants d'un idéal et d'une volonté. Je voudrais les amener dans une libre assemblée, à déterminer eux-mêmes leur choix; je voudrais les voir discuter les textes, les amender, les présenter à l'opinion. Mais pour cela, messieurs, il faudrait ouvrir un débat.

Je veux terminer celui-là pour que vous puissiez conclure celui que vous avez ouvert avec votre conscience. (*Vifs applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le président du conseil.

M. le président du conseil. Mesdames, messieurs, en vérité, à cette heure, je crois que le président du conseil a une tâche qui est singulièrement facilitée par votre collègue M. Laffargue.

Je puis bien dire que, dans l'ensemble, son exposé correspond à celui que je m'étais proposé de vous faire. Il l'a fait avec infiniment de talent.

Il n'est pas jusqu'au préambule du discours de M. Laffargue qui me mette à l'aise pour m'adresser à vous.

J'ai siégé, plusieurs années, dans cette assemblée. Je me suis prononcé une seule fois, dans les compétitions électorales, pour combattre la chambre unique et le premier projet de referendum. Je reste fidèle aux deux chambres, je reste bigame! (*Sourires.*)

Vous avez ici voulu maintenir une tradition.

Le Conseil de la République, composé maintenant de sénateurs, reprend la suite d'une Assemblée qui avait le souci des communes rurales et des finances publiques.

Les débats qui se déroulaient dans cette enceinte, quand il s'agissait de tous les intérêts des campagnes françaises, étaient un peu longs, mais ils permettaient souvent, même sur ce sujet, à de grandes voix de se faire entendre de tous les coins de ses travées, et le Sénat a rendu à la vie locale des services particulièrement éminents.

Les grands financiers, dont on évoquait tout à l'heure le souvenir à la tribune, étaient, mesdames, messieurs, toujours obsédés par le souci de la recherche du devoir.

Les hommes politiques ont des engagements à tenir, des programmes à respecter. Mais le programme, l'engagement pris, ne tient pas quelquefois devant les faits; alors, l'homme politique est obligé de consentir certains abandons à un intérêt supérieur, voire éventuellement d'abandonner son parti en faisant des sacrifices sur son programme. Cela, on l'a dit.

Ces sacrifices existent dans la vie politique; je les ai vu s'accomplir à la commission des finances de cette Assemblée qui est, mesdames, messieurs, l'avenir du Conseil de la République. Je voudrais bien que cette tradition, vous la repreniez et la suiviez.

Nous sommes dans un moment où la vie du pays commande aux assemblées d'accepter des décisions courageuses. Croyez-vous que ce Gouvernement, que certains traitent avec une légèreté peut-être un trop grande, mais qui s'est trouvé en face d'épreuves dont il a triomphé, et qui, péniblement, remonte la pente du redressement français, accablerait de gaieté de cœur les contribuables de ce pays si cela n'était pas absolument indispensable ?

C'est là, pour le Gouvernement comme pour les parlementaires, un devoir très pénible. Il s'agit de savoir s'il est bien justifié.

Messieurs, reprenez le discours de M. Laffargue, dites-vous bien que si nous avons connu en 1948 des difficultés, c'est parce que seul le budget a été équilibré. Or, il faut également donner à la trésorerie les moyens de financer l'œuvre de reconstruction, d'exécuter les programmes, du reste très limités, pour nos sinistrés, d'exécuter les programmes d'investissement, et ceci sans qu'il y ait d'injonction par les Etats-Unis d'Amérique, parce que nous voulons respecter les engagements pris à l'organisation européenne de coopération économique.

Je vous demande si atteindre ce but ou cet objectif ce n'est pas aller sur la voie du devoir au lieu de s'égarer sur les textes qui vous sont soumis, sur des discussions, certes très louables, sur la préférence pour des impôts directs ou pour des impôts indirects.

Il ne s'agit pas de savoir quelle est la doctrine qui triomphera, mais comment nous agirons pour donner à notre pays ce qui est indispensable à sa vie.

C'est à quoi le Gouvernement a travaillé, lui aussi, en acceptant des sacrifices pour aboutir à un accord.

Il a éprouvé des difficultés devant l'autre Assemblée; mais une transaction est intervenue et pourquoi n'interviendrait-elle pas ici ?

Cette Assemblée, qui doit reprendre la tradition de défense des finances publi-

ques, commettrait-elle l'erreur de refuser le vote du budget ?

On a dit que ce n'était pas un budget que nous présentions; on a dit aussi que la tradition du budget discuté à la mode de la IIIe République est perdue. Est-ce la faute du Gouvernement qui est sur ce banc ?

Est-ce sa faute si le budget de 1948 n'a été voté qu'en septembre 1948, mettant les services et le Gouvernement dans l'impossibilité de préparer en temps utile le budget de 1949 ?

Il faut reprendre la tradition ancienne et nous engager — je l'ai dit à la commission des finances et je le répète devant cette Assemblée — à déposer le budget de 1949 sur le bureau de l'Assemblée avant la fin de la session ordinaire de 1949, pour qu'en 1950 on puisse avoir un budget normalement discuté par les deux Assemblées.

Il y a, vous le voyez, un retard à rattraper. Je vous demande de nous en donner la possibilité.

Et puisqu'on a parlé de politique, je demande à ceux qui ont le souci de faire que ce débat se déroule sur le plan technique, de reporter à une autre période et sur d'autres projets l'action offensive qu'ils auront alors la possibilité de conduire, mais nous aurons conscience d'avoir servi la France et la République en les dotant de finances saines; et c'est pourquoi je demande à cette Assemblée de faire l'effort de travail positif que les circonstances présentes imposent. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre.*)

Voix nombreuses: Suspension!

M. le président. J'entends que l'on propose de suspendre la séance. Pour combien de temps ?

M. Georges Pernot. Une demi-heure, monsieur le président.

M. le président. Il n'y a pas d'opposition?...

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures quinze minutes, est reprise à dix-huit heures quinze minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

— 13 —

DEMANDE DE DISCUSSION IMMEDIATE D'UN PROJET DE RESOLUTION

M le président. Conformément à l'article 58 du règlement, la commission de comptabilité demande la discussion immédiate de son rapport sur le projet de résolution portant fixation des dépenses du Conseil de la République pour l'exercice 1949. Il va être aussitôt procédé à l'affichage de cette demande de discussion immédiate, sur laquelle le Conseil de la République ne pourra être appelé à statuer qu'après l'expiration d'un délai d'une heure.

— 14 —

FIXATION DES MAXIMA DES DEPENSES PUBLIQUES POUR L'EXERCICE 1949

Suite de la discussion d'un avis sur un projet de loi.

M. le président. Nous reprenons la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant fixation, pour l'exercice 1949, des maxima des dépenses publiques et évaluation des voies et moyens.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. le rapporteur.

M. Jean Maroger, *rapporteur de la commission des finances.* Mesdames, messieurs, j'ai été profondément surpris de l'évolution de ce débat. J'ai exprimé au début de la séance ma surprise devant l'interruption, à mon sens trop passionnée, de M. le président du conseil lorsque j'ai essayé d'expliquer quel avait été l'avis de la majorité de la commission.

Je ne sais si, dans le feu de cette discussion, je n'ai pas été amené à prononcer de paroles imprudentes mais je me suis reporté au petit rapport écrit qui avait été distribué et j'ai bien eu l'impression que je vous donnais simplement les raisons qui avaient conduit la majorité de la commissions des finances à émettre contre l'ensemble du projet du Gouvernement un vote défavorable. Je n'ignore pas qu'à la commission ce vote n'a pas été spontané, immédiat, nous ne l'avons émis qu'après avoir consacré la journée d'hier à entendre les ministres intéressés, et examiné, article par article, le texte qui nous était proposé, après avoir pesé les conséquences de ces articles, et étudié un certain nombre d'amendements.

Ceci fait, après avoir examiné à loisir tous ces textes, nous avons dit: il s'est formé spontanément — j'insiste sur ce mot — entre des membres de la commission des finances appartenant aux partis les plus divers, une majorité. J'ai essayé de vous traduire quel était le sentiment qui me paraissait avoir animé le plus grand nombre des membres de cette majorité en vous disant: elle a pensé donner plus de poids et plus d'efficacité à cette opinion commune si elle se manifestait dans un vote contre l'ensemble du projet, plutôt que de la diluer dans une série d'amendements.

Mais, évidemment, je me suis bien rendu compte, au cours de cette discussion, que ce vote ainsi émis par la commission des finances, transporté sur le plan de l'Assemblée, n'était plus un vote sur l'ensemble, mais une sorte de question préalable, en sorte que, malgré le débat complet auquel la commission a procédé, l'Assemblée, semble-t-il, reste entièrement libre de vouloir y procéder elle-même. Il n'a été jamais un seul instant dans ma pensée de demander à l'Assemblée de se déposséder de ce droit évident qu'elle a d'examiner les textes. (*Très bien! très bien au centre.*)

Je ne sais pas si les débats de l'Assemblée me feront changer d'avis, il est vraisemblable que non, car l'examen auquel nous avons procédé à la commission des finances a été assez long pour permettre à chacun des commissaires de se faire une opinion bien arrêtée sur le problème. Il est donc très vraisemblable que, lorsque ce débat sera épuisé devant l'Assemblée, je serai amené à voter aussi contre l'ensemble du texte. Mais véritablement il n'a jamais été dans les pouvoirs qui m'ont été donnés par mes collègues, il n'a jamais été dans ma pensée de venir vous demander, par une sorte de question préalable, de dire « non » sur ce texte.

C'est pourquoi tout à l'heure je n'ai voulu répondre à aucune interruption ou à aucun des orateurs qui sont intervenus et je vise notamment M. Courrière, qui n'a pas été particulièrement tendre pour le rapporteur improvisé qui était devant lui. Il m'a accusé d'avoir parlé d'une invitation à un certain voyage. Je ne crois pas là-dessus avoir manqué à une tradition républicaine car le voyage auquel je faisais allusion, c'était quand même M. Poincaré qui l'avait organisé pour consolider sa politique financière et sa politique d'épargne. Chacun peut penser qu'un voyage accompli aujourd'hui pourrait avoir telle ou telle autre conséquence.

Je n'ai pas cherché, je crois, à passionner le débat.

J'ai très bien compris l'émoi qui s'est emparé de cette Assemblée lorsqu'elle a cru constater que, suivre sa commission des finances cela voulait dire se refuser à un débat sur un texte important.

Je crois que je suis honoré d'une certaine confiance de la part de mes amis, qui m'ont délégué à la commission des finances, mais je n'ai jamais considéré que les membres du groupe des indépendants qui ne sont pas à la commission des finances soient des sénateurs mineurs à pouvoir réduit et que, par définition, ils devraient me faire crédit dans tout ce que je voterai. Ils sont entièrement libres.

Par conséquent, j'ai été net. Nous avons eu un avis personnel et il a été celui-là. Je vous laisse entièrement libres et la majorité de la commission vous laisse entièrement libres sur le fond d'émettre l'avis que vous jugerez bon.

J'ai voté l'autre jour contre une question préalable; je trouverai tout naturel q'aujourd'hui quelqu'un me dise non si j'avais l'air à mon tour de proposer une nouvelle question préalable. (*Applaudissements au centre.*)

M. le président. Je vais mettre aux voix les conclusions présentées par M. le rapporteur au nom de la commission des finances.

Auparavant, je voudrais préciser un point dont l'importance est grande pour le Conseil tout entier.

Si le Conseil émet un vote favorable aux conclusions de M. le rapporteur, cela veut dire qu'il refuse de passer à la discussion des articles. Dans ce cas, le président de cette Assemblée a l'obligation d'informer de ce refus l'Assemblée nationale, et tout est fini.

Si le Conseil de la République, au contraire, émet un vote défavorable aux conclusions du rapporteur, c'est qu'il accepte de discuter le projet. Alors, la discussion continuera.

Cela paraît-il clair! (*Assentiment.*)

Il faut que chacun sache où il va.

M. Diethelm. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Diethelm.

M. André Diethelm. Il n'y a peut-être pas d'autre procédure en vertu du règlement actuel. Etant donné, toutefois, les circonstances, il est impossible que l'Assemblée elle-même n'ait pas autant de pouvoirs que sa commission des finances; au surplus, la commission des finances ayant décidé, à sa quasi-unanimité, de passer à la discussion des articles, le rapporteur de cette commission ne peut pas conclure devant vous à autre chose qu'à ce même passage à la discussion des articles, et j'ajouterai que, de toute évidence, une telle procédure n'implique nullement que la décision finale de la commission soit écartée. (*Applaudissements au centre et sur les bancs supérieurs de la gauche, du centre et de la droite.*)

M. le président. Voulez-vous écouter, mesdames, messieurs, car c'est capital.

M. Diethelm a fait une proposition que l'on n'a pas bien entendue, à cause du bruit. Si je comprends bien, vous demandez qu'on passe à la discussion des articles. Mais demandez-vous à la commission de modifier ses conclusions ? C'est cela que je n'ai pas compris.

M. André Diethelm. Je demande, l'Assemblée ayant décidé le passage à la discussion des articles, que la commission des finances nous présente immédiatement un rapport détaillé, et nous soumette les divers amendements qu'au cours de sa longue discussion elle a déjà eu l'occasion d'examiner et, parfois, de retenir.

M. le président. Il ne faut pas qu'il y ait de malentendu. M. Diethelm vient d'en commettre un. L'Assemblée n'a pas encore décidé de passer à la discussion des articles. J'ai expliqué le sens du vote que vous allez émettre; c'est l'Assemblée qui va dire tout à l'heure si elle décide de passer à la discussion des articles.

Actuellement la question est donc la suivante: la commission des finances conclut à ce qu'il ne soit pas passé à la discussion des articles ? Monsieur le rapporteur, voulez-vous préciser vos conclusions?

M. le rapporteur. J'ai expliqué pourquoi la commission des finances avait émis un avis défavorable sur l'ensemble. Voilà ce que j'ai dit.

M. le président. Quelles sont vos conclusions ?

M. le rapporteur. Eh bien, il n'y en avait pas. J'ai voulu dire que le Conseil était entièrement libre de passer à la discussion des articles.

M. le président. Monsieur le rapporteur, je vous pris de préciser à nouveau vos conclusions.

M. le rapporteur. Prenons le rapport écrit que j'ai rédigé ce matin. J'explique pourquoi la commission des finances, dans sa majorité, était arrivée à émettre un vote contre l'ensemble du projet.

Par conséquent, la commission conclut au rejet du projet. Mais je ne me suis jamais opposé à ce que le Conseil passe à la discussion des articles. (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. le président. Je vais donc résumer la situation.

Il y a eu un rapport, puis une discussion générale. La discussion générale se clôt toujours de la façon que voici: Le Conseil se prononce sur le passage ou non à la discussion des articles.

Vous en êtes à ce point. M. le rapporteur dit qu'il a demandé qu'il ne soit pas passé à la discussion des articles. Or, le président ne peut mettre aux voix que les conclusions du rapporteur et je les lui demande depuis dix minutes. Veut-on me dire à quoi l'on conclut.

M. Alex Roubert, *président de la commission des finances.* Mesdames, messieurs, appartenant à la minorité de la commission des finances, je me suis abstenu jusqu'à présent de prendre la parole. Mon rôle de président consiste uniquement à donner au Conseil des éclaircissements sur ce qui s'est passé à la commission au moment des votes, afin qu'il sache qu'elles ont été les conclusions de sa commission.

Après une audition de M. le président du conseil, de M. Ramadier, de M. Claudius Petit, la commission a voté à la presque unanimité — et M. Maroger l'a dit tout à l'heure avec raison — le passage à la discussion des articles. Les articles ont alors été examinés et certains ont reçu des amendements de la part de la commission.

Au moment de conclure par un vote sur l'ensemble, la commission a été consultée. Le vote eut lieu sur la question précise de savoir si l'ensemble du projet serait approuvé, et serait donc discuté devant le Conseil, ou bien si, au contraire, on proposerait au Conseil une décision qui serait défavorable au projet.

La commission s'est prononcée: par 15 voix contre 12, elle a exprimé un avis défavorable au projet qui lui était présenté. A l'heure actuelle, on ne peut présenter au nom de la commission un autre avis que celui que je viens d'indiquer, c'est-à-dire un avis défavorable exprimé par la majorité des membres de la commission.

C'est sur cet avis défavorable que le Conseil soit se prononcer. Telle est la question. (*Applaudissements à gauche et sur quelques bancs à l'extrême gauche.*)

M. le président. Par conséquent, monsieur le président, nous revenons à mon résumé initial. C'est d'ailleurs tellement vrai que la commission ne présente pas de texte au débat du Conseil de la République et demande le rejet, avant examen, du projet qui lui a été soumis.

Par conséquent, ceux qui voudront accepter les conclusions de la commission, s'opposeront au passage à la discussion des articles votés par l'Assemblée nationale. Ceux qui voudront, au contraire, que ces articles soient discutés voteront contre les conclusions de la commission. (*Approbation.*)

La question étant ainsi posée, et ne pouvant d'ailleurs se poser autrement, nous allons passer aux explications de vote.

La parole est à M. Georges Maurice.

M. Georges Maurice. Mesdames, messieurs, la commission des finances a essayé d'améliorer le projet du Gouvernement; la majorité a estimé qu'elle n'y était pas parvenue. Il est bien certain que nous ne pouvons pas, cependant, nous dessaisir de nos pouvoirs et que nous renoncerions à l'une de nos prérogatives essentielles si nous n'examinions pas le projet du Gouvernement. C'est en ce sens que je voterai le passage à la discussion des articles. (*Applaudissements au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Champeix.

M. Champeix. Monsieur le président, je désirais tout à l'heure avoir des précisions sur le vote que nous allions émettre; celles que vous avez données me suffisent.

M. le président. La parole est à M. Demusois.

M. Demusois. Je voulais demander la parole pour un rappel au règlement. Devant vos explications, Monsieur le président, je n'insiste pas. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Marrane.

M. Marrane. Je reconnais que M. le président de la commission des finances a parfaitement résumé la situation, ainsi que M. le président du Conseil de la République. Mais je suis obligé de constater que le rapporteur particulier qui a été désigné par la majorité de la commission des finances a soutenu le point de vue de la commission comme la corde soutient le pendu. (*Rires.*)

M. le président. La parole est à M. Abel-Durand.

M. Abel-Durand. J'indique, au nom de quelques-uns de mes amis, que nous voterons le passage à la discussion des articles, nous plaçant exactement dans la situation où était la commission des finances elle-même.

Celle-ci s'est prononcée au début de ses délibérations, pour le passage à la discussion des articles; mais c'est seulement après examen au fond qu'elle propose les conclusions auxquelles elle est arrivée. J'ai tendance à les accepter; mais je ne puis m'y rallier qu'après un examen des textes. (*Applaudissements sur divers bancs à droite et au centre.*)

Je me rends compte d'ailleurs que le refus de passer à la discussion des articles équivaudrait à un refus d'avis, et que, par voie de conséquence, peut-être l'Assemblée nationale n'aurait-elle pas à examiner un texte.

En présence de cette impasse — il ne s'est jamais d'ailleurs rencontré de précédent — il me paraît nécessaire, quelque avis que nous émettions, de passer à la discussion des articles. (*Très bien! très bien! et applaudissements sur divers bancs à droite et au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Pezet.

M. Ernest Pezet. Monsieur le président, je ne voudrais pas donner au nom du groupe du mouvement républicain populaire une véritable explication de vote. Je me rends compte que le sens de la réalité

et la sagesse sont dans cette Assemblée, et je me garderai bien de les troubler. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Diethelm.

M. André Diethelm. Mes amis et moi-même voterons le passage à la discussion des articles... (*Applaudissements sur les bancs supérieurs de la gauche, du centre et de la droite. — Exclamations sur de nombreux bancs*), sans que, naturellement, ce vote constitue un blâme quelconque contre le rapporteur et sans qu'à plus forte raison il puisse être interprété comme un désaveu de la majorité de la commission des finances dans son hostilité à l'égard de l'ensemble du projet. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les conclusions de la commission des finances tendant à refuser le passage à la discussion des articles.

Je suis saisi d'une demande de scrutin présentée par le groupe communiste.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre des votants	310
Majorité absolue	156
Pour l'adoption	32
Contre	278

Le Conseil de la République n'a pas adopté. (*Applaudissements à gauche.*)

En conséquence, le Conseil de la République décide de passer à la discussion des articles.

M. Maurice-Petsche, *secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques.* Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat. Le Gouvernement demande le renvoi à la commission des finances avec prise en considération du texte adopté par l'Assemblée nationale.

M. le président. Quelles sont les propositions de la commission ?

M. le président de la commission. Monsieur le président, la commission des finances va se saisir ce soir même, à vingt et une heures, des articles du projet de loi. Elle sera en état de rapporter un texte à soumettre aux délibérations du conseil à partir de demain matin neuf heures et demie.

M. le président. La commission propose de renvoyer la suite de la discussion à demain jeudi 30 décembre, à neuf heures trente.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé

— 15 —

DEPOT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de M. le général Petit un rapport fait au nom de la commission de la défense nationale sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale tendant à définir les conditions dans lesquelles les militaires dégagés des cadres peuvent concourir pour la Légion d'honneur et la Médaille militaire (n° 997, année 1948).

Le rapport sera imprimé sous le n° 113, et distribué.

— 16 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Le conseil de la République se réunira donc demain jeudi 30 décembre à neuf heures trente, avec l'ordre du jour suivant :

Vérification de pouvoirs (suite), quatrième bureau, département de la Martinique (M. Lieutaud, rapporteur) ;

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant fixation pour l'exercice 1949 des maxima des dépenses publiques et évaluation des voies et moyens.

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-huit heures cinquante.*)

Le Directeur du service de la sténographie du Conseil de la République,
CH. DE LA MORANDIÈRE.

EXAMEN DES POUVOIRS

Rapport d'élection.

Département de la Martinique.

4e BUREAU. — *M. Lieutard,* rapporteur.

Nombre de sièges à pourvoir : 2.

Les élections du 7 novembre, dans le département de la Martinique ont donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 548.

Nombre des votants, 546.

Bulletins blancs, ou nuls à déduire, 15.

Suffrages valablement exprimés, 531, dont la majorité absolue est de : 266.

Ont obtenu :

MM. Symphor	299	voix.
Lodéon	270	—
Léro	171	—
Gratiant	156	—
Sablé	95	—
Desefages	48	—
Jean-Marie	13	—
La Pompe-Patronné	9	—

Conformément à l'article 26 de la loi du 23 septembre 1948, MM. Symphor et Lodéon ont été proclamés élus comme ayant obtenu un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et au quart des électeurs inscrits.

Les opérations ont été faites régulièrement.

Une protestation était jointe au dossier, mais le protestataire l'a retirée par la suite.

Votre 4e bureau vous propose, en conséquence, de valider l'élection de MM. Symphor et Lodéon, qui remplissent les conditions d'éligibilité prescrites par la loi.

QUESTIONS ÉCRITES

REMISES A LA PRESIDENCE
DU CONSEIL DE LA REPUBLIQUE
LE 29 DECEMBRE 1948

Application des articles 82 et 83 du règlement ainsi conçus :

« Art. 82. — *Tout conseiller qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Conseil de la République, qui le communique au Gouvernement.*

« *Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés; elles ne peuvent être posées que par un seul conseiller et à un seul ministre.* »

« Art. 83. — *Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu in extenso; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.*

« *Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.*

« *Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion.* »

PRESIDENCE DU CONSEIL

Finances et affaires économiques.

149. — 29 décembre 1948. — **M. Jacques Debu-Bridel** expose à **M. le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques** que, dans la réponse n° 4201 (*Journal officiel* du 7 février 1948, page 542) à la question écrite posée par M. André Mutter le 20 décembre 1947, M. le ministre des finances a fait connaître que « la valeur dont il convient de tenir compte, pour l'application de l'impôt de solidarité nationale, en ce qui concerne les stocks de marchandises possédés au 1er janvier 1940 par les contribuables exploitant à titre individuel une entreprise industrielle ou commerciale, ne saurait être différente de celle qui a été retenue pour l'assiette des impôts directs exigibles au titre de l'année 1940. Lorsque, par conséquent, le contribuable a été admis pour l'assiette desdits impôts, à évaluer au prix de revient af-

M. André Diethelm. Il n'y a peut-être pas d'autre procédure en vertu du règlement actuel. Etant donné, toutefois, les circonstances, il est impossible que l'Assemblée elle-même n'ait pas autant de pouvoirs que sa commission des finances; au surplus, la commission des finances ayant décidé, à sa quasi-unanimité, de passer à la discussion des articles, le rapporteur de cette commission ne peut pas conclure devant vous à autre chose qu'à ce même passage à la discussion des articles, et j'ajouterai que, de toute évidence, une telle procédure n'implique nullement que la décision finale de la commission soit écartée. (*Applaudissements au centre et sur les bancs supérieurs de la gauche, du centre et de la droite.*)

M. le président. Voulez-vous écouter, mesdames, messieurs, car c'est capital.

M. Diethelm a fait une proposition que l'on n'a pas bien entendue, à cause du bruit. Si je comprends bien, vous demandez qu'on passe à la discussion des articles. Mais demandez-vous à la commission de modifier ses conclusions ? C'est cela que je n'ai pas compris.

M. André Diethelm. Je demande, l'Assemblée ayant décidé le passage à la discussion des articles, que la commission des finances nous présente immédiatement un rapport détaillé, et nous soumette les divers amendements qu'au cours de sa longue discussion elle a déjà eu l'occasion d'examiner et, parfois, de retenir.

M. le président. Il ne faut pas qu'il y ait de malentendu. M. Diethelm vient d'en commettre un. L'Assemblée n'a pas encore décidé de passer à la discussion des articles. J'ai expliqué le sens du vote que vous allez émettre; c'est l'Assemblée qui va dire tout à l'heure si elle décide de passer à la discussion des articles.

Actuellement la question est donc la suivante: la commission des finances conclut à ce qu'il ne soit pas passé à la discussion des articles ? Monsieur le rapporteur, voulez-vous préciser vos conclusions?

M. le rapporteur. J'ai expliqué pourquoi la commission des finances avait émis un avis défavorable sur l'ensemble. Voilà ce que j'ai dit.

M. le président. Quelles sont vos conclusions ?

M. le rapporteur. Eh bien, il n'y en avait pas. J'ai voulu dire que le Conseil était entièrement libre de passer à la discussion des articles.

M. le président. Monsieur le rapporteur, je vous pris de préciser à nouveau vos conclusions.

M. le rapporteur. Prenons le rapport écrit que j'ai rédigé ce matin. J'explique pourquoi la commission des finances, dans sa majorité, était arrivée à émettre un vote contre l'ensemble du projet.

Par conséquent, la commission conclut au rejet du projet. Mais je ne me suis jamais opposé à ce que le Conseil passe à la discussion des articles. (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. le président. Je vais donc résumer la situation.

Il y a eu un rapport, puis une discussion générale. La discussion générale se clôt toujours de la façon que voici: Le Conseil se prononce sur le passage ou non à la discussion des articles.

Vous en êtes à ce point. M. le rapporteur dit qu'il a demandé qu'il ne soit pas passé à la discussion des articles. Or, le président ne peut mettre aux voix que les conclusions du rapporteur et je les lui demande depuis dix minutes. Veut-on me dire à quoi l'on conclut.

M. Alex Roubert, *président de la commission des finances.* Mesdames, messieurs, appartenant à la minorité de la commission des finances, je me suis abstenu jusqu'à présent de prendre la parole. Mon rôle de président consiste uniquement à donner au Conseil des éclaircissements sur ce qui s'est passé à la commission au moment des votes, afin qu'il sache qu'elles ont été les conclusions de sa commission.

Après une audition de M. le président du conseil, de M. Ramadier, de M. Claudius Petit, la commission a voté à la presque unanimité — et M. Maroger l'a dit tout à l'heure avec raison — le passage à la discussion des articles. Les articles ont alors été examinés et certains ont reçu des amendements de la part de la commission.

Au moment de conclure par un vote sur l'ensemble, la commission a été consultée. Le vote eut lieu sur la question précise de savoir si l'ensemble du projet serait approuvé, et serait donc discuté devant le Conseil, ou bien si, au contraire, on proposerait au Conseil une décision qui serait défavorable au projet.

La commission s'est prononcée: par 15 voix contre 12, elle a exprimé un avis défavorable au projet qui lui était présenté. A l'heure actuelle, on ne peut présenter au nom de la commission un autre avis que celui que je viens d'indiquer, c'est-à-dire un avis défavorable exprimé par la majorité des membres de la commission.

C'est sur cet avis défavorable que le Conseil soit se prononcer. Telle est la question. (*Applaudissements à gauche et sur quelques bancs à l'extrême gauche.*)

M. le président. Par conséquent, monsieur le président, nous revenons à mon résumé initial. C'est d'ailleurs tellement vrai que la commission ne présente pas de texte au débat du Conseil de la République et demande le rejet, avant examen, du projet qui lui a été soumis.

Par conséquent, ceux qui voudront accepter les conclusions de la commission, s'opposeront au passage à la discussion des articles votés par l'Assemblée nationale. Ceux qui voudront, au contraire, que ces articles soient discutés voteront contre les conclusions de la commission. (*Approbation.*)

La question étant ainsi posée, et ne pouvant d'ailleurs se poser autrement, nous allons passer aux explications de vote.

La parole est à M. Georges Maurice.

M. Georges Maurice. Mesdames, messieurs, la commission des finances a essayé d'améliorer le projet du Gouvernement; la majorité a estimé qu'elle n'y était pas parvenue. Il est bien certain que nous ne pouvons pas, cependant, nous dessaisir de nos pouvoirs et que nous renoncerions à l'une de nos prérogatives essentielles si nous n'examinions pas le projet du Gouvernement. C'est en ce sens que je voterai le passage à la discussion des articles. (*Applaudissements au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Champeix.

M. Champeix. Monsieur le président, je désirais tout à l'heure avoir des précisions sur le vote que nous allions émettre; celles que vous avez données me suffisent.

M. le président. La parole est à M. Demusois.

M. Demusois. Je voulais demander la parole pour un rappel au règlement. Devant vos explications, Monsieur le président, je n'insiste pas. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Marrane.

M. Marrane. Je reconnais que M. le président de la commission des finances a parfaitement résumé la situation, ainsi que M. le président du Conseil de la République. Mais je suis obligé de constater que le rapporteur particulier qui a été désigné par la majorité de la commission des finances a soutenu le point de vue de la commission comme la corde soutient le pendu. (*Rires.*)

M. le président. La parole est à M. Abel-Durand.

M. Abel-Durand. J'indique, au nom de qeulques-uns de mes amis, que nous voterons le passage à la discussion des articles, nous plaçant exactement dans la situation où était la commission des finances elle-même.

Celle-ci s'est prononcée au début de ses délibérations, pour le passage à la discussion des articles; mais c'est seulement après examen au fond qu'elle propose les conclusions auxquelles elle est arrivée. J'ai tendance à les accepter; mais je ne puis m'y rallier qu'après un examen des textes. (*Applaudissements sur divers bancs à droite et au centre.*)

Je me rends compte d'ailleurs que le refus de passer à la discussion des articles équivaudrait à un refus d'avis, et que, par voie de conséquence, peut-être l'Assemblée nationale n'aurait-elle pas à examiner un texte.

En présence de cette impasse — il ne s'est jamais d'ailleurs rencontré de précédent — il me paraît nécessaire, quelque avis que nous émettions, de passer à la discussion des articles. (*Très bien! très bien! et applaudissements sur divers bancs à droite et au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Pezet.

M. Ernest Pezet. Monsieur le président, je ne voudrais pas donner au nom du groupe du mouvement républicain populaire une véritable explication de vote. Je me rends compte que le sens de la réalité

et la sagesse sont dans cette Assemblée, et je me garderai bien de les troubler. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Diethelm.

M. André Diethelm. Mes amis et moi-même voterons le passage à la discussion des articles... (*Applaudissements sur les bancs supérieurs de la gauche, du centre et de la droite. — Exclamations sur de nombreux bancs*), sans que, naturellement, ce vote constitue un blâme quelconque contre le rapporteur et sans qu'à plus forte raison il puisse être interprété comme un désaveu de la majorité de la commission des finances dans son hostilité à l'égard de l'ensemble du projet. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les conclusions de la commission des finances tendant à refuser le passage à la discussion des articles.

Je suis saisi d'une demande de scrutin présentée par le groupe communiste.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre des votants	310
Majorité absolue	156
Pour l'adoption	32
Contre	278

Le Conseil de la République n'a pas adopté. (*Applaudissements à gauche.*)

En conséquence, le Conseil de la République décide de passer à la discussion des articles.

M. Maurice-Petsche, *secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques.* Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat. Le Gouvernement demande le renvoi à la commission des finances avec prise en considération du texte adopté par l'Assemblée nationale.

M. le président. Quelles sont les propositions de la commission ?

M. le président de la commission. Monsieur le président, la commission des finances va se saisir ce soir même, à vingt et une heures, des articles du projet de loi. Elle sera en état de rapporter un texte à soumettre aux délibérations du conseil à partir de demain matin neuf heures et demie.

M. le président. La commission propose de renvoyer la suite de la discussion à demain jeudi 30 décembre, à neuf heures trente.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé

— 15 —

DEPOT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de M. le général Petit un rapport fait au nom de la commission de la défense nationale sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale tendant à définir les conditions dans lesquelles les militaires dégagés des cadres peuvent concourir pour la Légion d'honneur et la Médaille militaire (n° 997, année 1948).

Le rapport sera imprimé sous le n° 113, et distribué.

— 16 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Le conseil de la République se réunira donc demain jeudi 30 décembre à neuf heures trente, avec l'ordre du jour suivant :

Vérification de pouvoirs (suite), quatrième bureau, département de la Martinique (M. Lieutaud, rapporteur) ;

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant fixation pour l'exercice 1949 des maxima des dépenses publiques et évaluation des voies et moyens.

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-huit heures cinquante.*)

Le Directeur du service de la sténographie du Conseil de la République,
CH. DE LA MORANDIÈRE.

EXAMEN DES POUVOIRS

Rapport d'élection.

Département de la Martinique.

4e BUREAU. — *M. Lieutard,* rapporteur.

Nombre de sièges à pourvoir : 2.

Les élections du 7 novembre, dans le département de la Martinique ont donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 548.

Nombre des votants, 546.

Bulletins blancs, ou nuls à déduire, 15.

Suffrages valablement exprimés, 531, dont la majorité absolue est de : 266.

Ont obtenu :

MM.	Symphor	299 voix.
	Lodéon	270 —
	Léro	171 —
	Gratiant	166 —
	Sablé	95 —
	Desefages	48 —
	Jean-Marie	13 —
	La Pompe-Patronné	5 —

Conformément à l'article 26 de la loi du 23 septembre 1948, MM. Symphor et Lodéon ont été proclamés élus comme ayant obtenu un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et au quart des électeurs inscrits.

Les opérations ont été faites régulièrement.

Une protestation était jointe au dossier, mais le protestataire l'a retirée par la suite.

Votre 4e bureau vous propose, en conséquence, de valider l'élection de MM. Symphor et Lodéon, qui remplissent les conditions d'éligibilité prescrites par la loi.

QUESTIONS ÉCRITES

REMISES A LA PRESIDENCE
DU CONSEIL DE LA REPUBLIQUE
LE 29 DECEMBRE 1948

Application des articles 82 et 83 du règlement ainsi conçus :

« Art. 82 — *Tout conseiller qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Conseil de la République, qui le communique au Gouvernement.*

« *Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés; elles ne peuvent être posées que par un seul conseiller et à un seul ministre.* »

« Art. 83. — *Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu in extenso; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.*

« *Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.*

« *Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion.* »

PRESIDENCE DU CONSEIL

Finances et affaires économiques.

149. — 29 décembre 1948. — **M. Jacques Debu-Bridel** expose à **M. le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques** que, dans la réponse n° 4201 (*Journal officiel* du 7 février 1948, page 512) à la question écrite posée par M. André Mutter le 20 décembre 1947, M. le ministre des finances a fait connaître que « la valeur dont il convient de tenir compte, pour l'application de l'impôt de solidarité nationale, en ce qui concerne les stocks de marchandises possédés au 1er janvier 1940 par les contribuables exploitant à titre individuel une entreprise industrielle ou commerciale, ne saurait être différente de celle qui a été retenue pour l'assiette des impôts directs exigibles au titre de l'année 1940. Lorsque, par conséquent, le contribuable a été admis pour l'assiette desdits impôts, à évaluer au prix de revient af-

fecté d'une décote le stock dont il était propriétaire au 1er janvier 1940, c'est cette valeur après décote qui, pour la liquidation de l'impôt de solidarité nationale doit, en principe, être retenue »; que, arguant de cette réponse, dans les cas où, en comptabilité, les stocks existant au 31 décembre 1939 étaient évalués au prix de revient affecté d'une décote, les agents de l'administration de l'enregistrement retiennent cette évaluation pour l'estimation des éléments anciens du patrimoine; mais qu'il y a lieu de remarquer que, conformément aux dispositions des articles 2 et 3 du décret du 30 janvier 1941, les stocks existant dans les entreprises industrielles et commerciales à la date du 31 décembre 1939 ont été obligatoirement réévalués au prix de revient, ou au cours du jour s'il était inférieur, et que la plus-value qui en est résultée a été soumise à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux; que les termes mêmes de la réponse susvisée devraient donc conduire à une interprétation exactement contraire à celle qui en est faite par les agents de l'administration, même si la réévaluation des stocks n'a pas été enregistrée dans les comptes de l'exercice 1939, ce qui est le cas presque général, puisque, le décret qui a prescrit cette réévaluation date du 30 janvier 1941 et qu'aussi bien la circulaire n° 2162, page 44 de la direction générale des contributions directes a prévu que la réévaluation se ferait hors bilan; que, s'agissant au surplus d'une comparaison en vue de la détermination de l'enrichissement, entre le stock au 1er janvier 1940 et le stock au 4 juin 1945, on ne peut sainement faire des comparaisons qu'entre des valeurs déterminées suivant les mêmes règles; et que le stock au 4 juin 1945 est obligatoirement évalué au prix de revient, ou au cours du jour s'il est inférieur; qu'il serait donc contraire à l'équité et au droit d'évaluer le stock au 1er janvier 1940 d'une autre manière et demande de bien vouloir préciser la solution à donner à cette question.

ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

150. — 29 décembre 1948. — **M. Jacques Debu-Bridel** demande à **M. le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre** vu la réponse qui a été donnée à sa question écrite n° 27 (*Journal officiel* n° 106, Conseil de la République, du 24 décembre 1948) comment il se fait que l'instruction n° 141 du 14 juin 1948 pour l'application de la loi du 20 mai 1946 permette d'accorder des pensions aux « réfugiés statutaires » russes, arméniens, turcs, assyriens, assyrochaldéens, sarrois, espagnols, autrichiens et allemands; cette instruction étant en effet en complète contradiction avec la réponse susvisée qui indique que « les étrangers sont exclus du bénéfice de la loi du 20 mai 1946 » sauf en ce qui concerne ceux pouvant se prévaloir de l'ordonnance du 3 mars 1945 concernant les membres de la résistance; demande comment doit être interprétée l'instruction n° 141 susindiquée et s'il en a été fait application à ce jour, avec dans ce cas le détail des étrangers en ayant bénéficié.

TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

151. — 29 décembre 1948. — **M. Jacques Boisrond** demande à **M. le ministre du travail et de la sécurité sociale** quelle est l'utilité actuelle du « service départemental de la main-d'œuvre » créé sous l'occupation allemande et qui, à l'époque, chargé d'établir les statistiques des usines, facilitait les départs au titre du S. T. O.; quelle est l'activité présente dudit service notamment dans le département de Loir-et-Cher et quels sont les placements de main-d'œuvre réalisés par lui depuis la libération; si, par mesure d'économie, il ne conviendrait pas de supprimer cet organisme qui semble faire double emploi avec l'inspection départementale du travail.

RÉPONSES DES MINISTRES
AUX QUESTIONS ECRITES

EDUCATION NATIONALE

56. — **M. Bénigne Fournier** demande à **M. le ministre de l'éducation nationale:** 1° quel est le nombre minimum d'heures que doivent suivre les élèves dans une classe de 7e d'un lycée de jeunes filles; 2° si l'enseignement du chant, de la couture, et de la gymnastique est obligatoire dans une telle classe; 3° si les élèves de même âge fréquentant une école primaire publique sont astreintes au même nombre d'heures de classe et aux mêmes disciplines scolaires; 4° quelles raisons profondes peuvent motiver des différences d'enseignement et de discipline entre l'enseignement primaire d'un lycée et l'instruction d'une école publique normale. (*Question du 3 décembre 1948.*)

Réponse. — 1° et 3° les classes primaires et élémentaires des lycées et collèges sont assimilées aux cours préparatoire, élémentaire et moyen des écoles publiques. L'organisation scolaire des lycées et collèges permet de réduire l'horaire de certaines de ces classes à 20 heures d'enseignement proprement dit (dans certains établissements le minimum est augmenté de quelques heures pour travail dirigé); 2° l'enseignement du chant, de la couture et de la gymnastique est obligatoire; 4° les conditions de travail différentes dans les lycées et collèges expliquent les différences d'horaire qui peuvent parfois exister.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL
DE LA
séance du mercredi 29 décembre 1948.

SCRUTIN (N° 14)

Sur les conclusions de la commission des finances tendant à refuser le passage à la discussion des articles du projet de loi fixant pour l'exercice 1949 les maxima des dépenses publiques.

Nombre des votants	293
Majorité absolue	147
Pour l'adoption	27
Contre	266

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Ont voté pour:

MM.
Anghiley.
Berlioz.
Biaka Boda.
Calonne (Nestor).
Chaintron.
Mme Claeys.
David (Léon).
Demusois.
Depreux (René).
Mlle Dumont (Mireille), Bouches-du-Rhône.
Mme Dumont (Yvonne), Seine.
Dupic.
Franceschi.
Mme Girault.
Grenier (Jean-Marie).
Haïdara (Mahamane).
Malonga (Jean).
Marrane.
Martel (Henri).
Maupeou (de).
Mostefaï (El-Hadi).
Pajot (Hubert).
Petit.
Primet.
Raincourt (de).
Mme Roche (Marie).
Souquière.

Ont voté contre:

MM.
Abel-Durand.
Alric.
André (Louis).
Assailit.
Aubé (Robert).
Auberger.
Aubert.
Avinin.
Ba (Oumar).
Baratgin.
Bardon-Damarzid.
Bardonnèche (de).
Barré (Henri), Seine.
Barret (Charles), Haute-Marne.
Barthe (Edouard).
Bataille.
Beauvais.
Bechir Sow.
Benchiha (Abd-el-Kader).
Bène (Jean).
Bernard (Georges).
Bertaud.
Berthoin (Jean).
Biatarana.
Boisrond.
Bolifraud.
Bordeneuve.
Borgeaud.
Boudet (Pierre).
Bouquerel.
Bourgeois.
Bousch.
Bozzi.
Breton.
Brettes.
Brizard.
Mme Brossolette (Gilberte Pierre-).
Brousse (Martial).
Brune (Charles).
Brunet (Louis).
Canivez.
Capelle.
Carcassonne.
Mme Cardot (Marie-Hélène).
Cassagne.
Cayrou (Frédéric).
Chalamon.
Chambriard.
Champeix.
Chapalain.
Charles-Cros.
Charlet (Gaston).
Chatenay.
Chazette.
Chevalier (Robert).
Chochoy.
Claireaux.
Claparède.
Clavier.
Clerc.
Colonna.
Cordier (Henri).
Corniglion-Molinier (général).
Cornu.
Coty (René).
Couinaud.
Coupigny.
Courrière.
Cozzano.
Mme Crémieux.
Darmanthé.
Dassaud.
Debré.
Debû-Bridel (Jacques).
Mme Delabie.
Delorme.
Delthil.
Denvers.
Descomps (Paul-Emile).
Mme Devaud.
Diethelm (André).
Doucouré (Amadou).
Doussot (Jean).
Driant.
Dronne.
Dubois (René-Emile).
Duchet.
Dulin.
Dumas (François).
Durand (Jean).
Durand-Reville.
Durieux.
Mme Eboué.
Elm.
Estève.
Félice (de).
Ferracci.
Fleury.
Fouques-Duparc.
Fournier (Bénigne), Côte-d'Or.
Fournier (Roger), Puy-de-Dôme.
Fourrier (Gaston), Niger.
Fraissinette (de).
Franck-Chante.
Gaspard.
Gasser.
Gatuing.
Gaulle (Pierre de).
Gautier (Julien).
Geoffroy (Jean).
Giacomoni.
Giauque.
Gilbert Jules.
Gracia (Lucien de).
Grassard.
Gravier (Robert).
Grégory.
Grimal (Marcel).
Gros (Louis).
Gustave.
Hamon (Léo).
Hauriou.
Hebert.
Héline.
Hoeffel.
Houcke.
Ignacio-Pinto (Louis).
Jacques-Destrée.
Jaouen (Yves).
Jézéquel.
Jozeau-Marigné.
Kalb.
Kalenzaga.
Labrousse (François).
Lachomette (de).
Lafay (Bernard).
Laffargue (Georges).
Lafforgue (Louis).
Lafleur (Henri).
Lagarrosse.
La Gontrie (de).
Lamarque (Albert).
Landry.
Lasalarié.
Lassagne.
Laurent-Thouverey.
Le Basser.
Lecacheux.
Leccia.
Léger.
Le Guyon (Robert).
Lelant.
Le Léannec.
Lemaire (Marcel).
Le Maître (Claude).
Léonetti.
Emilien Lieutaud.
Lionel-Pélerin.
Litaise.
Lodéon.
Loison.
Longchambon.
Madelin (Michel).
Madoumier.
Maire (Georges).
Malecot.
Manent.
Marchant.
Marcilhacy.
Marescaux.
Marty (Pierre).
Masson (Hippolyte).
Mathieu.
Maupoil (Henri).
Maurice (Georges).
M'Bodje (Mamadou).
Menditte (de).
Menu.
Meric.
Minvielle.
Molle (Marcel).
Monichon.
Montalembert (de).
Montullé (Laillet de).
Morel (Charles).
Moutet (Marius).
Muscatelli.
Naveau.
N'Joya (Arouna).
Novat.
Okala (Charles).
Olivier (Jules).
Ou Rabah (Abdelmadjid).
Paget (Alfred).
Paquirissamypoullé.
Pascaud.
Patenôtre (François), Aube.
Patient.
Pauly.
Paumelle.
Pernot (Georges).
Ernest Pezet.
Piales.
Pic.
Pinton.
Pinvidic.

Plait.
Pontbriand (de).
Pouget (Jules).
Pujol.
Rabouin.
Radius.
Razac.
Renaud (Joseph).
Restat.
Reveillaud.
Reynouard.
Robert (Paul).
Rochereau.
Rogier.
Rolinat.
Roubert (Alex).
Roux (Emile).
Rucart (Marc).
Ruin (François).
Rupied.
Saint-Cyr.
Saller.
Sarrien.
Satineau.
Schleiter (François).
Schwartz.
Sclafer.
Séné.
Siaut.
Sid-Cara (Chérif).
Sigué (Nouhoum).
Sisbane (Chérif).
Socé (Ousmane).
Soldani.
Southon.
Symphor.
Tailhades (Edgard).
Tamzali (Abdennour).
Teisseire.
Tellier (Gabriel).
Ternynck.
Tharradin.
Mme Thome Patenôtre (Jacqueline), S.-et-O.
Torrès (Henry).
Tucci.
Valle (Jules).
Vanrullen.
Varlot.
Vauthier.
Verdeille.
Mme Vialle (Jane).
Villoutreys (de).
Viple.
Vitter (Pierre).
Vourc'h.
Voyant.
Walker (Maurice).
Westphal.
Yver (Michel).
Zussy.

Se sont abstenus volontairement:

MM.
Bonnefous (Raymond).
Fléchet.
Maroger (Jean).
Jacques Masteau.
Pellenc.

N'ont pas pris part au vote:

MM.
Delalande.
Delfortrie.
Dia (Mamadou).
Djamah (Ali).
Ferrant.
Gouyon (Jean de).
Grimaldi (Jacques).
Peschaud.
Quesnod (Joseph).
Randria.
Serrure.
Totolehibe.
Zafimahova.

Excusés ou absents par congé:

MM.
Boivin-Champeaux.
Gadoin.
Le Goff.
Marcel Plaisant.
Romani.
Safah (Menouar).

N'a pas pris part au vote:

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de:

Nombre des votants..... 310
Majorité absolue..... 156
Pour l'adoption..... 32
Contre 278

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.